



Berne, 08.03.2024

---

# **Encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2025 à 2028 (message FRI 2025-2028)**

## **Rapport sur les résultats de la consultation**

---

## Table des matières

|          |   |           |
|----------|---|-----------|
| <b>1</b> | <b>Contexte</b> .....   | <b>3</b>  |
| <b>2</b> | <b>Déroulement de la procédure de consultation</b> .....  | <b>3</b>  |
| 2.1      | Prises de position .....  | 3         |
| 2.2      | Présentation et appréciation des résultats .....  | 4         |
| <b>3</b> | <b>Résultats de la procédure de consultation</b> .....  | <b>5</b>  |
| 3.1      | Appréciation globale .....  | 5         |
| 3.1.1    | Orientation générale du message FRI .....   | 5         |
| 3.1.2    | Cadre financier du message FRI .....  | 8         |
| 3.1.3    | Thèmes transversaux .....   | 12        |
| 3.2      | Avis sur les différents chapitres du message FRI 2025-2028.....   | 16        |
| 3.2.1    | Formation professionnelle (projet 1) .....  | 16        |
| 3.2.2    | Formation continue (projet 2).....  | 22        |
| 3.2.3    | Aides à la formation (projet 3).....  | 25        |
| 3.2.4    | Domaine des EPF (projet 4) .....  | 26        |
| 3.2.5    | Encouragement en vertu de la LEHE (projet 5) .....  | 30        |
| 3.2.6    | Coopération internationale en matière de formation (projet 6) .....   | 37        |
| 3.2.7    | Institutions chargées d'encourager la recherche (projet 7).....   | 40        |
| 3.2.8    | Innosuisse (projet 8).....  | 49        |
| 3.2.9    | Parc suisse d'innovation (projet 9).....  | 52        |
| 3.2.10   | Établissements de recherche d'importance nationale (projet 10).....   | 53        |
| 3.2.11   | Coopération internationale en recherche et innovation (projet 11) .....   | 56        |
| 3.2.12   | Affaires spatiales (projet 12) .....  | 58        |
| 3.2.13   | Domaines d'encouragement sans demandes de crédits.....  | 59        |
| 3.2.14   | Loi sur la formation professionnelle (projet 13) .....  | 62        |
| 3.2.15   | Loi sur les EPF (projet 14) .....   | 64        |
| 3.2.16   | Loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination<br>dans le domaine suisse des hautes écoles (projet 15) ..... | 64        |
| 3.2.17   | Loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation<br>(projet 16).....   | 64        |
| 3.2.18   | Conséquences .....  | 65        |
| <b>4</b> | <b>Annexes</b> .....  | <b>66</b> |
| 4.1      | Liste des abréviations .....  | 66        |
| 4.2      | Liste des destinataires consultés .....   | 68        |
| 4.3      | Liste des participants à la consultation.....   | 72        |

# Rapport sur les résultats

## 1 Contexte

Dans son message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (message FRI), le Conseil fédéral sollicite tous les quatre ans des moyens d'encouragement pour la prochaine période de financement. Le message FRI joue un rôle crucial dans l'encouragement constant et à long terme du domaine FRI, ce dernier étant fondamental pour la prospérité du pays. Il dresse également un bilan de la période de financement en cours et définit les priorités, les objectifs et les mesures pour la période à venir.

Pour la période FRI 2025-2028, le Conseil fédéral entend faire en sorte que la Suisse maintienne son excellence dans le domaine FRI et crée, ce faisant, des perspectives durables pour les individus, la société et l'économie. Pour y parvenir, il prévoit un plafond de dépenses d'environ 29,7 milliards de francs. Les douze arrêtés fédéraux proposés visent à financer des mesures dans les domaines de la formation professionnelle, de la formation continue, des hautes écoles et de l'encouragement de la recherche et de l'innovation. Les crédits liés par des accords de droit international ou faisant l'objet de demandes séparées au Parlement (par ex. programmes-cadres de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation ou mesures transitoires) ne sont pas traités dans le message FRI. Les fonds pour la recherche de l'administration fédérale – recherche initiée par l'administration fédérale et en partie réalisée par elle-même – sont également sollicités hors message FRI par les unités administratives compétentes. Outre les crédits à ouvrir, le Conseil fédéral propose des ajustements ponctuels de quatre bases légales. Le message FRI 2025-2028 traite par ailleurs de quatre thèmes transversaux qui constituent des enjeux majeurs pour l'ensemble du domaine FRI : la numérisation, le développement durable, l'équité et la coopération nationale et internationale.

Le Conseil fédéral a pour la première fois soumis le message FRI à une procédure de consultation afin d'intégrer le domaine FRI dans une perspective politique globale, d'accroître la transparence et de garantir un large soutien à la politique d'encouragement FRI de la Confédération et du fait qu'il contient des projets de lois.

## 2 Déroulement de la procédure de consultation

Le 2 juin 2023, le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation sur « l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2025 à 2028 (message FRI 2025-2028) ». Il s'agissait d'une procédure de consultation au sens de l'art. 3, al. 1, let. b et d de la loi du 18 mars 2005 sur la consultation<sup>1</sup>. Les milieux intéressés avaient jusqu'au 24 septembre 2023 pour prendre position.

### 2.1 Prises de position

Au total, 220 prises de position ont été soumises. Elles sont disponibles sur le site Internet de la Chancellerie fédérale<sup>2</sup>. Ont participé à la consultation : tous les cantons, trois conférences cantonales<sup>3</sup>, sept partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale, deux associations faitières nationales des communes, des villes et des régions de montagne, sept associations faitières nationales de l'économie et 175 autres acteurs intéressés, dont quatre particuliers. Sur les 220 prises de position, 95 ont été rédigées par le biais du formulaire de réponse figurant dans le dossier de consultation<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> RS 172.061

<sup>2</sup> À consulter à l'adresse : [www.fedlex.admin.ch](http://www.fedlex.admin.ch) > Procédures de consultation > Procédures de consultation terminées > 2023

<sup>3</sup> Les prises de position des conférences cantonales, à savoir la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) et la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP) ont été classées dans la catégorie « Cantons et conférences cantonales ».

| Destinataires   | Participants invités à se prononcer | Total des prises de position | Prises de position des participants invités à se prononcer | Prise de position d'autres participants |
|---|-------------------------------------|------------------------------|--|---|
| Cantons et conférences cantonales   | 27                                  | 29                           | 26   | 3                                       |
| Partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale                                  | 11                                  | 7                            | 6  | 1                                       |
| Associations faïtières nationales des communes, des villes et des régions de montagne | 3                                   | 2                            | 2  | 0                                       |
| Associations faïtières nationales de l'économie                                       | 8                                   | 7                            | 7  | 0                                       |
| Autres acteurs (particuliers non compris)   | 0                                   | 171                          | 0  | 171                                     |
| Autres acteurs (particuliers)   | 0                                   | 4                            | 0  | 4                                       |
| <b>Total</b>  | <b>49</b>                           | <b>220</b>                   | <b>41</b>  | <b>179</b>                              |

Tableau 1 : vue d'ensemble des participants à la procédure de consultation (voir annexe 4.3 pour plus de détails)

## 2.2 Présentation et appréciation des résultats

En raison des nombreuses prises de position (env. 1300 pages au total) et de la multitude de thèmes que couvre le domaine FRI, le présent rapport a vocation à présenter les résultats de la consultation de la manière la plus claire et la plus concise possible. Les positions et les orientations des participants à la consultation sont donc présentés succinctement. Pour connaître plus précisément le point de vue et les arguments de chaque intervenant, il est possible de consulter le document regroupant les prises de position dans leur intégralité publié sur le site de la Chancellerie fédérale<sup>2</sup>.

Dans le présent rapport, les participants à la consultation sont identifiés au moyen d'une abréviation (voir *annexe 4.3 Liste des participants à la procédure de consultation*). Lorsque cela était possible et justifié, les prises de position relatives à un même sujet ont toutes été regroupées dans un seul paragraphe ou placées dans des paragraphes successifs. En règle générale, les thèmes d'un chapitre sont présentés en fonction du nombre de participants à la consultation qui se sont exprimés à leur sujet, et ce, selon un ordre décroissant (le thème ayant recueilli le plus grand nombre de prises de position étant traité en premier). Au sein d'un même thème, les participants sont cités selon l'ordre suivant :

- Conférences cantonales
- Cantons
- Partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale
- Associations faïtières nationales des communes, des villes et des régions de montagne et associations faïtières nationales de l'économie
- Autres participants

Dans le rapport en allemand (langue originale), les participants sont ensuite triés par ordre alphabétique. Les abréviations utilisées pour citer les participants différant parfois en allemand et en français, l'ordre alphabétique n'a pas pu être respecté dans la présente traduction française. Les participants à la consultation sont donc mentionnés selon leur ordre d'apparition dans la version allemande.

Si un participant partage globalement l'avis d'un autre intervenant, son abréviation est ajoutée dans tous les passages mentionnant la prise de position de l'intervenant.

Il convient de noter que les approbations implicites – par exemple si aucune demande ou proposition d'adaptation n'a été formulée pour un domaine partiel – ne sont pas signalées ni traitées dans le présent rapport. En outre, les demandes détaillées d'adaptation rédactionnelle ne sont pas mentionnées de

manière individuelle. Nous renvoyons à cet égard au document contenant les prises de position dans leur intégralité.

Les prises de position sur les interventions parlementaires n'ont pas été mentionnées séparément, mais traitées dans les différents chapitres en fonction du contexte (voir ch. 3.1.2, 3.2.5, 3.2.10 et 3.2.14).

### 3 Résultats de la procédure de consultation

#### 3.1 Appréciation globale

Les déclarations relatives à l'orientation générale du message FRI 2025-2028 sont présentées ci-après. Comme il s'agit d'un message de financement, les questions de volume et de croissance de financement y sont également soulevées. Il est à noter également que les prises de position ne contiennent pas toutes une déclaration sur l'orientation générale du message. En effet, sur les 220 participants à la consultation, 123 ont exprimé un avis à ce sujet et 97 ne se sont pas prononcés.

L'orientation générale du message FRI 2025-2028 est saluée par environ les trois quarts (73%) des participants à la consultation s'étant exprimés à ce sujet, même si certains d'entre eux émettent quelques réserves et souhaits de modification. Le cadre financier prévu pour les années 2025 à 2028 (en particulier la croissance financière) est rejeté par presque tous les participants ayant pris position sur ce point (95 %). Les moyens planifiés ne seraient pas suffisants pour atteindre les objectifs du message FRI, notamment l'objectif de la législature « La Suisse reste à la pointe dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation » et pourraient par endroits conduire à une réduction des prestations et donc, entre autres, à une perte de compétitivité de la Suisse dans le domaine FRI.

##### 3.1.1 Orientation générale du message FRI

*Résumé : L'orientation générale du message est accueillie favorablement par 90 des 123 participants à la consultation s'étant prononcés. 33 se sont montrés critiques.*

Les paragraphes suivants présentent quelques points importants relevés parmi les différentes prises de position et portant sur l'orientation générale du message FRI. La liste des points présentés n'est pas exhaustive : pour plus d'informations, nous vous renvoyons au document contenant toutes les prises de positions dans leur intégralité. Les demandes et les remarques qui concernent en premier lieu des domaines d'encouragement spécifiques sont directement indiquées dans les chapitres correspondants (ch. 3.2 et suivants).

###### 3.1.1.1 Priorités

**Centre, PS, USAM, Travail.Suisse, SSE, formationparents, fraffa, SEC, K-HF, lire-ecrire-suisse, miduca, S&E, OSEO, CSIAS, stalderf, SSLV, FSEA, transfair, AUPS et ZKW** se réjouissent tout particulièrement que la formation continue soit définie comme un axe prioritaire de la politique d'encouragement.

Pour **Centre, economiesuisse, UPS, AS, alliancepatrimoine, Innosuisse, scienceindustries, FNS, swissbiotech, swisstextiles et unibasel**, il est important que l'encouragement compétitif de la recherche et de l'innovation fasse partie des axes prioritaires dans le message FRI.

###### 3.1.1.2 Objectif de la législature et objectifs de la Confédération pour le domaine FRI

**GR, VL, Centre, SEC, alliancepatrimoine, AS, UTV, swissmem et unibasel** approuvent explicitement l'objectif de la législature, à savoir que la Suisse reste à la pointe dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation. **CDIP, CDS, AI, AG, BL, GL, GR, NE, NW, SO, SZ, TG, ZH, SEC, FMH,**

**H+**, **miduca**, **OSEO**, **FSEA**, **unibasel**, et **ZKW** ne pensent pas que cet objectif puisse être atteint avec les moyens financiers prévus.

**VL**, **Centre**, **SEC** et **biotechnet** saluent de manière générale les objectifs cités dans le message FRI. Toutefois **AI**, **AR**, **LDP**, **UPS**, **USAM**, **SEC**, **a+**, **biotechnet**, **hotelleriesuisse**, **UPSV** et **SFI** doutent que les objectifs puissent être atteints avec les moyens financiers prévus.

**FSP** considère qu'il est nécessaire d'établir des priorités entre les objectifs et que, dans cette perspective, l'acceptabilité sociale et démocratique doit occuper la première place.

**FPS**, **LCH** et **SAVOIRSOCIAL** estiment que le champ d'action « reconnaissance des diplômés » joue un rôle essentiel pour atteindre l'objectif 1 (les offres de formation en Suisse sont d'un haut niveau de qualité, ancrées dans le tissu local, insérées dans les réseaux internationaux et tournées vers l'avenir).

**VL** souscrit sur le principe aux objectifs de la Confédération, mais identifie des lacunes dans le domaine de la formation professionnelle et de la formation continue. Le parti souhaite un objectif concret visant non seulement à préserver la formation professionnelle, mais aussi à le renforcer. **VSLCH** soutient les objectifs pour la formation générale, la formation professionnelle et la formation continue, mais est d'avis que, pour l'objectif 4, il faudrait avoir pour ambition de d'être à la pointe dans le domaine de la numérisation.

**VS** soutient les objectifs que le Conseil fédéral propose de poursuivre en matière de formation professionnelle, de formation continue ainsi que pour le domaine des hautes écoles.

**VSLCH** soutient les objectifs pour le domaine des hautes écoles, notamment l'objectif 2, à savoir que les hautes écoles forment la relève dont la science, l'économie et la société ont besoin. **BE** demande d'adapter l'objectif 1 pour le domaine des hautes écoles de manière à ce que toutes les hautes écoles – et pas seulement les institutions du domaine des écoles polytechniques fédérales (EPF) – maintiennent leur excellence en matière d'enseignement et de recherche et contribuent de façon substantielle à l'élaboration de solutions pour relever les défis urgents qui se posent à la science, à l'économie, à la société et à la politique.

**VL** se demande pourquoi le développement durable, la transformation numérique et l'Agence spatiale européenne (ESA) sont explicitement mentionnés dans les objectifs pour la recherche et l'innovation, mais que l'intelligence collective et l'intelligence artificielle (IA) n'y sont pas citées. Si ces deux éléments sont sous-entendus comme faisant partie de la transformation numérique, alors le parti estime que c'est insuffisant eu égard à leur évolution rapide et aux transformations profondes.

**SFI** soutient les objectifs formulés pour la recherche et l'innovation. **CSU** propose d'ajouter une dimension d'engagement politique à l'objectif 3 en référence notamment aux travaux importants qui se tiennent à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Outre la coopération entre la science et l'économie, **CSS** recommande d'ancrer également la coopération entre la science et la politique dans l'objectif 2.

**VS** fait remarquer qu'il manque un objectif ambitieux en matière de transition environnementale et de développement durable alors que cet objectif est clairement exprimé dans les domaines d'encouragement et dans les thèmes transversaux. Selon **LES VERT-E-S**, le changement climatique, le développement durable et l'équité devraient également être mentionnés dans les objectifs pour la formation générale, la formation professionnelle et la formation continue.

**VL**, **bikoa**, **pusch**, **CSAJ** et **SDSN** souhaitent que l'apprentissage tout au long de la vie soit ancré dans les objectifs de la Confédération. **bikoa** et **SDSN** s'inquiètent toutefois de la définition trop étroite de ce principe dans le message FRI et de son orientation unidimensionnelle sur les travailleurs, le marché du travail et l'employabilité.

**CSS** recommande d'intégrer dans le message FRI, en tant qu'objectif, la réduction de la sélectivité sociale lors des transitions scolaires.

**AUPS** demande que soit formulé un objectif visant à augmenter sensiblement la participation à la formation, tant professionnelle que non professionnelle, au cours de la période à venir.

### 3.1.1.3 Objectifs politiques communs de la Confédération et des cantons concernant l'espace suisse de formation

**CDS** et **SEC** soutiennent expressément les objectifs politiques communs de la Confédération et des cantons concernant l'espace suisse de formation.

**PLR, Centre** et **SEC** soulignent en particulier l'importance de l'objectif 2 visant à faire en sorte que 95 % des jeunes de 25 ans possèdent un diplôme du secondaire II. Dans ce contexte, il est crucial selon **SEC** que les pouvoirs publics mettent également l'accent sur l'encouragement des professions AFP. **ARTISET** relève que l'objectif de 95 % entraînerait une hausse du nombre de personnes pouvant potentiellement obtenir un titre du degré tertiaire. Il faut par conséquent s'attendre à une augmentation du nombre de titulaires d'un diplôme de la formation professionnelle supérieure. La fédération estime qu'il est du devoir de la Confédération de promouvoir dans une même mesure la formation purement scolaire et la formation professionnelle.

De l'avis de **FPS**, calculer la qualité du niveau de formation de la population suisse en fonction du taux de certification – comme prévu pour l'objectif 95 % déclaré – pose problème si on ne commence pas d'abord par renforcer les compétences de base. **VSLCH** identifie un besoin d'action important dans le domaine de la scolarité obligatoire et juge nécessaire de repousser la sélection aux études à la fin de l'école obligatoire, à l'image des pays nordiques et de la France, afin de pouvoir atteindre l'objectif de 95 %.

**K-HF** souligne qu'il faut accorder une attention particulière aux objectifs politiques communs 2, 4 et 6 (objectif 4 : affiner les profils des offres du degré tertiaire, objectif 6 : encourager l'accès à la formation, la reconversion et la réinsertion, et les soutenir par le biais de l'information et de l'orientation). La Confédération doit aborder avec détermination l'objectif visant à affiner les profils des offres du degré tertiaire durant la prochaine période FRI.

En ce qui concerne l'objectif 4, **SEC** fait remarquer que la Confédération et les cantons ont manqué une occasion de mieux positionner les écoles supérieures par le biais du projet « positionnement des écoles supérieures ». Pour ce qui est de la mise en œuvre concrète de ce projet, SEC continue de plaider en faveur d'un renforcement de la gouvernance et de l'introduction de titres fondés sur le cadre national des certifications.

À propos de l'objectif 5 (réduire le taux d'abandon des études dans les hautes écoles universitaires), **ETHZ-hv** se demande comment le taux d'abandon peut être réduit alors que le nombre d'étudiants augmente fortement, estimant ce point peu clair. À ce sujet, **VSLCH** indique que les abandons sont trop souvent le résultat d'un manque de compétences transversales (compétences personnelles), lesquelles devraient être renforcées à l'école obligatoire déjà.

Concernant l'objectif 6, **SAVOIRSOCIAL** suggère notamment d'examiner la possibilité de mettre en place des programmes de reconversion professionnelle pour les migrants.

**VSLCH** considère qu'il est judicieux pour la Suisse, compte tenu de son haut niveau de formation, qu'elle fasse figure de modèle à suivre dans le domaine de la numérisation.

Selon **VSLCH**, l'objectif 8 (encourager les échanges et la mobilité) revêt une importance capitale. Concernant l'intitulé de cet objectif, **VL** propose de préciser mobilité *nationale et internationale* et de souligner ainsi le fait que la mobilité nationale a un rôle primordial à jouer pour une meilleure compréhension entre les régions linguistiques et les cultures de notre pays.

### 3.1.1.4 Autres thèmes et requêtes concernant l'orientation générale du message FRI

De nombreux acteurs s'inquiètent dans leur prise de position de la pénurie de main d'œuvre qualifiée et soulignent l'importance, pour lutter contre celle-ci, d'un financement suffisamment élevé, voire plus élevé, de la part de la Confédération dans le domaine FRI (notamment pour la formation et la formation continue ainsi que pour les hautes écoles). **constructionsuisse, SSE, SIA, suisse.ing, ASAE** et **UTP** relèvent d'ailleurs un manque cruel de personnel qualifié en ingénierie. Selon eux, il y a un manque de

visibilité et de valorisation des professions liées à l'ingénierie et à la planification et les milieux politiques et la société ne reconnaissent pas l'importance des infrastructures dans ces domaines, ce qu'ils jugent regrettable. **economiesuisse**, **interpharma** et **scienceindustries** aimeraient que l'accent soit mis sur la lutte contre la pénurie de personnel qualifié dans les domaines MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles et techniques), les compétences numériques, la médecine et la santé. **agenda2030**, **CSAJ** et **SDSN** déplorent que le lien entre la pénurie de personnel qualifié et les défis posés dans d'autres domaines politiques ne soit pas pris en compte. **CDS** salue tout particulièrement les mesures visant à répondre au besoin croissant en personnel qualifié dans le domaine de la santé. **PIP** approuve l'attention particulière portée aux domaines de la médecine et de la santé.

**UVS**, **Travail.Suisse**, **agenda2030**, **AMS**, **ARTISET**, **HES SUISSE**, **innovationsocial-siba-innovage**, **psy-fhnw**, **OSEO**, **SAVOIRSOCIAL**, **CSIAS** et **wyssacademy** demandent le lancement d'un programme pilote pour l'encouragement des innovations sociales en Suisse, la mise en place d'un système de suivi des innovations sociales en Suisse ainsi que l'évaluation du programme et une éventuelle réintégration structurelle dans les organisations d'encouragement existantes lors de la prochaine période FRI. **SDSN** souhaite que l'importance de l'innovation sociale soit soulignée dans le message FRI 2025-2028. **HES-SO** propose de promouvoir des approches participatives ou collaboratives comme l'innovation sociale et demande un soutien spécifique pour les innovations sociales<sup>4</sup>.

**economiesuisse** fait remarquer que certains passages des documents mis en consultation laissent craindre un renforcement du pilotage politique et estime qu'il est essentiel d'éviter toute politisation de la recherche.

**agenda2030** critique la conception qui sous-tend le présent message, selon laquelle le domaine FRI doit avant tout servir des intérêts et des objectifs économiques.

**biotechnet** attire l'attention sur le fait que les domaines de la santé, de la biotechnologie et de la pharmacie sont sous-représentés dans le message FRI.

**SAB** constate avec regret que l'encouragement de la recherche et de l'innovation en Suisse s'intéresse de moins en moins aux problématiques liées au territoire géographique (en particulier à la recherche sur les régions de montagne).

**CSS** appelle à une amélioration de la coopération entre les agences d'encouragement, la recherche de l'administration fédérale, le domaine des EPF, les universités et les autres principaux acteurs pour ce qui a trait à la coordination et à la définition de thèmes dans le domaine de la recherche et de l'innovation orientées mission.

### 3.1.2 Cadre financier du message FRI

*Résumé : au total, 110 participants à la consultation se sont exprimés spécifiquement sur le volume total des moyens d'encouragement et/ou sur la croissance prévue pour les années 2025 à 2028. Parmi ceux-ci, 103 ont jugé les moyens financiers prévus trop bas et deux, trop élevés. Cinq participants ont expressément salué le financement proposé.*

Pratiquement tous les **cantons** (y compris **CDIP** et **CDS**) exigent, pour les années 2025 à 2028, une croissance financière plus importante pour l'ensemble du domaine ou, de façon plus isolée, uniquement pour le domaine des hautes écoles. Les partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale expriment des avis divergents sur l'encouragement financier prévu. **PLR** soutient la croissance nominale proposée. **PVL** demande des moyens dont l'allocation est garantie en lieu et place de limites supérieures. **LES VERT-E-S** plaident pour une croissance annuelle moyenne d'au moins 2,5 % en valeur réelle ; **Centre**, pour un taux de croissance annuelle allant jusqu'à 2 % en valeur réelle. **LDP** et **PS** considèrent une augmentation du cadre financier comme absolument nécessaire. **UDC** demande que l'option d'une

<sup>4</sup> Les chap. 3.2.7 et 3.2.8 présentent d'autres préoccupations et remarques concernant les innovations sociales.

croissance réelle soit abandonnée, sauf pour la formation professionnelle et le domaine des EPF. Les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne (**UVS** et **SAB**) ne prennent pas expressément position sur le financement FRI dans son ensemble. Parmi les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national, **economiesuisse** salue le financement prévu ; **UPS** et **USAM** saluent la proposition avec des réserves ou jugent tout au moins le projet de financement cohérent. **SEC**, **USP**, **USS** et **Travail.Suisse** critiquent le dispositif d'encouragement financier prévu.

L'avis général des autres participants (organisations et particuliers) sur le cadre financier du message FRI ne peut pas être présenté ici en raison du grand nombre de réponses. Certains points ressortant des prises de position sont détaillés ci-après. Pour un exposé complet, voir le recueil de l'ensemble des prises de position.

#### 3.1.2.1 Différents taux de croissance demandés pour l'ensemble du domaine FRI

**CDIP**, **CDS**, **AG**, **AI**, **AR**, **BE**, **BL**, **GL**, **NE**, **NW**, **OW**, **SG**, **SH**, **SO**, **SZ**, **TG**, **UR**, **ZG**, **ZH**, **HES Suisse**, **H+**, **reach** et **UPSV** demandent une croissance financière d'au moins 2,50 % pour la période FRI 2025 à 2028.

**Centre**, **formationparents**, **miduca**, **lire-ecrire-suisse**, **S&E**, **OSEO**, **SSLV**, **FSEA**, **AUPS** et **stalderf** exigent une croissance financière réelle de 2 % pour la période 2025-2028.

**LES VERT-E-S**, **USS**, **CVCI**, **Innosuisse**, **CSS**, **SSP**, **VS** et **wissensstadtdavos** demandent un taux de croissance réelle moyen de 2,5 %.

Une croissance financière supérieure à 2,5 % est souhaitée par les participants à la consultation suivants : **FR**, **bikoa**, **ch++**, **CSAJ**, **pusch** et **SDSN** (3,5 % en valeur réelle), **GR** (entre 2,5 % et 3,5 % en valeur réelle), **Travail.Suisse** et **transfair** (3,4 % en valeur réelle), **SUB** et **UNES** (3,5 % en valeur nominale).

**JU** demande que l'enveloppe globale soit adaptée au renchérissement en plus des 2 % de croissance annuelle proposés.

**LU** considère une croissance annuelle réelle de 1 % comme un minimum.

**PLR** et **economiesuisse** soutiennent la croissance prévue de 2 % en valeur nominale ou de 1 % en valeur réelle.

**PS** se prononce en faveur d'une augmentation substantielle des crédits FRI, car le parti juge que l'objectif de croissance des moyens de 1 % en valeur réelle tel qu'il est fixé par le Conseil fédéral pour le message FRI est beaucoup trop faible.

**UDC** rejette l'option d'une croissance réelle de 1 %, sauf pour le domaine des EPF et la formation professionnelle.

**USP** se montre critique vis-à-vis de l'augmentation des dépenses dans le domaine FRI, le risque étant une réduction nominale des moyens pour l'agriculture.

#### 3.1.2.2 Renchérissement

**CDIP**, **CDS**, **AI**, **AG**, **AR**, **BE**, **BL**, **GL**, **NE**, **NW**, **OW**, **SG**, **SO**, **SZ**, **TG**, **ZH** et **H+** estiment que la Confédération doit remplir ses obligations légales et tenir compte, ce faisant, de la hausse des coûts découlant notamment du renchérissement. La non-compensation du renchérissement plus élevé reporte le risque lié à ce dernier sur les cantons et leurs hautes écoles et pose la question du respect des obligations légales de la Confédération en matière de financement.

**LDP**, **USS**, **SFI** et **unibas** exigent une indexation pour compenser le renchérissement.

**USAM**, **AMS** et **Innosuisse** considèrent le renchérissement attendu comme étant un autre élément qui fait que l'on ne peut pas parler d'une croissance réelle et que la croissance nominale correspond de

facto à une réduction. **hotelleriesuisse** se demande si une croissance aura réellement lieu – notamment du fait du renchérissement.

**BL** et **BS** soulignent que les 2 % en valeur nominale de croissance annuelle moyenne de l'ensemble des dépenses FRI de la Confédération pour les années 2025 à 2028 ne permettront pas de compenser le renchérissement escompté ni les évolutions prévisibles.

**GR** demande que les mesures d'économie ne passent pas de manière générale par l'abandon d'une compensation intégrale du renchérissement au détriment des institutions, mais qu'elles soient prises exclusivement sur la base des potentiels d'économies concrètes et de l'évaluation des prestations des institutions concernées.

**BE** souhaite que, dans le cas d'un renchérissement supérieur aux prévisions, les crédits d'engagement, notamment dans les domaines cofinancés par les cantons, soient adaptés chaque année (comme demandé dans la motion Dittli 16.3705).

**VS** exige que le plafond de dépenses planifié prenne entièrement en compte le renchérissement des dernières années et estime qu'il ne doit pas y avoir de report des charges sur les cantons à plus faible capacité financière comme le Valais.

**JU** fait remarquer que l'abandon de la compensation du renchérissement et le report des charges sur les cantons témoignent d'un désengagement qui va à contre-courant des intérêts de la Suisse. Ce canton est d'avis qu'il est difficile de concilier cette posture avec l'importance sociale et économique que le projet de message reconnaît par ailleurs au domaine FRI.

**SEC** s'oppose à l'abandon d'une pleine compensation du renchérissement à l'échelle fédérale, à une croissance nominale de 2 % et à un plus grand report de la responsabilité dans le domaine FRI sur les cantons. L'association juge peu réaliste la suggestion que les cantons investissent davantage d'argent dans le domaine FRI dans la période actuelle que par le passé, car les cantons souffrent eux aussi du renchérissement et des conséquences de la pandémie de coronavirus.

**AGFA-SF** est d'avis que la croissance prévue est problématique, car, au vu de l'augmentation du nombre d'étudiants et de la situation d'inflation, le taux de croissance permettra uniquement de compenser le renchérissement.

**biotechnet** propose une croissance absolue après compensation du renchérissement.

**FemWiss** s'oppose aux coupes budgétaires dans le domaine FRI au regard du renchérissement.

**reach** considère que des efforts soutenus sont précisément nécessaires dans le domaine FRI au vu du fort renchérissement, de l'augmentation du nombre d'étudiants, de la pénurie aiguë de personnel qualifié et de l'exclusion du programme-cadre de recherche de l'UE (Horizon Europe) pour que la Suisse ne se laisse pas distancer face à la concurrence internationale.

Pour **SSP**, il est impératif que le renchérissement soit compensé.

### 3.1.2.3 Sécurité de planification

**VL, LES VERT-E-S, FPS, formationparents, LCH, lire-ecrire-suisse, miduca, prosenectute, S&E, OSEO, SSLV, stalderf, FSEA, AUPS et ZKW** exigent une sécurité de planification et des cadres financiers garantis pour les acteurs du domaine FRI et critiquent le fait que les plafonds de dépenses et les crédits d'engagement proposés constituent uniquement des montants maximaux qui ne pourront être entièrement utilisés que si la situation budgétaire évolue positivement, ce qui suscite beaucoup d'incertitudes.

**cancer de l'enfant-ch, ligue contre le cancer, oncosuisse et SAKK-SPOG** considèrent qu'il est important d'éviter les changements de direction à court terme et les incertitudes quant aux moyens mis à disposition.

**USS** et **SSP** demandent l'abandon des plafonds fixes de dépenses.

#### 3.1.2.4 Autres thèmes et demandes relatifs au cadre financier

**FPS** et **LCH** considèrent que la répartition actuelle des moyens entre les différents domaines d'encouragement n'est pas équilibrée et qu'elle doit être revue et adaptée. **ETHZ-hv** et **swissmem** demandent que la répartition des moyens octroyés par la Confédération soit repensée dans le message FRI pour les années 2025 à 2028. **AR** ne comprend pas pourquoi, alors que les ressources sont limitées, le financement de plusieurs domaines (par ex. les hautes écoles fédérales et les contributions versées aux cantons conformément à la LEHE<sup>5</sup>) doit être traité dans le même message. Les domaines d'encouragement ne peuvent pas être opposés les uns aux autres sans raisons objectives et un domaine ne peut pas être privilégié au détriment des autres domaines entrant dans le financement de la formation. **FER** exige que la Confédération crée la base légale nécessaire afin qu'aucun domaine FRI ne soit préterité.

**economiesuisse** et **swissbiotech** déplorent le fait que les moyens destinés au domaine des EPF et à la recherche compétitive (FNS, Innosuisse) devraient être réduits de manière disproportionnée en cas de mesures d'économie vu que les contributions de base allouées aux universités, aux hautes écoles spécialisées et à la formation professionnelle supérieure sont fixées dans la loi. Les deux organisations faitières demandent que cette situation soit corrigée de sorte que tous les domaines FRI devraient apporter leur contribution le cas échéant. **scienceindustries** estime aussi que la recherche compétitive et le domaine des EPF ne doivent pas être pénalisés de manière disproportionnée lors de la répartition des moyens et en cas de coupes budgétaires.

**ZG** fait remarquer que l'impôt minimal de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pourrait être investi dans le domaine FRI. **LDP** propose, au vu de la future accentuation du déséquilibre entre les finances cantonales et fédérales en raison du régime fiscal de l'OCDE, que les cantons soient temporairement associés au financement du domaine FRI dans une proportion plus grande que d'ordinaire. **CSS** indique que des dépenses de la Confédération particulièrement élevées en faveur de la recherche et de l'innovation constituent un investissement indispensable pour l'avenir de la Suisse et le développement d'une économie diversifiée et qu'il entend par conséquent suivre attentivement les discussions sur la répartition des fonds issus des recettes supplémentaires que la réforme fiscale de l'OCDE devrait générer.

**PLR** demande la suspension du traitement du postulat 21.3008 « Transparence en matière d'utilisation des moyens alloués par la Confédération dans le domaine de la formation » déposé par la CSEC-CN en indiquant que les informations émanant du rapport seront utiles pour le message FRI 2025-2028.

**USAM** souligne que la Confédération et les cantons sont tenus de chercher à collaborer davantage avec des acteurs privés dès qu'il y a un risque de diminution des moyens financiers. **reach** suggère également de renforcer la collaboration des institutions du domaine FRI avec des acteurs de la société civile dans le cadre du dialogue scientifique.

**a+** indique que les six membres des Académies suisses des sciences sont prêts à apporter leur contribution en fixant des priorités et en continuant à utiliser les fonds octroyés avec la plus grande responsabilité afin que, même en période de difficultés économiques, le plus grand bénéfice soit obtenu avec les moyens prévus. **VSLCH** voit un potentiel d'optimisation financière dans le renforcement de la coordination des tâches entre les cantons (cadre de qualité, évaluation, etc.).

**SSEGenre** demande une augmentation des moyens en faveur du domaine FRI et souhaite que le financement des mandats de base des Académies suisses des sciences ne soit pas réduit.

---

<sup>5</sup> Loi fédérale du 30 septembre 2011 sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles, LEHE), RS 414.20.

### 3.1.3 Thèmes transversaux

*Résumé* : le choix des thèmes transversaux recueille un large suffrage et ne souffre d'aucun rejet fondamental. Environ 10 % des participants à la consultation s'étant exprimés sur les thèmes transversaux soulignent que le choix qui a été fait n'entraîne pas de surréglementation. Différents participants donnent leur avis sur des thèmes transversaux spécifiques. En ce qui concerne le développement durable, il est par exemple suggéré d'accorder davantage d'importance à l'éducation au développement durable ou de définir plus clairement et plus précisément la notion de durabilité. Selon un commentaire qui revient à plusieurs reprises, la numérisation doit elle aussi s'inscrire dans une démarche de développement durable. Concernant le thème de l'équité, il est suggéré d'intensifier les activités de recherche en la matière et demandé, par certains participants, qu'il ne soit pas seulement traité du point de vue du genre. Plusieurs voix réclament également que l'accent soit davantage mis sur la question de l'équité dans tous les domaines de la formation ainsi que dans sa dimension intersectionnelle [action conjuguée de plusieurs formes de discrimination]. À propos de la coopération nationale et internationale, les participants à la consultation se prononcent sur le futur processus et sur le financement de la Feuille de route pour les infrastructures de recherche. Ils soulignent dans le même temps combien la coopération internationale en matière de formation, de recherche et d'innovation est importante. La création de « Swissnex in Switzerland » est ponctuellement commentée et est explicitement saluée par deux tiers des participants s'étant exprimés concrètement sur ce point.

**GE, PS, SEC, UPS, USAM, agenda2030, SSE, bikoa, IS, pusch, CSAJ, SAVOIRSOCIAL, SDSN, UPSV, SUB, CSU, swissmem, CSS, UNES** et **wyssacademy** approuvent globalement l'importance qui est donnée aux quatre thèmes retenus.

**BE, BS, USS, actionuni, ETHZ-hv, FemWiss, IDEAS** et **SSEGenre** se réjouissent notamment que la question de l'équité ait été retenue comme thème transversal, **LES VERT-E-S, Bibliothekwoechslin, SWITCH** et **VSLCH** expriment la même opinion pour le développement durable et les deux derniers participants cités, aussi pour la numérisation.

**UPS, USAM, SSE, H+, UPSV** et **swissmem** soulignent que les thèmes transversaux ne doivent pas s'accompagner d'une surréglementation dans les faits, en particulier dans le domaine de la formation professionnelle.

**bikoa, CSAJ, pusch, SDSN** et **UNES** exigent que l'éducation au développement durable et l'équité fassent partie des principes de la politique d'encouragement et soient prises en compte lors des décisions en matière d'encouragement.

**agenda2030, CSU** et **wyssacademy** regrettent que les thèmes transversaux soient pondérés de façon inégale.

**FPS** et **LCH** pointent le rapport antinomique entre la transformation numérique et le développement durable et indiquent que l'acquisition de compétences sociales et personnelles et le développement de compétences dans le domaine des médias doivent être encouragés.

**FemWiss** attire l'attention sur les interdépendances entre les thèmes transversaux et **SSEGenre** demande que les questions de genre soient prises en compte non seulement en lien avec le thème transversal de l'équité, mais aussi lors du traitement de tous les thèmes transversaux.

**lünenburgerl** souhaite que l'activité entrepreneuriale soit ajoutée en tant que cinquième thème transversal.

#### 3.1.3.1 Numérisation

**bikoa, pusch, SDSN** et **UNES** soulignent que l'accent doit être mis sur une numérisation durable. **bikoa, ETHZ-hv, pusch** et **SDSN** saluent les efforts déployés en matière d'Open Data et d'Open Education et souhaitent que ces thématiques soient développées et davantage encouragées ; **ETHZ-hv** se félicite en outre des efforts dans le domaine de l'Open Science.

**VL** et **ch++** déplorent que la thématique de l'IA ne soit pas suffisamment traitée et **GE** pointe également les enjeux liés à l'IA. **Conseil des EPF** demande au Conseil fédéral d'élaborer un message spécial sur l'IA et de prévoir les moyens nécessaires. Il est convaincu que les forces dans le domaine de l'IA doivent être regroupées à l'échelle nationale et que l'infrastructure dont la recherche, l'enseignement et le transfert de savoir et de technologie ont besoin doit être mise en place.

**agenda2030** et **wyssacademy** critiquent le fait que la numérisation soit réduite à un progrès technique et que les incohérences avec d'autres champs politiques comme celui de la promotion de l'équité ne soient pas explicitement présentées.

**Interpharma** et **swissbiotech** relèvent l'enjeu de la numérisation dans le système de santé.

**SEC** fait remarquer que préparer les individus aux changements structurels induits par la numérisation signifie un surcroît de travail et un surcroît de coûts. **laufbahnswiss** estime aussi que le développement dans le domaine de la numérisation est une tâche très coûteuse en argent et indique que la collaboration dans le cadre de partenariats public-privé (PPP) serait une option moins onéreuse. Par conséquent, les fonds publics destinés à l'encouragement de projets doivent aussi pouvoir être utilisés pour les projets PPP.

**VD** souligne qu'il serait souhaitable d'affirmer de manière plus marquée que les enjeux relatifs à la numérisation constituent une priorité stratégique.

**PLR** se réjouit de la place de premier plan que les enjeux liés à la numérisation occupent dans la stratégie FRI et estime que la collaboration public-privé doit être plus particulièrement encouragée dans ce domaine.

**LES VERT-E-S** exigent que la Confédération soit plus proactive concernant le thème de la numérisation et qu'elle assume un rôle de coordination et d'anticipation des risques liés au numérique.

**fss** estime qu'il y a lieu de craindre une fracture numérique, qui exclurait les personnes âgées.

**CSS** souhaite que la manière dont la numérisation sera davantage prise en compte dans la formation au degré secondaire II soit mieux expliquée.

**privatim** relève que différentes initiatives et mesures contenues dans le message FRI soulèveront des questions relatives à la sécurité de l'information et à la protection des données et fait référence à l'offre de soutien qui existe à l'échelle fédérale, cantonale et supracantonale.

**VSLCH** estime que la Suisse devrait faire en sorte de se positionner en tant que créatrice de tendances dans le domaine de la numérisation.

### 3.1.3.2 Développement durable

**bikoa**, **CSAJ**, **pusch**, **SDSN** et **UNES** demandent une définition forte ou plus forte de la notion de durabilité dans le message FRI.

**LES VERT-E-S**, **bikoa**, **CSAJ** et **SDSN** souhaitent que l'éducation au développement durable (EDD) se voie accorder une place plus importante.

**agenda2030** et **wyssacademy** déplorent que le rôle du domaine FRI dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et de la Stratégie nationale pour le développement durable ne soit évoqué que superficiellement. **UNES** demande que la réalisation des 17 objectifs de développement durable soit considérée comme hautement prioritaire.

**SEC** souligne que des approches concrètes manquent notamment dans le domaine de la formation professionnelle et de la formation continue quant à la manière de prendre en compte le développement durable. Selon **CSS**, il est nécessaire de réaffirmer dans le message FRI qu'une attention particulière est accordée à l'éducation au développement durable (EDD) lors des procédures de révision au degré secondaire II. De plus, **CSS** souhaite que, dans le cadre de l'encouragement de la recherche et de

l'innovation, le développement durable soit abordé par le biais d'instruments d'encouragement axés sur des missions.

**KFPE** considère que la mise en œuvre concrète et le financement d'un encouragement du domaine FRI orienté vers le développement durable doivent encore être affinés.

**SWITCH** suggère que la notion d'informatique durable soit explicitement mentionnée.

### 3.1.3.3 Équité

**GR, BFH, PHLU, SFI, swissuniversities, swissuniversities-FH égalité, UZH et wissensstadtdavos** soulignent l'importance des activités (et infrastructures) de recherche dans le domaine de l'équité. **PS** et **SSEGenre** demandent un renforcement des activités de recherche sur la dimension intersectionnelle de l'égalité des chances et de la diversité. **FemWiss** se prononce spécifiquement en faveur de l'encouragement des études genre et de la recherche sur le principe de non-discrimination.

**Travail.Suisse, formationparents, FemWiss, S&E, SSLV et stalderf** soulignent l'importance des mesures visant à favoriser l'égalité des chances dans la lutte contre la pénurie de personnel qualifié.

**formationparents, S&E, SSLV, stalderf** et **CSS** souhaitent voir spécifier que la petite enfance constitue le champ principal pour l'amélioration de l'équité ; **UVS** souhaiterait que la formulation soit revue pour mieux présenter ce que recouvre la promotion de l'équité pour les enfants et les jeunes évoluant dans un environnement éloigné du monde scientifique ou socialement défavorisé.

Pour **SEC, bikoa, pusch** et **SDSN**, la flexibilisation des offres de formation et la perméabilité au sein des voies de formation et entre elles sont des préoccupations centrales en lien avec l'équité ; **H+** estime qu'il y a notamment lieu de prendre des mesures en matière d'équité lors du passage de la formation professionnelle aux hautes écoles.

**bikoa, CSAJ, SDSN** et **push** soulignent combien il est important, dans une optique d'égalité des chances, de créer des possibilités de signalement appropriés pour le harcèlement scolaire ou sexuel et la discrimination – et pas seulement au niveau universitaire.

**Travail.Suisse, CFQF** et **transfair** demandent que l'accent soit davantage mis sur l'aspect de l'égalité des chances dans tous les domaines de la formation et souhaitent qu'une importance plus grande soit accordée à la lutte contre les stéréotypes de genre et au rôle de la numérisation dans une éducation reposant sur l'égalité entre les genres. **BE** demande que l'égalité des chances entre les genres soit considérée comme un champ prioritaire à part entière. **TI** souligne la nécessité de coordonner les mesures relatives à la numérisation, au développement durable et à l'équité. **bikoa** indique qu'il faut éviter que certains groupes (de personnes) soient dépassés face à l'avancée du numérique et que la numérisation durable doit intégrer le thème de l'équité.

**bikoa, SDSN** et **UNES** souhaitent que les mesures visant à promouvoir l'égalité des chances ne soient pas mises en place qu'au niveau des postes de professeur.

**Travail.Suisse** et **swissfaculty** critiquent le fait que l'intégration des personnes en situation de handicap dans le système de formation ne soit pas suffisamment détaillée.

**SSP** demande que le principe de l'égalité des genres soit mis en œuvre à tous les niveaux du système de formation, que la Confédération prenne des mesures concrètes en vue de réduire les discriminations et les inégalités sociales et que le thème des conditions de travail soit également pris en compte. **FemWiss** souhaite que les thèmes de l'égalité, de la non-discrimination et de l'inclusion soient directement rattachés à la Constitution fédérale. L'association demande aussi que les droits des travailleurs soient soutenus dans le domaine scientifique chaque fois que cela est possible.

#### 3.1.3.4 Coopération nationale et internationale

Concernant le financement des projets de la Feuille de route pour les infrastructures de recherche, **GR, BFH, PHLU, SFI, swissuniversities, unibasel, USB, UZH** et **wissensstadtdavos** proposent de faire la distinction entre, d'une part, les « instruments » communs à plusieurs disciplines et domaines d'études qui nécessitent des infrastructures et méthodes particulièrement onéreuses et, d'autre part, les « disciplines » qui sont particulièrement onéreuses en raison de leurs thématiques et de leurs contenus. **CSS** recommande de séparer le processus de définition et d'identification des infrastructures de recherche d'importance nationale de la décision de financement. Le SEFRI doit en outre nommer un groupe de pilotage placé sous sa direction et chargé d'examiner la refonte du processus de la Feuille de route 2027. **FORS** souligne que le futur processus de la Feuille de route doit être plus transparent et ouvert aux projets issus de toutes les disciplines ; sur le plan de la gouvernance des infrastructures de recherche, les responsabilités des acteurs du domaine FRI doivent être plus clairement définies. **swisstph** salue la Feuille de route 2023 et espère notamment que le projet « Imaging, – Omics Platform for Switzerland » (IOP4CH) sera financé, lequel s'articule autour d'une cohorte nationale et d'une biobanque. **dephistgén-unige, histint-unibe, SSEGénéalogiques, ASEA** et **ASHSM** exigent que la nécessité des projets d'édition à long terme soit intégrée comme il se doit dans la Feuille de route prévue pour les infrastructures de recherche.

**BL, BS, GE** et **PLR** approuvent les mesures proposées dans le domaine de la coopération internationale en matière de formation, de recherche et d'innovation, lesquelles renforcent le rôle de la Suisse à l'échelle internationale.

**BL, BS, GE** et **unibasel** appuient expressément la création d'un « Swissnex in Switzerland ». **ZH** s'interroge sur la plus-value apportée par des sites Swissnex supplémentaires dans l'UE et estime qu'il serait plus efficace d'investir les moyens utilisés à d'autres endroits. **UZH** se montre critique quant à la création d'un « Swissnex in Switzerland » et s'interroge sur la plus-value apportée par des sites supplémentaires au sein de l'UE. **CSS** considère que le réseau Swissnex est important pour renforcer la présence de la Suisse sur le plan mondial. **wyssacademy** souhaite que des sites Swissnex soient créés en dehors de la zone des pays du Nord et qu'un chapitre soit ajouté au message pour décrire la manière dont la coopération avec des institutions de recherche des pays du Sud peut être renforcée dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation. **agenda2030** souhaite également que des sites Swissnex supplémentaires soient planifiés dans des pays du Sud.

Pour **economiesuisse, UPS, FER** et **scienceindustries**, les coopérations multilatérales dans la recherche revêtent une importance majeure. C'est pourquoi des réseaux et des partenariats de recherche supplémentaires doivent être mis sur pied avec d'autres pays dans le cadre d'une stratégie de diversification.

**bikoa, KFPE, pusch** et **SDSN** exigent que la coopération en matière de formation, de recherche et d'innovation entre la Suisse et des pays à faible revenu occupe une place plus importante dans la stratégie FRI et que l'accent ne soit pas seulement mis sur les partenariats avec des pays du Nord. La coopération entre autres avec des institutions dans des États autoritaires et fragiles serait ainsi rendu possible et encouragée de manière ciblée.

**bikoa** et **SDSN** demandent que la coopération nationale et internationale recouvre des activités d'échange scolaires et extrascolaires.

**VL** salue la diversification des partenariats internationaux dans le domaine FRI et souhaite qu'il y ait un engagement plus fort concernant la conclusion de nouveaux accords ou mémorandums d'entente tout en soulignant que ces partenariats ne peuvent pas remplacer de bonnes relations avec des partenaires européens. **CSU** attend que la diversification des partenariats internationaux de la Suisse dans le domaine FRI, telle qu'elle est prévue dans la Stratégie internationale de la Suisse dans le domaine FRI, et la poursuite de leur renforcement sur certains thèmes à l'échelle mondiale soient aussi mises en œuvre au travers d'organisations internationales comme l'UNESCO et ses programmes. **CSS** considère que la stratégie FRI internationale doit être révisée et que la participation accrue à des coopérations et à des initiatives bilatérales et multilatérales doit aller au-delà du Fonds national suisse (FNS) et

d'Innosuisse et inclure également hautes écoles, infrastructures, les Académies et d'autres acteurs pertinents.

### 3.2 Avis sur les différents chapitres du message FRI 2025-2028

Les pages qui suivent reprennent sous une forme condensée les retours des participants à la consultation sur les différents chapitres de la politique d'encouragement proposée dans le message FRI 2025-2028. Certains avis concernent plusieurs domaines d'encouragement. Dans la mesure où cela a été possible sans perdre en lisibilité, ils ont été placés dans le chapitre auquel ils se rapportent le plus ou dans lequel figurent des réponses similaires d'autres participants à la consultation. Les points de vue et les argumentaires détaillés sont réunis dans le document Avis publié sur le site internet de la Chancellerie fédérale<sup>6</sup>.

#### 3.2.1 Formation professionnelle (projet 1)

*Résumé : les avis sur la formation professionnelle en tant que domaine d'encouragement concernent une grande variété de thématiques, tant sur les plans formel et financier que sur celui des priorités thématiques fixées dans le message FRI. Pour ce qui est du financement, le volume de la participation de la Confédération à la formation professionnelle est critiqué par la moitié des participants à la consultation s'étant exprimés sur la formation professionnelle (dont la plupart des cantons) et approuvé par moins d'un cinquième de ceux-ci. Les principales exigences, notamment de la part des acteurs cantonaux, sont la transparence et l'équivalence fiscale dans le financement de la formation professionnelle par la Confédération et les cantons. La poursuite du projet viamia est saluée, mais plus d'un tiers des participants à la consultation s'étant exprimés sur la formation professionnelle critiquent que les coûts qui y sont liés soient transférés aux cantons. Quant à celle du programme « Simplement mieux... au travail », elle est explicitement jugée positive dans plusieurs prises de position. D'autres demandes portent par exemple sur le besoin d'améliorer l'attrait de la formation professionnelle initiale et l'accès aux fonds liés aux projets pour les organisations du monde du travail, de répartir (ou de transférer) les moyens financiers et d'assurer l'égalité de traitement entre la formation professionnelle supérieure et les hautes écoles – tant dans le texte du message que sur les questions de financement.*

##### 3.2.1.1 Thèmes et objets liés au financement

**CDIP, CDS, AG, AI, AR, BE, BL, BS, FR, GE, GL, GR, JU, LU, NE, NW, OW, SG, SH, SO, SZ, TG, TI, UR, VD, VS, ZG, ZH, PLD, UVS, Travail.Suisse, BCH, CFQF, H+, LCH et profunda-suisse** rejettent la proposition de reporter sur les cantons les coûts liés à la poursuite de viamia et demandent que la Confédération participe aux coûts dans le cadre actuel même après la mise en place des structures. **LES VERT-E-S** estiment également que sans le soutien de la Confédération, ce programme risque d'être redimensionné ou abandonné dans certains cantons. **USS, UVS, Formation des parents, lire-écrire-suisse, miduca, S&E, OSEO, UPSV, FSAJ, CSIAS, FSEA, AUPS et ZKW** jugent aussi que le projet viamia doit se poursuivre et continuer d'être financé ou considèrent son maintien comme important. Selon **PLD, USS, UVS, Formation des parents, S&E, OSEO, CSIAS et FSAJ**, pour que cette offre soit également utilisée par des personnes dont la formation est insuffisante ou inexistante, il faudrait toutefois prendre des mesures spéciales pour inclure ces groupes et élargir explicitement l'offre, par exemple aux bénéficiaires de l'aide sociale. **PVL** souhaite que la mise en œuvre de viamia soit réexaminée. **EIT.SWISS** estime qu'il est important, dans le cadre du message, d'examiner de manière approfondie l'efficacité et l'efficience des mesures déjà en cours et qu'il est urgent d'examiner si l'offre d'analyse de la situation et de conseil viamia ne concurrence pas d'autres offres de conseil et de coaching émanant du secteur privé. **laufbahnswiss** souhaite que viamia soit adapté de manière à ce que les conseillers d'orientation du secteur privé puissent également y participer sur un pied d'égalité et demande une répartition complémentaire du travail entre les prestataires publics et privés en matière d'orientation professionnelle et de carrière.

<sup>6</sup> À télécharger à l'adresse [www.fedlex.admin.ch](http://www.fedlex.admin.ch) > Procédures de consultation > Procédures de consultation terminées > 2023

**CDIP, CDS, AG, AI, AR, BE, BL, BS, FR, GE, GL, GR, JU, NE, NW, OW, SH, SG, SO, SZ, TG, TI, UR, VD, VS, ZG, ZH** et **H+** exigent la transparence et l'équivalence fiscale dans le financement de la formation professionnelle et déplorent à cet égard que, bien que la formation professionnelle soit réglementée de manière globale par la Confédération, les coûts des pouvoirs publics soient supportés à 75 % par les cantons, conformément à la loi sur la formation professionnelle (LFPr<sup>7</sup>). Pour cette raison et afin de garantir la vérité des coûts dans la formation professionnelle, la valeur de référence concernant la participation de la Confédération aux coûts selon l'art. 59, al. 2, LFPr doit être limitée aux contributions fédérales versées aux cantons. **LU** partage cette dernière exigence et fait remarquer, comme **AG, OW** et **VS**, que la Confédération n'atteint la part de financement de 25 % fixée par la loi dans la formation professionnelle que parce qu'elle a généré de nouvelles dépenses pour le financement de la formation professionnelle, qui sont en fin de compte à la charge des cantons. **AR, BS, FR, TI** et **ZH** suggèrent également de ne pas inclure le financement, par exemple, des écoles supérieures et des cours préparatoires aux examens professionnels fédéraux et aux examens professionnels fédéraux supérieurs dans le calcul global de 25 %, mais de les financer séparément. **BCH** et **LCH** partent du principe que la valeur de référence de 25 % ne sera pas atteinte si le renchérissement est pris en compte. Selon **GR**, le financement du projet ne doit pas se faire au détriment des contributions forfaitaires. **VD** fait remarquer que l'augmentation des dépenses ne dépend pas uniquement des paramètres liés aux cours préparatoires aux examens professionnels fédéraux et que la Confédération devrait également intégrer d'autres facteurs dans la future allocation de ses ressources. **LES VERT-E-S** suggèrent que l'augmentation des coûts de la formation professionnelle ne soit pas assumée majoritairement par les cantons, mais qu'elle soit répartie de manière à respecter un ratio constant entre la Confédération et les cantons. **LDP** critique le fait que la Confédération soit habilitée à prendre des décisions en matière de formation professionnelle, mais que les coûts reviennent à 75 % aux cantons. Selon lui, la Confédération doit accroître sa contribution par rapport à ce qui est prévu dans le message.

**USS, Formation des parents, lire-écrire-suisse, miduca, S&E, OSEO, SSLV, FSEA, SSP, AUPS** et **ZKW**, saluent la poursuite du programme « Simplement mieux... au travail » ou en soulignent l'importance. Cependant, **Formation des parents, lire-écrire-suisse, miduca, S&E, OSEO, SSLV, FSEA** et **ZKW** demandent que les investissements pour faire connaître le programme soient augmentés sur la base des résultats de l'évaluation. **CRFBA** et **FRAFFA** sont elles aussi favorables à la poursuite du programme « Simplement mieux... au travail », mais considèrent que les remboursements aux employeurs prévus dans ce programme sont trop faibles et que la durée des formations est trop courte. **VL** considère que le programme est menacé par l'art. 12 de la loi fédérale sur la formation continue (LFCo<sup>8</sup>), car les institutions qui planifient et organisent des cours dans le cadre du programme doivent modifier les règles de financement. Il est également surprenant que le rapport parle d'une priorité à cet égard et que les moyens soient simultanément réduits. **CRFBA** regrette la formulation du message selon laquelle l'objectif de cette mesure est que les collaborateurs « se sentent bien sur leur lieu de travail ».

**Formation des parents, lire-écrire-suisse, miduca, S&E, OSEO, SSLV, FSEA** et **ZKW** considèrent que les fonds alloués aux cours de préparation aux examens fédéraux et à la promotion de projets sont globalement adéquats. Néanmoins, la politique d'encouragement en partie restrictive ou passive du SEFRI conduit selon eux à un faible volume de projets dans la formation continue à des fins professionnelles. Ils proposent donc d'adapter la pratique d'encouragement en conséquence.

**economiesuisse, UPS, SSE, HKBB, hotelleriesuisse, SAVOIRSOCIAL** et **swissmem** demandent que l'accès aux fonds d'encouragement de projets inscrits au budget soit simplifié pour les organisations du monde du travail, notamment pour encourager les innovations et les développements.

**economiesuisse, HKBB, UPS, SAVOIRSOCIAL** et **swissmem** accueillent favorablement les propositions de la Confédération concernant le financement de la formation professionnelle et considèrent que le cadre financier est suffisant pour financer la formation professionnelle et la formation

---

<sup>7</sup> Loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (LFPr, RS 412.10).

<sup>8</sup> Loi fédérale du 20 juin 2014 sur la formation continue (LFCo, RS 419.1)

professionnelle supérieure au cours de la prochaine période FRI. **FMH** estime que la participation de la Confédération aux coûts est importante et que la valeur de référence (art. 59, al. 2, LFPr) est atteinte.

**Travail.Suisse** et **transfair** jugent problématique le taux de croissance nominal de 1,9 % dans le domaine de la formation professionnelle. Selon **GR**, **ARTISET**, **SSE**, **FPS** et **LCH**, le cadre financier proposé pour la formation professionnelle est aussi trop juste. **JU** et **LDP** demandent que le taux de croissance réel dans le domaine « contributions forfaitaires, formation professionnelle supérieure » soit d'au moins 2,5 %. **EIT.SWISS** estime que les moyens prévus pour la formation professionnelle initiale, la formation professionnelle supérieure et la formation continue à des fins professionnelles sont trop faibles par rapport à la formation académique, même s'il est compréhensible que la situation financière tendue laisse peu de marge de manœuvre. **SEC** critique le fait que le poste budgétaire « Développement de la formation professionnelle et prestations particulières d'intérêt public » soit trop faiblement doté.

**AR**, **FPS** et **LCH** demandent que les différents domaines d'encouragement ne soient pas opposés les uns aux autres, aucun domaine ne devant être privilégié au détriment du reste du financement de la formation, et que l'encouragement de la recherche et de l'innovation compétitives ne se fasse pas au détriment de la formation professionnelle. **FPS** et **LCH** soulignent en outre l'importance d'un financement suffisant des cours d'appui et des cours facultatifs dans les écoles professionnelles ou d'un accompagnement individuel spécialisé dans les formations professionnelles initiales.

**USS** et **SSP** suggèrent d'étendre le financement axé sur la personne aux taxes d'examen et aux autres émoluments. Pour que davantage de professionnels suivent des études dans une école supérieure, il faut en outre des incitations financières correspondantes. **sciencesindustries** voit un potentiel d'optimisation dans le financement axé sur la personne de la formation professionnelle supérieure.

**H+** est favorable à l'augmentation du soutien financier à la Haute école fédérale en formation professionnelle (HEFP) et à l'extension des infrastructures dans la recherche sur la formation professionnelle. Pour **swissmem**, il est juste d'accroître les moyens dévolus à la HEFP, à condition que celle-ci adapte son offre de façon cohérente aux besoins des acteurs de la formation professionnelle tout en évitant de concurrencer les prestataires privés.

**sciencesindustries** est satisfait que la Confédération soutienne non seulement les offres de formation formelle, mais aussi le domaine non formel par l'encouragement de projets et considère l'introduction d'une désignation professionnelle reconnue au niveau international pour les diplômés de la formation professionnelle supérieure comme une mesure qui va dans le bon sens.

**FPS** souligne le défi que représente l'équivalence entre la voie de formation générale et celle de formation professionnelle pour ce qui est de la reconnaissance sociale et des débouchés à l'échelle internationale.

**SEC** est d'avis que la prochaine étape importante pour l'égalité des chances sera d'instaurer les titres de bachelor et de master au niveau de la formation professionnelle supérieure. **H+** ne considère pas la question des titres étrangers comme centrale pour la formation professionnelle supérieure, mais attire l'attention sur le fait que la reconnaissance sociale n'est toujours pas équivalente entre la voie de formation générale et la voie de formation professionnelle. Sur les plans de la reconnaissance sociale, des débouchés à l'échelle internationale et de la clarté, **K-HF** approuve que les défis posés par l'équivalence entre les voies de formation soient évoqués, mais déplore l'absence de mesures efficaces de la Confédération dans le domaine FRI pour éliminer ces inégalités croissantes.

**swisstextiles** regrette que la participation de la Confédération aux coûts passe de 26 % à 25 % et fait remarquer que la modeste augmentation prévue ne permet pas d'atteindre l'objectif de l'équivalence entre la voie de formation académique et la voie de formation professionnelle ni celui de l'égalité de traitement financier entre les deux voies de formation.

**SSLV** demande des modèles de financement contraignants et des fonds d'encouragement pour les institutions de formation, le soutien de projets qui facilitent la perméabilité entre la formation continue et le degré tertiaire pour les personnes chargées de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants (EAJE), ainsi que des procédures de validation plus accessibles.

### 3.2.1.2 Autres thèmes et objets liés à la formation professionnelle

**apotheken-tg, apothekenverband-be, apothekenverband-bs, AVKZ-zh, BIHAM, BSAV, CLPh, DPHW-unibl, IPW-ETHZ, ISPSO-unige, LAV, ONP, pharmaGenève, pharmajura, pharmasuisse, pharmavalais, SphF, SVPH et unisanté-unige-unil** demandent une répartition équitable des ressources nécessaires à la formation initiale et continue des différentes professions de la santé, y compris celle de pharmacien. Il s'agit également d'accorder une place particulière au développement de l'interprofessionnalité dès la formation initiale et dans la formation continue et de mettre à disposition les moyens nécessaires – une exigence formulée aussi par **ASE, DPHW-unibl et PIP**.

**LES VERT-E-S, Formation des parents, lire-écrire-suisse, miduca, S&E, OSEO, SSLV, FSEA, AUPS et ZKW** considèrent que l'utilisation du terme « apprentissage tout au long de la vie » dans ce chapitre du message est ambiguë ou imprécise, car les domaines d'encouragement mentionnés sous ce titre concernent tous la formation continue à des fins professionnelles. Ils demandent de le mentionner explicitement.

**economiesuisse, UPS, USAM, SSE, FPS, hotelleriesuisse, LCH et SAVOIRSOCIAL** sont mécontents que l'on présente la formation professionnelle supérieure dans le message FRI comme une voie servant à pallier un manque. De plus, les apports des hautes écoles sont soulignés avec beaucoup plus d'insistance que ceux de la formation professionnelle. **economiesuisse, USAM et swissbiotech** demandent aussi que la formation professionnelle supérieure soit présentée dans l'ensemble du message comme équivalente aux hautes écoles spécialisées et à la voie gymnasiale. **USAM et K-HF** demandent un meilleur positionnement des écoles supérieures et une égalité de traitement financier de leurs étudiants par rapport à ceux des HES. **FER et H+** souhaitent qu'une attention particulière soit accordée au renforcement de la collaboration entre les acteurs de la formation professionnelle supérieure et les hautes écoles. Selon **FER**, il est essentiel de garantir la primauté de la formation professionnelle dans le message FRI et **UPS** critique le fait que la formation professionnelle soit souvent présentée comme secondaire dans de tels messages.

**TG, bikoa, CSAJ, H+, pusch et SDSN** soutiennent les mesures visant à rehausser l'attrait de la formation professionnelle en tant que voie de formation. **bikoa et SDSN** regrettent toutefois que le lien entre la formation professionnelle et la pénurie de main-d'œuvre qualifiée ne soit pas examiné. **VL** attend un objectif concret afin de ne pas seulement préserver l'attrait de l'apprentissage, mais de l'accroître. **LES VERT-E-S** demandent, au vu de la pénurie de personnel dans certains secteurs clés de l'économie et de la société, que des mesures spécifiques soient prévues afin de maintenir l'attrait de la formation professionnelle supérieure, mais aussi de l'accroître et d'anticiper les besoins dans les divers secteurs clés. **VSLCH** souhaite que la formation duale puisse être davantage mise en valeur en Suisse latine également.

**CSAJ, pusch, SDSN et UNES** rejettent la définition étroite de la formation, qui met fortement l'accent sur la productivité et la croissance, et demandent que cette définition soit plus large, notamment en ce qui concerne l'apprentissage tout au long de la vie.

**economiesuisse, UPS et SAVOIRSOCIAL** saluent le fait que le message FRI respecte les orientations données par la Commission tripartite de la formation professionnelle (CTFP) et les objectifs de l'initiative « Formation professionnelle 2030 » dans le domaine de la formation professionnelle. **LES VERT-E-S** critiquent à ce sujet le fait que l'initiative « Formation professionnelle 2030 » ne contienne aucune proposition sur l'adaptation du monde du travail aux changements énergétiques et écologiques.

**economiesuisse, UPS et SSE** demandent que le positionnement de la HEFP soit précisé dans le message et que, là où celle-ci propose des prestations commerciales, les offres des organisations du monde du travail ne subissent pas de sous-enchère à cause de subventions croisées.

**bikoa et SDSN** saluent, dans le domaine de la formation initiale, les activités visant à créer l'égalité des chances et le développement durable et souhaitent que ces activités soient maintenues et intensifiées. **H+** souhaite que le conseil et le suivi du groupe cible des migrants qualifiés soient renforcés et optimisés lors de l'insertion sur le marché du travail via un diplôme de formation professionnelle. **USS et SSP**

considèrent qu'il est nécessaire de développer des offres adaptées aux adultes dans le domaine de la formation professionnelle initiale et que la prise en compte des acquis doit être activement encouragée par la Confédération.

**VL** et **CSU** saluent l'importance accordée à l'éducation civique, mais **CSU** ne l'approuve que dans la mesure où elle sert l'inclusion et la participation dans la société.

**Travail.Suisse** et **profunda-suisse** proposent d'inscrire dans la loi la responsabilité commune de la Confédération et des cantons dans la mise en place de nouvelles offres d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière. **profunda-suisse** salue explicitement la mise en œuvre par la Confédération de la stratégie en matière d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière.<sup>9</sup>

**FPS** et **LCH** demandent que les contenus de culture générale ne soient pas dilués par leur intégration dans les domaines de compétences opérationnelles des entreprises et considèrent que l'encouragement prévu en vue d'une transformation numérique crée un antagonisme par rapport au niveau de formation visé et au développement durable. Ils observent en outre que des programmes tels que « Simplement mieux !... au travail » opèrent un transfert des contenus de formation de l'entreprise vers l'école et des contenus visant à promouvoir les compétences de base de l'école vers les entreprises, et plaident pour un renforcement des écoles professionnelles en tant que lieu d'apprentissage général.

**ASE** et **PIP** demandent une institutionnalisation de la collaboration interprofessionnelle dans la formation, une adaptation correspondante des bases légales et un crédit transversal de 50 millions de francs pour la formation initiale interprofessionnelle dans toutes les professions de la santé. Ils plaident aussi pour une hausse du nombre de places d'études dans toutes les filières de ces professions et des moyens correspondants afin de faire face à la pénurie de personnel qualifié.

**JU** souhaite une adaptation des contributions forfaitaires pour les professions techniques afin de promouvoir davantage les modèles de formation mixte mêlant formation à temps plein et formation duale.

**TG** salue le fait que la Confédération veuille soutenir de manière ciblée des initiatives telles que diverses mesures visant à renforcer les professions MINT ou à éliminer les stéréotypes lors du choix d'une profession, mais demande que de tels efforts soient toujours orientés vers la demande et non motivés par des considérations idéologiques.

**SH** approuve l'orientation et les mesures adoptées et le fait que l'on mise sur la continuité. **FMH** approuve les propositions relatives à la formation continue. **SEC** salue le fait qu'une attention suffisante soit portée à l'échelon opérationnel, même si l'échelon stratégique mérite un investissement nettement plus important. **swisstextiles** se montre satisfait que la formation initiale et la formation professionnelle supérieure continuent d'être des priorités.

**PLR** demande une meilleure coordination entre les acteurs économiques et les écoles et s'engage pour la valorisation et la promotion de l'entrepreneuriat dans les filières de formation, dans tous les domaines pertinents, que ces filières attirent des femmes ou des hommes. Il souhaite en outre que le système de formation s'adapte aux changements technologiques et sociétaux et aux besoins de l'économie.

**CFQF** demande qu'une plus grande mixité des sexes soit inscrite dans le message FRI en tant qu'objectif explicite dans le domaine de la formation professionnelle et qu'un examen et une analyse de la terminologie des professions soient prévus. De même, la révision en cours du profil de qualification des conseillers d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière doit donner plus d'importance aux compétences nécessaires à une orientation tenant compte de la dimension de genre.

**HES SUISSE** demande que la perméabilité entre la formation professionnelle et les HES soit garantie et encouragée.

---

<sup>9</sup> Précisions de la part de la Confédération : la stratégie nationale en matière d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière est placée sous la responsabilité des cantons et mise en œuvre par eux. La Confédération soutient les cantons en la matière selon les possibilités que lui confère la législation.

**LDP** déplore le manque de créativité dans la promotion de la relève en ce qui concerne la branche en plein essor « Technique et installation solaires » et considère qu'une coopération entre le SEFRI et l'Office fédéral de l'énergie serait judicieuse.

**laufbahnswiss** demande une adaptation de l'art. 49 LFPr conformément à l'initiative Noser 23.405 visant à promouvoir les petits prestataires privés.

**UVS** souhaite que les cantons soient soutenus dans la promotion des places d'apprentissage et qu'il y ait une harmonisation des réglementations cantonales en matière de bourses d'études.

### 3.2.2 Formation continue (projet 2)

*Résumé* : l'orientation claire du message FRI sur la formation continue est approuvée par un tiers des participants à la consultation s'étant exprimés sur la formation continue – avec diverses réserves et exigences – et l'importance de cette thématique est soulignée à plusieurs reprises. L'accroissement de la contribution fédérale aux cantons pour la promotion des compétences de base des adultes, notamment, est accueilli favorablement par environ un tiers des participants à la consultation s'étant exprimés sur la formation continue. Dans le même temps cependant, ceux-ci soulignent souvent l'insuffisance de la contribution financière prévue pour les prestations des organisations de formation continue (et des moyens financiers prévus dans leur ensemble), estimant que la réalisation des objectifs dans le domaine de la formation continue s'en trouve menacée. L'un des principaux défis mentionnés à plusieurs reprises est que les formations continues sont surtout suivies par des personnes qui ont déjà une formation supérieure.

#### 3.2.2.1 Thèmes et objets liés au financement

**BL, PS, Travail.Suisse, UVS, FPS, Formation des parents, LCH, lire-écrire-suisse, miduca, S&E, OSEO, CSIAS, SSLV, FSEA, transfair, AUPS, ZKW** et **stalderf** sont satisfaits que la contribution de la Confédération aux cantons pour la promotion des compétences de base des adultes passe de 17 millions de francs à 59 millions de francs. Parallèlement, **PS, SEC, USS, Travail.Suisse, Formation des parents, FRAFFA, lire-écrire-suisse, miduca, S&E, OSEO, CSIAS, SSLV, FSEA, transfair, SSP, AUPS** et **ZKW** déplorent que la contribution prévue pour les prestations des organisations de formation continue soit insuffisante. Concrètement, 13 de ces participants à la consultation proposent de relever l'enveloppe financière correspondante de 17,7 millions de francs à 20 millions de francs au total. **TI** demande lui aussi une hausse des moyens financiers en faveur des associations faïtières de la formation continue. **K-HF** approuve la croissance modérée des dépenses prévues pour les organisations de formation continue.

**LES VERT-E-S, Centre, PS, Travail.Suisse, Formation des parents, FRAFFA, lire-écrire-suisse, miduca, S&E, OSEO, SSLV, FSEA, transfair** et **ZKW** estiment que l'établissement des priorités stratégiques relatives à la formation continue pour la période 2025-2028, tel que proposé par le Conseil fédéral, ne peut pas être réalisé avec la répartition des ressources annoncée et que les objectifs ne pourront pas être atteints. **ARTISET** et **lire-écrire-suisse** jugent eux aussi que les moyens financiers prévus pour la formation continue sont globalement insuffisants. **FER** souhaite que l'on inscrive dans la loi des critères de financement en vue de garantir la transparence et les responsabilités dans le processus de financement.

**PS, Formation des parents, miduca, S&E, OSEO, CSIAS, SSLV, FSEA** et **ZKW** considèrent que des ressources financières supplémentaires sont nécessaires pour encourager de manière ciblée les compétences de base des bénéficiaires de l'aide sociale.

**BS, CRFBA** et **FRAFFA** approuvent l'augmentation des moyens alloués à la formation continue en général, tant pour les organisations actives dans ce domaine que pour les aides financières octroyées aux cantons. **CRFBA** et **FRAFFA** demandent toutefois un financement beaucoup plus important de la formation continue dans le domaine des compétences de base, soit au moins 0,2 % du volume total du message FRI.

Selon **USAM, SSE** et **swissmem**, les moyens financiers prévus sont suffisants.

**economiesuisse** et **scienceindustries** regrettent que les organisations de la formation continue ne soient pas davantage encouragées.

**swissbiotech** demande que les formations continues encouragées dans le domaine FRI ne fassent pas concurrence aux prestataires privés, mais considère qu'un soutien public aux organisations privées pour la formation des équipes de gestion est possible.

**swisstextiles** souhaite qu'après l'augmentation supérieure à la moyenne des contributions à la formation continue au cours des dernières années, ces contributions soient à nouveau réduites au cours

de la période 2025 à 2028 et que les fonds ainsi libérés soient investis dans la formation professionnelle supérieure.

### 3.2.2.2 Autres thèmes et objets liés à la formation professionnelle

**TI, Centre, EIT.SWISS, Formation des parents, FRAFFA, S&E, OSEO, swissmem, CSIAS, SSLV et ZKW** déplorent les écarts de participation importants aux formations continues entre les personnes hautement qualifiées et celles dont le niveau de qualification est faible. La plupart des participants à la consultation cités précédemment, de même que **FPS, LCH** et **FSEA**, souhaitent en outre explicitement que les mesures d'encouragement à la formation continue profitent surtout aux personnes qui ne possèdent pas de diplôme académique. De même, **S&E** demande que le message 2025-2028 garantisse que les mesures de formation continue atteignent davantage les personnes avec des besoins élevés en formations continues. **economiesuisse, UPS** et **swissmem** font remarquer quant à eux que la difficulté d'atteindre les adultes sans compétences de base ne peut pas être levée simplement en augmentant les fonds fédéraux. **SH** ne voit pas non plus la promotion des compétences de base comme un problème principalement financier, la difficulté étant selon lui d'atteindre et de sensibiliser les groupes cibles.

**economiesuisse, USAM, SSE, hotelleriesuisse** et l'**UPS** soutiennent l'orientation prévue dans le domaine de la formation continue, mais souhaitent, comme **FPS** et **LCH**, que les subventions soient assorties d'objectifs clairs et soumises à davantage de surveillance, conformément aux remarques du Contrôle fédéral des finances concernant les prestataires de formation continue. **FPS** et **LCH** demandent en parallèle l'examen des possibilités à long terme de financement de projets entre la Confédération et les cantons.

**bikoa, CSAJ, SDSN** et **UTS** souhaitent que les mesures relatives à l'apprentissage tout au long de la vie soient poursuivies et intensifiées. **FER** et **prosenectute** considèrent que la mise en œuvre de l'apprentissage tout au long de la vie nécessite des conditions-cadres contraignantes sur les plans juridique et financier. **BPL** souhaite que l'accent soit mis sur l'apprentissage tout au long de la vie. **profunda-suisse** est satisfait de l'importance donnée à l'apprentissage tout au long de la vie et de l'orientation visant à renforcer l'information et le conseil tout au long du parcours de formation et du parcours professionnel.

**economiesuisse, UPS** et **H+** voient un énorme potentiel à la jonction entre l'encouragement de l'intégration et celui des compétences de base et souhaitent davantage de transparence à cet égard afin d'éviter les doublons et les demandes correspondantes.

**BL, SEC** et **fss** sont favorables à l'objectif « promotion des compétences de base des adultes ». **SEC** approuve aussi l'objectif d'encourager les prestations des organisations de formation continue.

**JU** et **VS** considèrent qu'il est nécessaire d'avoir une vision stratégique globale en accentuant les collaborations au sein des projets thématiques, étant donné qu'une grande partie de l'encouragement de la formation continue se fait en dehors des instruments du domaine FRI et sert à soutenir les politiques sectorielles.

**CRFBA** et **FRAFFA** regrettent l'absence d'un équivalent de l'objectif global concernant la numérisation dans ce chapitre et demandent la création d'une priorité spécifique ou le financement d'une offensive pour l'enseignement des compétences numériques de base aux citoyens suisses. Elles préconisent la mise en place d'un instrument qui favorise l'innovation dans le cadre de la formation continue aux compétences de base, afin d'identifier et de tester de nouvelles modalités qui pourraient répondre aux besoins et favoriser l'accès à la formation continue.

**USS** et **SSP** demandent une évaluation et une révision correspondante de la loi fédérale sur la formation continue, avec la participation des partenaires sociaux.

**fss** et **prosenectute** approuvent le projet de soutenir d'autres cantons dans l'établissement d'offres de formation continue et de coordonner les acteurs, mais suggèrent d'intégrer aussi directement la population âgée dans les objectifs FRI en tant que groupe cible de la formation continue. **PLR** demande

que l'on se concentre spécialement sur les personnes de 50 ans et plus. **LES VERT-E-S** demandent des mesures concrètes pour les personnes de plus de 60 ans. **fss** souhaite que la notion d'apprentissage tout au long de la vie inclue explicitement la formation des seniors et que la Confédération soutienne, comme dans la LEHE, une coordination des efforts et des investissements des neuf universités pour seniors. **prosenectute** est satisfait que des efforts supplémentaires de sensibilisation à l'apprentissage tout au long de la vie soient prévus dans le cadre des programmes cantonaux d'encouragement à l'acquisition et au maintien des compétences de base des adultes et souligne qu'il convient de viser à cet égard une offre couvrant l'ensemble du territoire. **fss** souhaite que la notion d'apprentissage tout au long de la vie inclue explicitement la formation des seniors et que la Confédération soutienne, comme dans la LEHE, une coordination des efforts et des investissements des neuf universités pour seniors.

**BE** note la nécessité de renforcer les structures des cantons tout en développant et en pérennisant les offres existantes pour pouvoir remplir les objectifs présentés dans le message. **SH** fait remarquer que les dépenses liées à la sensibilisation nécessaire des groupes cibles, en particulier pour les petits cantons, sont très élevées et ne peuvent être assumées que dans une mesure limitée.

**PLR** demande que les formations continues soient axées sur les changements technologiques et sociétaux présents et à venir.

**LES VERT-E-S** regrettent que les thématiques du changement climatique, du développement durable, de l'égalité des sexes et de l'égalité des chances ne soient pas traitées dans ce chapitre. **CFQF** regrette l'absence d'une perspective de genre dans ce chapitre du message. Elle demande que les employeurs soient davantage soutenus de sorte à pouvoir encourager les femmes et les hommes à se tourner vers des professions où l'autre sexe est surreprésenté, que les possibilités de formation continue soient examinées par branche selon une perspective de genre, que des mesures de sensibilisation permettent de concevoir davantage de formations continues sous une forme modulaire dans la perspective de mieux concilier vie privée et vie de famille et que les moyens d'encouragement soient augmentés pour le développement professionnel en continu de femmes faiblement qualifiées et de femmes qui présentent des interruptions dans leur parcours professionnel.

**EIT.SWISS** préférerait que la Confédération montre davantage de retenue concernant les exigences relatives aux cours interentreprises et aux contenus des écoles professionnelles qui n'ont pas de lien direct avec la formation initiale.

**FRAFFA** propose de renoncer à partir de 2025 aux nouvelles directives mentionnées dans le message concernant l'évaluation des demandes de contrats de prestations selon l'art. 12 LFCo.

**fss** critique le fait que la définition des « compétences de base » soit présentée de façon trop restrictive, en incluant seulement la lecture, l'écriture, les mathématiques, les TIC et les langues, alors que ces compétences devraient englober une meilleure compréhension des enjeux sociétaux et une analyse critique du monde.

**ZKW** considère la formation continue comme centrale pour la promotion du développement durable et la maîtrise des défis sociétaux.

### 3.2.3 Aides à la formation (projet 3)

*Résumé* : globalement, les aides à la formation sont considérées comme importantes et la contribution de la Confédération est appréciée. Un quart des participants à la consultation qui se sont exprimés sur ce domaine d'encouragement demande toutefois une hausse du plafond de dépenses prévu dans le message FRI. Sur le fond, les critiques portent notamment sur le manque d'uniformité de la réglementation cantonale en matière de bourses d'études.

Compte tenu du renchérissement et de la progression du nombre d'étudiants, **VS** et **UZH** demandent une hausse du plafond de dépenses afin de tenir compte de la croissance des besoins et des demandes de bourses. **FR** demande que la contribution fédérale aux cantons pour l'octroi de bourses et de prêts d'études dans le domaine de la formation du degré tertiaire augmente de 5 % pour se situer au minimum à 106,5 millions de francs. **TG** critique lui aussi que la participation de la Confédération aux aides à la formation se situe à 6,7 % des dépenses cantonales en matière de bourses, jugeant cette participation trop faible pour réaliser l'objectif commun d'une meilleure exploitation du potentiel de talents au niveau tertiaire. **LDP** demande un engagement financier plus important de la part de la Confédération pour les aides à la formation, en complément des prestations cantonales. **SEC** critique le fait que les moyens financiers prévus pour les aides à la formation, compte tenu du renchérissement, représentent une réduction par rapport à la période précédente, ce qui ne permet pas non plus d'atteindre l'objectif transversal de l'égalité des chances. **USS** et **SSP** souhaitent que la Confédération joue un rôle plus important dans le domaine des aides à la formation – en particulier là où il existe des lacunes, à savoir dans le domaine de la formation professionnelle et pour les adultes de plus de 26 ans dans le besoin. **swissmem** ne souhaite pas de nouvelle hausse des moyens financiers de la Confédération dans ce domaine.

**bikoa**, **CSAJ** et **SDSN** considèrent que les aides à la formation sont importantes pour l'égalité des chances, raison pour laquelle celles-ci doivent être maintenues et intensifiées. **SEC** demande une augmentation des bourses et des prêts pour les formations et les formations continues, car cela contribuerait à l'égalité des chances. **UTS** est favorable aux contributions de la Confédération aux cantons pour les bourses et les prêts d'études.

**H+**, **SUB** et **UNES** critiquent le fait que les aides à la formation continuent d'être réglées au niveau cantonal et non au niveau national et demandent la mise en place d'un système national de bourses d'études.

**VL** ne s'oppose pas fondamentalement à ce que la Confédération soutienne les cantons en matière de bourses d'études, mais souhaite rappeler que celles-ci devraient continuer à relever de la compétence des cantons.

**CFQF** déplore l'absence de perspective de genre dans ce chapitre du message.

**swisstextiles** considère qu'il est très important de prévoir des bourses pour les personnes qui ne pourraient pas suivre de formation au niveau tertiaire faute de moyens financiers. Parallèlement, il faudrait examiner si, le cas échéant, les obstacles à l'obtention d'une aide pourraient être éliminés afin de permettre à davantage de personnes de bénéficier d'une bourse.

### 3.2.4 Domaine des EPF (projet 4)

*Résumé* : Les critiques émises à propos de ce projet portent en particulier sur les contributions financières prévues qui, en se basant sur une croissance inférieure à la moyenne, ne tiendraient pas compte du renchérissement, de l'augmentation du nombre d'étudiants, des exigences de qualité et du développement continu de la recherche de pointe. Environ un quart des participants à la consultation s'étant exprimés sur le domaine des EPF demande une croissance réelle des moyens de 2,5 % par an pour le domaine des EPF. Ils souhaitent en outre que l'accent soit mis sur la construction d'infrastructures, l'industrie manufacturière et des machines, la médecine, l'intelligence artificielle et la sécurité. L'encouragement de l'équité est expressément salué et une nouvelle intensification dans ce domaine est jugée pertinente.

#### 3.2.4.1 Thèmes et demandes en matière de financement

**LU, VS, VL, LDP, PS, Birmensdorf, CVCI, ETHZ-hv, Conseil des EPF, FMH, H+, Forum nucléaire, Swico, transfair et AES** demandent de prévoir une croissance annuelle réelle de 2,5 % pour les contributions financières accordées au domaine des EPF. **Birmensdorf, Conseil des EPF, ETHZ-hv et LDP** relèvent que la croissance nominale prévue de 1,6 % par an est inférieure à la moyenne du message FRI (2 %). **Travail.Suisse** et **scienceindustries** sont d'avis que les ressources allouées au domaine FRI dans le domaine des EPF ne devraient pas se situer en dessous de la moyenne du domaine FRI ou afficher un pourcentage de croissance inférieure à celui des dépenses totales pour ce domaine. **VD** estime qu'un taux de croissance nominal annuel de 1,6 % tel que prévu serait dommageable pour les institutions du domaine des EPF, parmi dont l'EPFL. **EPFL-ae** estime que la croissance budgétaire prévue pour le domaine des EPF est insuffisante pour faire face à l'augmentation des coûts et attire l'attention sur la nécessité de la recherche, de la formation et de l'innovation dans des domaines directement liés à l'atténuation du changement climatique. **infra-suisse** souligne qu'une baisse réelle des financements n'est pas acceptable et que la définition des priorités ne doit pas se faire au détriment de la formation professionnelle et des principes éprouvés.

**SSE, constructionsuisse, SIA, infra-suisse, suisse.ing, ASAE et UTP** partent du principe que des contributions supplémentaires devront être accordées afin de garantir que le domaine des EPF dispose des moyens nécessaires à la réalisation des objectifs à atteindre. Pour **PS, Birmensdorf et Conseil des EPF**, une croissance annuelle de 2,5 % est nécessaire pour remplir les multiples tâches et contribuer pleinement à trouver des solutions aux défis à venir tels que la transition énergétique, la numérisation ou encore la cybersécurité. **economiesuisse, SAV et swissbiotech** soutiennent expressément les mesures visant à maintenir la compétitivité internationale du domaine des EPF et demandent que les moyens alloués au domaine des EPF augmentent davantage que ce qui est proposé. **LDP** souligne que le domaine des EPF ne peut apporter la contribution attendue à la transition énergétique, à la numérisation, à l'exploitation de l'IA, à la cybersécurité, à la recherche sur le climat et à d'autres thèmes importants pour l'avenir que moyennant une croissance de 2,5 %.

**GR, BFH, PHLU, SFI, swissuniversities, UZH et wissensstadtdavos** déplorent que la croissance de la contribution financière de la Confédération pour la période 2025-2028 soit fortement freinée dans le domaine des EPF par les mesures d'économie annoncées pour le budget 2024. Selon les estimations de **LU, Birmensdorf et Conseil des EPF**, le domaine des EPF subit déjà à plusieurs niveaux les conséquences des ajustements du budget 2024 décidés par le Conseil fédéral (décision de ne plus budgétiser la contribution obligatoire à Horizon Europe, coupes de plus de 2 %, renoncement à la compensation du renchérissement). **UNES** fait également remarquer que les EPF et leurs établissements de recherche ont déjà subi plusieurs mesures d'économie et que l'on a renoncé à des investissements importants, compromettant ainsi le statut d'excellence des EPF. **economiesuisse, UPS et swissbiotech** estiment qu'il est nécessaire que tous les domaines FRI soient pris en compte de la même manière lors des futures mesures d'économie et que les moyens non liés destinés au domaine des EPF ne soient pas touchés plus durement par les coupes budgétaires du fait que les universités, les hautes écoles spécialisées et la formation professionnelle supérieure bénéficient de subventions de base prévues par la loi.

**ETHZ-hv** et **transfair** font remarquer que l'hypothèse de renchérissement de 0,7 % n'est pas réaliste, car trop basse. **swisstextiles** craint que les taux de croissance prévus ne soient trop bas au regard du renchérissement et n'entraînent des réductions de prestations. Compte tenu du taux de renchérissement, **FER** estime également qu'une revalorisation plus significative que celle proposée est indispensable. **transfair** craint que le renchérissement ne soit pas compensé sur les salaires et n'entraîne une perte de salaire réel pour les collaborateurs et ajoute que des moyens financiers réduits entraîneraient en outre des risques en matière de formation de spécialistes et de création de start-up, des conséquences négatives pour l'économie suisse, une baisse de qualité dans l'enseignement et l'encadrement des étudiants ainsi qu'au niveau des conditions de travail des collaborateurs du domaine des EPF.

**VD, PLR, LES VERT-E-S, EPFL-ae** et **UNES** font remarquer qu'il conviendrait de tenir compte de l'augmentation du nombre d'étudiants.

Selon **VL** les réserves du domaine des EPF doivent servir à réagir rapidement aux situations de crise et à planifier les investissements à long terme, et non à compenser les coupes budgétaires prévues dans le message FRI. Le parti estime en outre que le financement de base vise à permettre aux chercheurs du domaine des EPF de prendre des risques et d'innover. **Conseil des EPF** souligne que les réserves du domaine des EPF ne permettent pas de compenser les coupes budgétaires et la faible croissance prévue.

**AG** demande que le financement du domaine des EPF soit suffisant pour tenir compte du renchérissement et poursuivre le développement des grandes installations de recherche – notamment l'Institut Paul Scherrer (PSI) basé dans le canton d'Argovie – essentielles au positionnement international du domaine des EPF et à la Suisse en tant que place économique et d'innovation.

**LU** craint que les partenariats orientés vers la pratique et liés à des activités de recherche ou de conseil soient particulièrement touchés par une croissance trop faible, ce qui aurait des conséquences spécialement graves pour les instituts de recherche (tels qu'Eawag, WSL et Empa) et leurs partenaires.

Compte tenu du budget prévu, **acide** craint des répercussions négatives sur la mission de l'EPFL-ae ainsi que sur le corps intermédiaire dans l'enseignement, la recherche et l'innovation.

Outre le montant trop faible des subventions, **ETHZ-hv** est critique face au glissement vers plus de fonds compétitifs, car leur acquisition minimise le temps disponible pour la recherche, exige un effort considérable et les overheads distribués dans cette catégorie de fonds ne couvrent généralement pas les coûts effectifs et sont donc également à la charge du financement de base.

**UTS** souligne la pertinence d'un soutien via des fonds d'encouragement suffisants pour que les hautes écoles continuent à être compétitives au niveau international et s'attende à ce que les fonds soient ajustés à la hausse si nécessaire.

**swissmem** est favorable à une augmentation du taux de croissance à 2 % au moins, à condition que l'industrie tech soit dûment prise en compte. Par ailleurs, **swissmem** est globalement favorable à ce que le domaine des EPF augmente davantage que ce qui est proposé dans le message FRI, à condition que cela n'entraîne pas un transfert de fonds FRI ou de ressources en personnel vers ce domaine.

#### 3.2.4.2 Autres thèmes et demandes liés au domaine des EPF

**SSE, constructionsuisse, ch-ieb, infra-suisse, SIA, suisse-ing, swissrail, ASAE** et **UTP** demandent, dans l'intérêt du maintien et du développement des infrastructures suisses, que la construction d'infrastructures soit désormais prise en compte ou le soit bien plus fortement dans les objectifs mentionnés pour le domaine des EPF. Ils souhaitent que des objectifs et des mesures supplémentaires soient ajoutés pour renforcer la construction d'infrastructures concernant des aspects concrets liés à la formation, aux bases de données et à la recherche.

**GE, LU, VD, VS** et **CVCI** soulignent le rôle important que joue le domaine des EPF dans l'innovation.

**Travail.Suisse, CFQF et transfair** approuvent les efforts déployés dans le domaine des EPF pour améliorer l'équité, mais considèrent que leur intensification demeure urgente et prioritaire, en particulier dans un contexte de ressources de plus en plus limitées. Le fait que l'augmentation de la proportion de femmes dans le domaine des EPF et les mesures visant à accroître l'équité constituent une priorité est salué. **bikoa** et **SDSN** estiment également qu'il y a encore beaucoup à faire en matière d'équité et expriment le souhait que la promotion en la matière n'intervienne pas uniquement au niveau des postes de professeur. De même, **CSAJ** et **pusch** demandent que les mesures de promotion de l'équité interviennent plus tôt et que les activités correspondantes soient complétées ou développées. **ETHZ-hv** salue expressément les efforts déployés dans le domaine de l'équité et de la diversité, mais souhaite que le personnel administratif et technique bénéficie également d'une attention accrue. **UTS** souhaite que des efforts particuliers soient effectués pour l'encouragement des femmes.

**economiesuisse, UPS et swissbiotech** soulignent l'importance économique du domaine des EPF et souhaitent en outre voire figurer dans la définition stratégique un engagement plus fort au profit de l'industrie manufacturière, de l'industrie des machines et du domaine des infrastructures. Comme **swissmem**, ils demandent que la priorité stratégique portant sur l'engagement et le dialogue avec la société n'entraîne pas un transfert de moyens au sein des EPF, mais qu'elle soit couverte comme une tâche de communication régulière relevant de la mission de base des instituts / chaires. **swissmem** souhaite en outre que l'industrie manufacturière et des machines-outils soit également prise en compte dans les champs d'activité centraux du domaine des EPF et critique coupes dans le domaine du génie mécanique et électrique ainsi que la focalisation trop importante, du point de vue de l'industrie, sur les considérations de ranking.

**GE** et **VD** attirent l'attention sur le manque structurel de main d'œuvre qualifiée de niveau tertiaire qui prévaut déjà dans les métiers de l'ingénierie et du domaine MINT.

**VL** déplore que le thème de l'IA ne soit mentionné ni dans les objectifs du domaine des EPF ni dans les priorités stratégiques et critique le faible poids accordé à l'IA, en dépit de sa grande importance au niveau sociétal. **Swico** souligne également la progression des innovations dans le domaine de la numérisation et le potentiel de développement lié à l'IA en vue d'un changement de paradigme économique associé à des défis simultanés, notamment dans le domaine de la cybersécurité. Swico estime que pour pouvoir faire face à ces défis, des conditions-cadres adéquates sont nécessaires et que le domaine des EPF est considéré comme un acteur majeur à cet égard.

**actionuni** et **ADA** attirent l'attention sur le fait que l'excellence dans la recherche ne se traduit pas uniquement en termes de résultats finaux, mais également par un processus de recherche qui soit de qualité. Selon elles, l'intégrité scientifique et l'amélioration de la culture de la recherche sont des éléments centraux pour assurer l'excellence des hautes écoles suisses, et des institutions du domaine des EPF en particulier. Les deux associations demandent de mentionner explicitement des initiatives pour améliorer l'éthique de la recherche.

**TI** salue l'objectif de renforcer les efforts dans le domaine du transfert de savoir et de technologie (TST) au sein du domaine des EPF, mais demande que l'intensification des contacts prévue avec les associations et les représentations des milieux économiques ne se limite pas aux régions d'implantation des EPF, mais intègre également les organisations et les organes des minorités linguistiques et géographiques (régions de montagne, rurales et frontalières).

**VS** souligne l'importance du domaine des EPF pour relever les défis futurs tels que la transition énergétique, la numérisation ou la cybersécurité. Le canton demande ainsi qu'une place majeure soit accordée à la thématique des énergies renouvelables et à celle de la numérisation.

**PLR** soutient les objectifs mentionnés mais demande que les questions de sécurité soient également prises en compte et que le domaine des EPF puisse contribuer largement à l'amélioration des systèmes de défense de la Suisse, notamment au niveau du cyberspace et des nouvelles technologies.

**epfl-ae** souligne l'importance de veiller au développement de la pensée critique et à la promotion des principes scientifiques fondamentaux dans la formation des futurs étudiants. Elle regrette que certains

objectifs soient essentiellement axés sur des applications pratiques et craint qu'une orientation systématique vers la pratique immédiate ne s'accorde pas avec le vaste spectre de recherche qui caractérise le domaine des EPF et ne compromette son potentiel créatif et innovant.

**ETHZ-hv** se montre critique vis-à-vis des défis et des objectifs formulés et estime que si l'augmentation des moyens alloués au domaine des EPF n'était pas finançable, on pourrait envisager la création d'une autre université technique, qui assurerait la formation des étudiants à moindre coût sans mettre en péril la position de leader mondial de l'EPFZ.

**JU** constate que les investissements très importants consentis pour les EPF profitent essentiellement aux cantons ou régions où siègent ces institutions et appelle à une meilleure répartition des investissements publics dans la recherche et l'innovation. Le canton propose un soutien plus important aux parcs de l'innovation régionaux pour soutenir une meilleure distribution de la recherche en Suisse.

**FER** soutient toutes les mesures visant à maintenir la position de leader sur le plan international et la compétitivité du domaine des EPF. La fédération considère qu'il est essentiel que les collaborations entre le domaine des EPF et les universités soient encouragées pour favoriser les synergies.

**Forum nucléaire** souhaite que le domaine Nuclear Energy and Safety Research du PSI soit inclus dans la liste des infrastructures de recherche prioritaires.

**FMH** souligne l'importance d'augmenter le nombre de places d'études en médecine pour atténuer la pénurie de personnel qualifié et demande que des fonds correspondants soient affectés à l'augmentation du nombre de diplômés de bachelor en médecine humaine. La fédération estime également que les EPF devraient contribuer à la formation postgraduée et continue dans ce domaine. **interpharma** demande que le domaine des EPF se voie renforcé dans son rôle de centre de formation essentiel pour la formation des spécialistes dont le pays a urgemment besoin et souhaite que la lutte contre la pénurie de personnel qualifié se concentre principalement sur les domaines MINT, les compétences numériques, la médecine et la santé.

**swisstextiles** salue les efforts déployés en vue de maintenir la compétitivité internationale mais souhaite également que les petites et moyennes entreprises (PME) ne soient pas oubliées, d'autant (plus) que les EPF offrent aux PME de bonnes possibilités d'accès à la recherche.

### 3.2.5 Encouragement en vertu de la LEHE (projet 5)

*Résumé* : la crainte est que les taux de croissance prévus pour les contributions de base impliquent dans les faits une réduction du budget. Près de la moitié des participants s'étant exprimés sur l'encouragement en vertu de la LEHE demande une croissance plus importante des moyens. Les justifications avancées sont en particulier la nécessité de tenir compte des taux de croissance du nombre d'étudiants, de procéder à une indexation sur le renchérissement général et de répondre à l'exigence de remédier à la pénurie de personnel qualifié sans porter atteinte aux prestations ou à la qualité dans l'enseignement. En outre, un certain nombre de participants demandent une adaptation des contributions d'investissements et des participations aux frais locatifs, afin que les rénovations écologiques des constructions existantes des hautes écoles et les aspects de développement durable soient également pris en compte. De même, la situation du corps intermédiaire ainsi que les conditions de travail et d'engagement des personnes qui en font partie font elles aussi l'objet de demandes. Les mesures visant à remédier à la pénurie de personnel qualifié dans le secteur de la santé sont saluées et une augmentation du nombre de places d'études dans toutes les professions de la santé et en particulier en médecine humaine est considérée comme importante.

#### 3.2.5.1 Thèmes et préoccupations en matière de financement

**CDIP, CDS, AI, AG, BL GL, LU, NE, NW, OW, SH, SO, SZ, TG, TI, UR, VS, ZG** et **ZH** demandent que les contributions de base soient considérées comme des dépenses prioritaires et que le caractère lié des dépenses soit maintenu dans l'encouragement des hautes écoles. Limiter la croissance des contributions aux hautes écoles cantonales à 1,6 % par an en moyenne est jugé comme incompatible avec les objectifs de la LEHE. Compte tenu du renchérissement et de la croissance du nombre d'étudiants, une croissance annuelle des moyens de financement égale à 2,5 % au moins est exigée, sans que cela se fasse au détriment du reste du financement de la formation. **VD** se dit également très préoccupé par le financement prévu, déplore en particulier la diminution annoncée de certaines contributions fédérales aux hautes écoles (-9,3 %), qui étaient dédiées au transfert de technologie et à la valorisation économique de la recherche, et demande, tout comme **LDP**, un taux de croissance d'au moins 2,5 % pour les universités et les hautes écoles spécialisées, ainsi qu'une indexation pour compenser le renchérissement. **JU** demande que le caractère lié des contributions fédérales aux universités et aux hautes écoles spécialisées soit garanti et demande en outre, avec **AMS**, un taux de croissance réel du financement de base d'au moins 2 %. **PS** demande une croissance réelle des moyens de 5 % pour les hautes écoles. **UZH** propose que la croissance réelle des contributions de base se fonde au minimum sur la croissance prévue du nombre d'étudiants, ce qui, au regard du mandat de prestations actuel, signifierait une croissance des contributions de base d'au moins 1,3 %. Une croissance réelle plus importante de 2,5 % est considérée comme nécessaire pour les prestations supplémentaires exigées par la société, l'économie et la politique.

**BS, BL, FR, GR, VD, VS, biko, BFH, PHLU, pusch, SDSN, SFI, swissuniversities, UZH** et **wissensstadtdavos** sont également d'avis que les objectifs ne peuvent être atteints qu'avec des moyens supplémentaires. Le faible taux de croissance des contributions de base est critiqué, car il ne tient pas compte de la hausse des coûts et des effectifs d'étudiants. Une stagnation ou un recul de la qualité ne pourra être évité avec un taux de croissance des contributions aux universités et aux HES inférieur à 3,5 % en termes réels. Tout comme **biotechnet**, ils demandent une indexation pour compenser le renchérissement. **UVS** et **FER** estiment également qu'il est indispensable d'augmenter les moyens plus fortement que proposé en tenant compte, en particulier, du taux d'inflation. Dans le même sens, **LU** et **unibasel** demandent une augmentation des contributions de base et l'indexation du renchérissement. **VD, unimedsuisse** et **USB** demandent aussi la prise en compte du renchérissement, de l'évolution des salaires ainsi que des hausses des effectifs d'étudiants en veillant au financement suffisant des universités. De même, **Travail.Suisse** et **biotechnet** déplorent qu'avec une croissance nominale de 1,6 %, la croissance des dépenses dans le domaine des hautes écoles soit inférieure à la moyenne. **LU, TG, TI, PS** et **HKBB** craignent également qu'avec le taux de croissance envisagé, il faille s'attendre à une baisse du budget ainsi qu'à une réduction des prestations qui en découlerait.

**BL, LU** et **VS** soulignent le fait que le financement de projets ne doit pas se faire au détriment des contributions de base des hautes écoles et **BL** ajoute qu'avant toute nouvelle allocation de moyens, il convient d'évaluer les effets et les aspects de développement durable des projets en cours et passés. En ce qui concerne les contributions liées à des projets, **economiesuisse, UPS** et **swissbiotech** critiquent le fait qu'elles soient trop élevées et demandent qu'elles soient assorties d'une date d'expiration, et prolongées une seule fois au maximum. **ZH** et **UZH** critiquent la croissance négative prévue pour le financement des contributions liées à des projets ; pour **ZH**, parce qu'elles représentent pour les HEP la seule possibilité d'obtenir un soutien financier de la Confédération pour leurs propres projets et pour **UZH**, en particulier, parce que ces contributions seraient nécessaires pour les activités dans le domaine Open Research Data (ORD). Parallèlement, **UZH** estime que l'encouragement de l'ORD selon une logique de projet ne constitue pas une solution durable et que les infrastructures de données et les dépôts de données nécessitent à long terme un financement permanent et coordonné au niveau national. **FORS** met également en exergue le fait que la promotion des infrastructures de données doit être dotée de moyens suffisants et être prise en compte dans la planification stratégique. **AG** suggère de réduire, le cas échéant, les contributions liées à des projets afin de garantir le financement de base, **BE** demande, dans le sens d'une définition des priorités, que les crédits pour les contributions liées à des projets soient réduits au profit d'une augmentation du budget pour les contributions de base et **SG** souhaite qu'une moitié des 130 millions de francs budgétés pour les contributions liées à des projets soit plutôt consacrée au financement de base des universités et des hautes écoles spécialisées. **TG** redoute une baisse du financement fédéral en valeur réelle et le regrette en particulier dans le domaine des contributions liées à des projets, car il s'agit du seul encouragement fédéral dont les HEP peuvent également bénéficier, ce qui est particulièrement important pour le canton de Thurgovie. **BFH** demande que, si le montant total des crédits FRI ne peut être augmenté, un transfert d'autres moyens (contributions liées à des projets, contributions d'investissements et participation aux frais locatifs, FNS, Innosuisse, Académies, affaires spatiales) soit envisagé en faveur des contributions de base des hautes écoles. **HES SUISSE** demande que le soutien actuel sous la forme de contributions liées à des projets pour la poursuite et le développement des coopérations des HES avec les universités dans le domaine de la formation doctorale soit maintenu dans le message FRI 2025-2028. **FORS** demande une augmentation des contributions liées à des projets pour la mise en place d'institutions pour l'utilisation secondaire de données existantes.

**GE, ZH** et **UZH** déplorent que les mécanismes d'allocation des contributions de base prévoient une pondération dégressive des étudiants des domaines d'études II et III (respectivement 15 % et 19 % en moins par rapport à la période FRI 2017-2020), ce qui va à l'encontre de l'objectif d'encouragement des domaines MINT et Médecine et d'atténuation de la pénurie de personnel qualifié.

**LES VERTS-E-S** et **HES-SO** plaident pour une meilleure prise en compte de la hausse des effectifs d'étudiants dans le calcul des contributions accordées aux hautes écoles. **economiesuisse, UPS, scienceindustries** et **swissbiotech** font remarquer dans leur critique qu'un accroissement du nombre d'étudiants n'est pas un indicateur fiable d'une évolution positive des hautes écoles, et demandent que la pondération des critères soit davantage orientée vers la recherche.

**AMS** et **HES SUISSE** critiquent le fait que le mécanisme de financement des HES (HES, économie) par le biais des coûts de référence entraîne une concurrence voulue mais absurde entre les HES pour proposer leurs filières d'études au coût le plus bas possible, mettant ainsi en péril la qualité de l'enseignement, alors que la compétitivité est aussi largement déterminée, et faussée, par les contributions différentes allouées par les cantons responsables. Ces deux participants à la consultation demandent une révision des critères d'encouragement prévus dans la LEHE (par ex. avec une pondération plus importante pour la qualité) et l'ajout d'un objectif pour la révision avec les cantons de l'accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES).

**Centre** considère que l'adaptation permanente des offres et des méthodes de travail des hautes écoles est essentielle, et demande que le renforcement simultané des profils respectifs soit traité en priorité en utilisant les moyens financiers disponibles. Centre s'interroge sur la clé de répartition actuelle, selon laquelle les universités sont cofinancées à hauteur de 20 % et les hautes écoles spécialisées à hauteur

de 30 %, et se demande si cela correspond encore à la situation actuelle ou si ce financement de base ne devrait pas être revu ou harmonisé.

**unibasel** demande que les mécanismes de répartition des contributions de base versées aux hautes écoles soient revus. En ce qui concerne les contributions de base pour les universités cantonales, il faudrait prévoir le même taux de subventionnement de la Confédération, soit 30 % comme pour les écoles spécialisées.

**VD** souhaite que les hautes écoles soient encore plus mises en avant et reconnues dans le message FRI. Dans ce contexte, il est suggéré d'étendre le modèle de « financement axé sur la personne » existant dans le domaine de la formation professionnelle à l'ensemble du degré tertiaire, selon des modalités à définir.

**CCIG** estime qu'il est important que les universités et les hautes écoles puissent fonctionner en disposant au moins d'un budget stable et considère que la croissance prévue des moyens est trop faible au vu de l'augmentation constante du nombre d'inscriptions, d'une inflation élevée et de la non-adhésion aux programmes européens. **USAM** exige également des moyens suffisants ainsi qu'une sécurité de planification afin de pouvoir maintenir les prestations à un niveau élevé à l'avenir également, compte tenu de l'augmentation du nombre d'étudiants ainsi que du renchérissement et en tenant compte du fait que la plupart des hautes écoles ne disposent pas de réserves leur permettant de compenser les fluctuations du financement.

**hotelleriesuisse** craint une réduction des prestations et un recul par rapport aux objectifs visés et demande que la croissance des moyens soit revue en conséquence, mais pas au détriment de la formation professionnelle.

**SDSN** regrette l'absence dans le message FRI d'instruments financiers qui soutiennent directement la coopération entre les hautes écoles au sein de réseaux nationaux.

**CSS** souhaite que le message aborde les problèmes structurels qui concernent spécifiquement les hautes écoles spécialisées.

**APSI** craint que les taux de croissance prévus pour les contributions de base aux hautes écoles spécialisées aboutissent à des coupes budgétaires, et demande une indexation au renchérissement, y compris à la hausse des prix de l'énergie, et la prise en compte de la hausse des effectifs d'étudiants sans nuire aux prestations fournies et à la qualité de l'enseignement.

### 3.2.5.2 Infrastructure

**BE, FR, GE, GR, LU, TI, VS, BFH, HES-SO, PHLU, SFI, swissuniversities, UZH et wissensstadtdavos** plaident pour un élargissement des conditions pour les contributions d'investissements et les participations aux frais locatifs et pour une révision de la LEHE afin que les rénovations écologiques de bâtiments des hautes écoles existants – mais aussi les rénovations de bâtiments classés – soient encouragées par la Confédération, ce qui contribuera à la réalisation des objectifs climatiques de la Suisse. **BE** souligne également l'importance de soutenir les investissements dans l'allongement du cycle de vie des constructions des hautes écoles afin de réduire les besoins en nouvelles constructions. **GE** fait remarquer que les fonds prévus à hauteur de 480 millions de francs pour les contributions d'investissements dans la construction et l'utilisation des bâtiments sont nettement trop bas compte tenu de l'augmentation des coûts de construction de ces dernières années, a fortiori s'il faut rénover le parc immobilier dans une optique de transition énergétique et de protection du climat.

**GR, JU, LU, VS, BFH, PHLU, SFI, swissuniversities, UZH et wissensstadtdavos** demandent de permettre le soutien de projets dans le cadre de partenariats public-privé (PPP) au moyen de contributions aux investissements de construction. **UZH** demande que les effets du renchérissement soient mieux pris en compte dans les contributions d'investissements et les participations aux frais locatifs et que, pour le calcul du renchérissement, on utilise un indice lié aux coûts de la construction (par exemple l'indice zurichois des prix de la construction de logements) au lieu de l'indice national des prix à la consommation », étant donné que le renchérissement de la construction en Suisse de ces

dernières années a été considérablement plus important que celui des biens et services de consommation.

**GR, BFH, PHLU, SFI, swissuniversities, unibasel, UZH** et **wissensstadtdavos** saluent le fait qu'un financement soit prévu pour la première fois pour des projets de la Feuille de route qui portent sur des infrastructures de recherche dans des domaines particulièrement onéreux. Il est toutefois demandé que la définition des domaines particulièrement onéreux au sens de l'art. 40 LEHE soit adaptée afin que des instruments prioritaires puissent être reconnus comme des domaines particulièrement onéreux. **GE** et **TI** saluent également le fait qu'un financement au titre de l'art. 47, al. 3, LEHE soit prévu pour les projets de la Feuille de route suisse pour les infrastructures de recherche appartenant à un domaine particulièrement onéreux. Selon **GE**, cela ne suffit toutefois pas à soutenir les grands projets, notamment dans le domaine quantique. **GE** craint que la charge ne soit reportée sur les cantons. **ZH** juge insuffisants les moyens financiers prévus pour les projets de la Feuille de route suisse pour les infrastructures de recherche ; ces projets devraient être financés de manière transversale au moyen de fonds cantonaux. **unibasel** demande un nouveau programme de regroupement des infrastructures onéreuses des hautes écoles avec une prise en charge généreuse des coûts par la Confédération. **UZH** juge positif le fait que les 70 millions de francs prévus pour le financement d'infrastructures communes ne doivent pas être (intégralement) compensés par les contributions d'investissements et les participations aux frais locatifs, mais qu'une croissance substantielle des moyens soit demandée dans la ligne de crédit correspondante. Parallèlement, les ressources prévues sont jugées insuffisantes. En outre, il est demandé que la définition des domaines d'études particulièrement onéreux prenne en compte, outre la médecine humaine et vétérinaire, d'autres domaines tels que l'astrophysique et la physique des particules, la clarification des structures biologiques et chimiques et les sciences du langage et du comportement travaillant avec des analyses neurologiques.

**economiesuisse, UPS** et **swissbiotech** sont favorables à un financement d'infrastructures onéreuses qui seraient utilisées conjointement par des hautes écoles et considèrent qu'une répartition accrue des tâches est judicieuse dans les domaines particulièrement onéreux.

**bikoa, pusch** et **SDSN** déplorent le fait que les explications relatives aux contributions d'investissements et aux participations aux frais locatifs mettent particulièrement l'accent sur l'examen des projets sous l'angle des coûts, de la rentabilité et de l'efficacité, et demandent que la dimension du développement durable soit ajoutée comme facteur pertinent lors de l'examen.

### 3.2.5.3 Personnel

**USS** et **swisstextiles** soulignent l'importance de l'encouragement de la relève scientifique. **USS, UVS** et **SSP** souhaitent que la situation parfois précaire du corps intermédiaire soit notamment prise en compte et **USS** souhaite en outre que les conditions de travail et d'engagement des assistants, des doctorants et des postdoctorants soient améliorées. **SSP** demande des mesures pour augmenter la stabilité des carrières et améliorer les conditions de travail des personnes travaillant dans l'enseignement et la recherche ; en complément, des bases légales doivent être créées pour assurer de bonnes conditions de travail et conditions-cadres pour la recherche. De manière comparable, **swissfaculty** demande nettement plus de ressources pour les enseignants afin d'éviter une perte de qualité. **interpharma** considère qu'il est important d'améliorer les conditions d'engagement des chercheurs et d'offrir des perspectives, par exemple en augmentant le nombre d'emplois fixes dans les hautes écoles suisses ou en facilitant l'obtention d'un permis de travail pour les ressortissants de pays tiers ayant terminé leurs études en Suisse. En revanche, **Conseil des EPF** fait remarquer qu'il faut veiller à ne pas restreindre la flexibilité du système au détriment des futurs chercheurs lorsque de nouveaux postes à durée indéterminée sont créés.

**actionuni** et **ADA** estiment que des engagements structurels et financiers sont nécessaires pour améliorer les conditions des jeunes scientifiques : des perspectives de carrière moins précaires, des conditions-cadres équitables et clairement définies, des salaires minimaux permettant un niveau de vie décent et des structures de soutien garantissant notamment une bonne santé mentale. Pour une

amélioration durable des conditions de travail des jeunes chercheurs, les points suivants sont également introduits : une place à la table des négociations, la planification des carrières, la diversification des carrières académiques, l'encouragement des parcours diversifiés, l'égalité des chances. **ADA** souligne en outre l'importance d'un financement adéquat pour résoudre les problèmes relatifs aux conditions contractuelles des assistants d'enseignement. **swissuniversities-FH egalite** fait remarquer que pour assurer l'équité des chances au sein des hautes écoles, il est nécessaire de développer des politiques de « gender and diversity mainstreaming » et de mettre en œuvre des mesures efficaces.

**CSS** adhère au point de vue sur les mesures présentées pour la relève scientifique, estime en outre que les doctorants et les postdoctorants devraient être mieux informés par les hautes écoles sur les possibilités de carrière au sein du monde académique et en dehors de celui-ci, que des cours de formation continue en gestion d'entreprise devraient être introduits, qu'une partie du budget institutionnel devrait être réaffectée et que le nombre de postes de professeurs assistants avec tenure track devrait être augmenté. **MVUB** critique l'absence de mention des organisations du corps intermédiaire dans le contexte de l'encouragement de la relève scientifique.

**USS** demande que la proportion de femmes parmi le corps enseignant (en particulier les chaires) soit encore augmentée. **swissuniversities-FH egalite** demande également que les objectifs et les programmes de soutien aux carrières féminines soient adaptés en fonction du type d'institution. **IDEAS** et **SSP** souhaitent que les questions d'égalité soient abordées et **FemWiss** plaide pour que le Conseil d'accréditation joue un rôle plus important pour garantir l'égalité, la diversité et l'inclusion et se prononce également, avec **IDEAS**, en faveur de la promotion de l'équité des chances et de l'égalité effective entre hommes et femmes dans le processus d'accréditation des hautes écoles.

**PS** exige des processus d'accréditation plus contraignants et plus efficaces, qui contrôlent plus précisément les hautes écoles et garantissent qu'elles mettent en œuvre les droits ancrés dans la loi et les mandats constitutionnels et qu'elles respectent les normes de l'UE.

#### 3.2.5.4 Autres thèmes et demandes d'encouragement selon la LEHE

**apotheken-tg, apothekenverband-be, apothekenverband-bs, AVKZ-zh, BIHAM, BSAV, CLPh, DPHW-unibl, IPW-ETHZ, ISPSO-unige, LAV, ONP, pharmaGenève, pharmaJura, pharmaSuisse, pharmaValais, SphF, SVPH et unisanté-unige-unil** demandent qu'une attention particulière soit portée au développement de la formation des pharmaciens au vu des besoins grandissants d'une société vieillissante et de la pénurie de personnel qualifié. Par ailleurs, promouvoir une équité dans l'allocation des ressources nécessaires à la formation de base et à la formation postgrade de chacune des professions médicales est souhaité ; il est aussi considéré comme important d'accorder une place particulière au développement de l'interprofessionnalité dès la formation de base et dans la formation postgrade et de mettre à disposition les moyens nécessaires à cet effet.

**CDS** salue les mesures visant à répondre aux besoins en personnel qualifié dans le domaine de la santé et à faire de l'augmentation durable du nombre de diplômes délivrés en médecine humaine et dans le domaine de la santé un objectif à atteindre pour les hautes écoles. **FMH** reconnaît elle aussi les efforts entrepris jusqu'ici dans ce domaine, mais demande que le nombre de places d'études soit encore augmenté dans le cadre du présent message et que les moyens financiers alloués soient affectés en conséquence dans l'arrêté fédéral. De même, **ASE** et **PIP** demandent une augmentation du nombre de places d'études dans toutes les filières des professions de la santé ainsi que des moyens correspondants afin de faire face à la pénurie de personnel qualifié. **Médecins de famille Suisse** considère également que la reprise du programme spécial en médecine humaine visant à porter le nombre de places d'études en médecine de 1300 à 1800 en s'appuyant sur un ensemble de projets d'investissement équivalant à 100 millions de francs est indispensable pour faire face à la pénurie dans la médecine de base. **APSI** fait remarquer que la plupart des infirmières et infirmiers ayant suivi une formation académique sont formés dans des hautes écoles spécialisées et considère qu'il est indispensable de doter les hautes écoles spécialisées de moyens financiers suffisants, compte tenu de la pénurie de personnel qualifié, en particulier aussi dans le domaine des soins. **unimedsuisse** et **USB**

recommandent de mener une discussion approfondie sur le besoin de diplômes de master en médecine humaine en Suisse.

Pour **GR**, **BFH**, **PHLU**, **SFI**, **swissuniversities**, **UZH** et **wissensstadtdavos**, il est essentiel que les différentes perspectives de l'espace des hautes écoles soient représentées de manière adéquate au sein de la Conférence suisse des hautes écoles, raison pour laquelle un troisième siège [pour **swissuniversities**] est demandé. **a+** demande à être admis à la Conférence suisse des hautes écoles avec voix consultative et **SVAW** soutient la demande des académies d'obtenir un siège d'invité à la Conférence suisse des hautes écoles, comme tous les partenaires FRI (FNS, Conseil des EPF, **swissuniversities**, Innosuisse et Conseil suisse de la science). **Bibliothekwoechslin** et **APSI** demandent l'intégration des académies dans la Conférence des hautes écoles.

**actionuni** et **ADA** souhaitent une modification de la LEHE afin d'y inclure les associations faitières représentant le corps intermédiaire (**actionuni**) et les étudiants (**UNES**), par exemple en tant que comités permanents chargés de préparer les décisions du Conseil des hautes écoles. Cela devrait être combiné avec une contribution financière pour permettre à ces associations de mettre en place un secrétariat permanent. De leur côté, **SUB** et **UNES** demandent un siège avec droit de vote pour **UNES** au sein du Conseil des hautes écoles. **Travail.Suisse** propose que la LEHE soit complétée de manière à ce que la Confédération participe au financement d'un secrétariat commun des associations faitières des étudiants, du corps intermédiaire ainsi que des enseignants, afin que les associations faitières puissent mieux faire valoir leurs intérêts. Du point de vue de **swissfaculty**, il faut permettre la mise sur pied d'un secrétariat pour les trois corps (estudiantin, intermédiaire et professoral). Cette possibilité doit être prévue dans les bases légales de la LEHE. Par ailleurs, un complément à l'art. 4 LEHE est jugé utile : la Confédération doit pouvoir accorder des contributions aux corps universitaires pour la gestion d'un secrétariat.

**Santépublique** et **SSPH+** saluent et soutiennent la fixation d'objectifs et la définition de priorités pour le développement d'un espace universitaire de haute qualité, compétitif et coordonné.

**K-HF** et **APSI** soutiennent le renforcement des profils des types de hautes écoles. **K-HF** fait remarquer que cela doit se faire à l'échelle du degré tertiaire dans son ensemble. **K-HF** regrette par ailleurs l'absence d'une intention d'optimiser la transition des diplômés des écoles supérieures vers le domaine des hautes écoles dans une perspective d'équité des chances.

**PLR** soutient le classement du postulat 22.3390 « Pour l'égalité des chances et le soutien de la relève scientifique » ; **actionuni** le salue et souhaite que les conclusions du rapport du postulat soient intégrées dans la version finale du message FRI 2025-2028.

**USS** demande que la hausse continue du coût des études ne soit pas répercutée sur les étudiants sous forme de taxes d'études et considère que des mesures supplémentaires sont capitales afin de réduire le taux d'abandon des études.

**AMS** demande d'inscrire dans le message FRI que la question du 3<sup>e</sup> cycle dans les hautes écoles spécialisées soit redéfinie, afin que les hautes écoles spécialisées puissent avoir le droit de proposer des doctorats dans des domaines où la recherche y est forte.

**ASE** demande un crédit transversal pour la formation de base interprofessionnelle de toutes les professions dans le domaine de la santé, de l'assistante médicale jusqu'aux professions médicales et de la santé, ainsi que pour la formation postgraduée et continue. Cependant, étant donné que la formation est divisée en plusieurs niveaux sur le plan administratif, il est demandé d'institutionnaliser le soutien aux institutions de formation et de pratique interprofessionnelles avec un financement approprié et d'adapter les lois fédérales correspondantes (par exemple LEHE, LFPr, LPMéd, LPSan<sup>10</sup>).

**MVUB** déplore un manque de clarté dans l'exposé de ce que l'on entend exactement par « encouragement de l'interdisciplinarité ».

---

<sup>10</sup> Précision de la Confédération : le participant alémanique parle ici de « GesBG » ; on suppose que la loi sur les professions de la santé (LPSan) est visée.

**SBVV** critique la formulation dans le domaine de l'éducation ouverte, craint une ingérence dans l'activité économique des éditeurs suisses de matériel pédagogique et scientifique et redoute qu'un système avec du matériel pédagogique ouvert de bout en bout conduise à une diminution de la diversité du matériel pédagogique et à une augmentation de son prix.

**SSEGenre** souhaite une protection structurelle durable de la recherche sur le genre en Suisse.

**CSU** salue le fait que la désinformation sera combattue et invite à songer également à la sécurité des chercheurs et à les soutenir dans la communication scientifique.

**UZH** estime que la définition des domaines d'études particulièrement onéreux devrait prendre en compte, outre la médecine humaine et vétérinaire, d'autres domaines tels que l'astrophysique et la physique des particules, la clarification des structures biologiques et chimiques et les sciences du langage et du comportement utilisant des analyses neurologiques.

**SSP** estime qu'il est nécessaire de compléter l'art. 30 de la LEHE pour assurer des conditions de travail correctes au personnel.

### 3.2.6 Coopération internationale en matière de formation (projet 6)

*Résumé : la coopération internationale en matière de formation, qui est encouragée sous la forme de contributions à des programmes de mobilité et de coopération, de promotion des talents et de coopération institutionnelle, ainsi que de bourses pour les étudiants étrangers, est accueillie favorablement. Environ 15 % des participants s'étant exprimés sur ce sujet demandent une augmentation des contributions pour les programmes de mobilité et de coopération en matière de formation. Les participants à la consultation issus de l'économie, en particulier, demandent que les échanges d'élèves ou d'étudiants soient davantage encouragés dans le cadre des formations à orientation professionnelle et qu'ils soient globalement moins axés sur l'université.*

#### 3.2.6.1 Programmes internationaux de mobilité et de coopération en matière de formation

**GR, VS, ZH, BFH, HES Suisse, H+, PHLU, SFI, swissuniversities, UZH, SUB, UNES et wissensstadtdavos** demandent à la Confédération de garantir la participation des hautes écoles suisses aux alliances universitaires européennes, sans pour autant réduire le budget alloué à la mobilité des étudiants. Selon **SUB** et **UNES**, 12 millions de CHF supplémentaires devraient être alloués chaque année à la participation d'universités suisses à des alliances internationales.

**GR, VD, VS, HESB, Conseil des EPF, h+, PHLU, SFI, swissuniversities, UZH et wissensstadtdavos** saluent l'augmentation des moyens financiers alloués à la coopération internationale dans le domaine de l'éducation, en particulier le soutien aux hautes écoles suisses qui participent à des alliances universitaires européennes. Cette augmentation ne doit toutefois pas se faire au détriment du financement de la mobilité individuelle.

**BL, BS, GE, VS et Travail.Suisse** sont favorables à la poursuite des programmes internationaux de mobilité et de coopération dans le domaine de la formation. **Travail.Suisse** considère ces programmes comme extrêmement importants pour permettre le développement personnel et la création de réseaux professionnels. **USAM, Travail.Suisse, swisstextiles et UPSV** se félicitent du maintien du taux de croissance dans le domaine des activités de mobilité et de coopération internationales dans le secteur de la formation. **GE** constate que le soutien de la Confédération à la mobilité est crucial pour que les étudiants suisses ne soient pas désavantagés. **PRD** soutient l'idée d'un crédit d'engagement pour le domaine des échanges et de la mobilité, afin que les jeunes suisses ne soient pas désavantagés au niveau européen.

Du point de vue de **LES VERT-E-S, bikoa, HES-SO, CSAJ, SDSN et UNES**, les contributions pour les activités de mobilité et de coopération internationales doivent être augmentées. **bikoa** demande en outre une révision des budgets. **SDSN, CSAJ et pusch** estiment que les moyens sont insuffisants pour faire face à l'évolution de la demande. Ils demandent donc une augmentation du budget de 10 millions de CHF par an. Comme l'association à Erasmus+ reste l'objectif du Conseil fédéral, il est essentiel pour **CSAJ** d'ouvrir la voie à cet effet dans tous les domaines de la formation et pour tous les types d'activités avec des augmentations substantielles de budget ; un tel effort financier est important notamment dans la perspective de la participation d'institutions suisses aux Alliances universitaires européennes, aux Centers for Vocational Excellence et, le cas échéant, aux Teacher Academies. En outre, **CSAJ** remarque que la flexibilité obtenue grâce à la révision totale des bases légales en 2022 pour la promotion d'activités dans le monde entier n'est qu'une illusion si des moyens supplémentaires ne sont pas mis à disposition à cet effet.

**FR, VL, UNES et SDSN** demandent un soutien financier plus important pour les programmes de mobilité de la « solution suisse » ainsi nommée, notamment via un financement solide de l'agence Movetia. Selon **ZH et UZH**, la solution suisse est sous-financée. **ZH** demande que les moyens limités soient investis dans les mesures les plus efficaces et **UZH** exige des moyens supplémentaires pour de nouveaux programmes de mobilité innovants. **JU** soutient provisoirement le financement de la « solution suisse » en tant que solution transitoire. **VL** s'interroge sur le montant, l'efficacité et le calcul des contributions et demande plus de transparence. Le parti soutient l'élargissement géographique des activités, mais rappelle l'importance de l'UE en tant que partenaire essentiel. **HES-SO** conteste l'affirmation selon

laquelle la « solution suisse » aurait fait ses preuves et considère qu'elle n'est que partiellement satisfaisante. Selon elle, cette solution contribuerait à ce que les hautes écoles suisses soient de plus en plus à la traîne par rapport à leurs partenaires européennes.

**economiesuisse, USAM, FER, hotelleriesuisse, scienceindustries, UPSV** et **swissmem** demandent que le programme mis en œuvre par Movetia encourage davantage les échanges d'élèves ou d'étudiants dans les formations à orientation professionnelle et que le programme soit globalement moins axé sur les universités. **TI** salue la loi sur Movetia et la considère comme un facteur important de croissance et de cohésion. **UPS** considère que le rôle de Movetia et la collaboration avec celle-ci sont importants, mais que le programme doit encore être développé. **USS** est favorable à la transformation de la fondation Movetia en un établissement de droit public de la Confédération. **hotelleriesuisse** observe que les changements prévus dans la forme d'organisation de Movetia entraînent des coûts considérables, alors que les services restent les mêmes. **APSI** salue le renforcement de la gestion stratégique des échanges et de la mobilité par le développement et la consolidation de Movetia.

**agenda2030, KFPE** et **wyssacademy** demandent que l'on accorde une plus grande importance stratégique à la coopération avec les pays du Sud global et à plus faibles revenus, entre autres dans le domaine des programmes de mobilité.

**CSAJ** demande que la « formation extrascolaire » soit explicitement mentionnée dans les mesures relatives à la mobilité internationale à des fins d'apprentissage alors que dans la proposition, il est uniquement question de promotion de la jeunesse. **KFMV** également souligne que les activités de jeunesse extrascolaires font partie des tâches de Movetia et doivent continuer à être encouragées.

**BE** demande que les crédits prévus notamment pour la coopération internationale en matière de formation soient réduits au profit d'une augmentation du budget pour les contributions de base.

**VD** recommande qu'à l'avenir, l'aide à la mobilité couvre également les séjours à l'étranger de courte durée.

**VS** demande qu'une priorité soit mise sur la mobilité internationale au niveau de la formation tertiaire.

Selon **SSE**, un échange doit être possible jusqu'à deux ans après la fin de la formation.

**swissmem** souligne l'importance de la mise en réseau globale pour l'industrie tech et soutient les échanges d'étudiants. Parallèlement, **swissmem** estime que le programme d'échange national mis en place entre-temps a fait ses preuves.

### 3.2.6.2 Encouragement des talents et coopérations institutionnelles internationales dans le domaine de la formation

**LU** et **PHLU** saluent le fait que les mesures d'encouragement qui ont fait leurs preuves dans le cadre des priorités mentionnées soient poursuivies et consolidées au niveau du soutien actuel. **rebenichs** se félicite que l'objectif de l'encouragement des talents et de l'excellence, à orienter de manière transnationale et transdisciplinaire, soit en principe poursuivi.

**FPS** et **LCH** considèrent qu'une plus grande pondération des projets internationaux dans l'attribution des crédits, au lieu d'une amélioration du système éducatif national, ne va pas dans le bon sens.

**CEES-URIS-GCE** se réjouit de la volonté affichée par le SEFRI de maintenir « la priorité accordée jusqu'à présent à l'encouragement de l'expertise et de la mise en réseau en Europe de l'Est et dans la région de la mer Noire ».

**WO-SST-SJf** salue l'engagement du Conseil fédéral en faveur de l'encouragement des talents et demande le maintien de cet engagement. Selon ces organisations, la poursuite des projets existants n'est toutefois possible que si l'inflation est compensée.

**CUS** demande que le type de collaboration avec les organisations multilatérales soit précisé.

**PHLU** apprécie la mention explicite de la coopération de la Haute école pédagogique de Lucerne avec l'Institut Yad Vashem de Jérusalem pour la recherche sur l'Holocauste.

### 3.2.6.3 Bourses pour étudiants étrangers

**GE** et **actionuni** considèrent les bourses d'excellence de la Confédération comme un instrument d'encouragement important et demandent une augmentation des bourses pour les doctorants à un montant mensuel de 2300 CHF (**GE**) ou 3920 CHF par mois, conformément au salaire minimum des doctorants du FNS (**actionuni**).

**actionuni** demande également que la durée des bourses de doctorat soit portée de trois à quatre ans et que le montant des bourses postdoctorales soit relevé (à un niveau supérieur à celui des doctorants). Afin de pouvoir maintenir le nombre total de bourses, **actionuni** demande une augmentation de 50 % du crédit d'engagement pour les bourses aux étudiants étrangers, qui passerait ainsi à 59,55 millions CHF. Pour l'association, il faut éviter une diminution du nombre de bourses pouvant être financées chaque année.

### 3.2.7 Institutions chargées d'encourager la recherche (projet 7)

*Résumé* : la crainte est que les mesures d'économie déjà décidées pour 2024 et l'intégration de projets supplémentaires dans le mandat de base des Académies entraînent une insuffisance des budgets pour les institutions chargées d'encourager la recherche. Afin d'éviter des répercussions négatives sur la performance, le dynamisme et la compétitivité des activités de recherche et d'innovation en Suisse, une croissance appropriée des ressources est donc demandée. La suppression du programme Doc.CH fait l'objet de critiques. Il est déploré que l'orientation du FNS ne tienne pas assez compte des besoins des sciences humaines et sociales. Les mesures d'encouragement dans les domaines de la santé, des MINT, de la Swiss Quantum Initiative, du centre de coordination des données (DCC) et des infrastructures de recherche font l'objet de diverses discussions et sont de manière générale bien accueillies.

#### 3.2.7.1 Financement et encouragement du Fonds national suisse (FNS)

**FR, GE, GR, LU, HES-SO, H+, IS, PHLU, SFI, swissuniversities, unimeduisse, USB, UZH, APSI et wissensstadtdavos** déplorent que les mesures d'économie décidées pour 2024 réduisent déjà les budgets du FNS et d'Innosuisse, dont dépendent à leur tour les hautes écoles pour l'obtention de fonds de tiers compétitifs. Ils craignent qu'en l'absence de contributions adéquates pour Innosuisse et le FNS, cela ait un impact négatif sur la performance, le dynamisme et la compétitivité de toutes les activités de recherche et d'innovation menées en Suisse et demandent une croissance appropriée des ressources allouées aux agences nationales d'encouragement de la recherche et de l'innovation. **TG** constate également que l'écart se creuse entre les moyens demandés et les contributions fédérales disponibles (compte tenu également des tâches supplémentaires confiées par la Confédération). **BS** et **unibasel** demandent également que l'on augmente les contributions au FNS, afin que l'encouragement de la recherche à large définition, axé sur des critères d'excellence, soit maintenu en tant que pilier central du système suisse de l'enseignement supérieur et de la recherche. **BFH** estime qu'une croissance appropriée des ressources allouées au FNS est indispensable.

**GE, GR, FR, ZH, BFH, H+, PHLU, SFI, swissuniversities, UZH** et **wissensstadtdavos** demandent qu'il soit mieux tenu compte de la couverture des coûts du financement des projets et que les taux overhead de tous les projets soutenus par le FNS et Innosuisse soient portés au moins au niveau de ceux des projets soutenus par l'UE. **BE** considère qu'en plus d'un financement de base suffisant, il est important de prévoir l'indemnisation partielle des coûts indirects de la recherche (overhead) en lien avec l'encouragement de projets. **AMS** demande que le FNS adapte l'encouragement de projets de manière à tenir compte de la situation de départ dans les hautes écoles spécialisées. Il faudrait examiner la possibilité que les responsables de projets menés dans les hautes écoles spécialisées soient financés par le FNS. Pour **PHLU**, ce sont surtout les contributions liées à des projets et les fonds d'encouragement du FNS qui sont d'une importance centrale pour la Haute école pédagogique de Lucerne et les autres HEP. Au vu des prévisions de l'Office fédéral de la statistique (OFS) concernant la croissance des HEP, il convient de prévoir des possibilités d'encouragement suffisantes.

**BL, VS, HKBB, IS, FNS** et **USB** demandent que les moyens mis à disposition du FNS soient augmentés de 3,5 % par an en valeur réelle, craignant qu'à défaut d'une telle croissance réelle, le FNS doive réduire ses prestations et que le site de recherche suisse perde de son attractivité. **BL, IS** et **FNS** ajoutent que lors de la pondération des prestations, tout comme pour l'encouragement des hautes écoles, il faut avant tout tenir compte de la contribution de base, afin que le FNS puisse organiser son encouragement de manière efficace et flexible. **IS** et **FNS** proposent en outre de déplacer les 50 millions CHF prévus pour la mesure complémentaire « Coopérations de recherche bilatérales et multilatérales » vers la contribution de base afin de disposer d'une plus grande flexibilité. De même, **LDP** exige un taux de croissance d'au moins 3,5 % ainsi qu'une indexation pour compenser le renchérissement. **AR** salue le taux de croissance de 2,7 % proposé pour le FNS. **JU** constate que les montants dévolus au FNS sont élevés et continuent de croître de manière plus importante que ceux alloués aux autres domaines. Le canton souhaite plus de transparence dans l'attribution des crédits et demande que les quatre domaines d'encouragement transversaux ainsi que le domaine des EPF soient plus clairement privilégiés. **VD** se

félicite du fait que le financement du FNS croisse un peu plus fortement que la moyenne de l'ensemble du domaine FRI. Selon **LES VERT-E-S**, la Confédération devrait accorder le montant total de 5,17 milliards de CHF demandé par le FNS. Du point de vue d'**union**, l'augmentation prévue de 2,7 % revient à réduire les prestations du FNS. **UNES** exige pour le FNS les 2,5 % de croissance annuelle nécessaires pour éviter que celui-ci ne doive procéder à des coupes au cours des quatre prochaines années. **FNS** ajoute que pour pouvoir soutenir de manière fiable des projets pertinents, il doit pouvoir compter sur une croissance régulière de ses moyens.

**LES VERT-E-S**, **Bibliothekwoechslin**, **dephistgén-unige**, **histint-unibe**, **SGSH** et **ASHSM** considèrent que les conditions d'éligibilité du FNS pour déposer des requêtes, qui exigent un engagement d'au moins 50 % dans une université ou une haute école spécialisée, sont discriminatoires pour les sciences humaines et problématiques. **AS**, **dephistgén-unige**, **histint-unibe**, **NIKE**, **SSEGénéalogiques**, **ASEA** et **ASHSM** plaident, dans le sens d'un encouragement de la recherche extra-universitaire, pour que le FNS crée des instruments d'encouragement appropriés, dans lesquels les chercheurs confirmés sans poste dans une haute école seraient également pleinement autorisés à déposer des requêtes.

**AMS** demande que dans tous les domaines d'études, et notamment dans le domaine de l'économie, des postes de doctorants immatriculés dans une université étrangère et employés dans une HES ou une HEP suisse puissent être autorisés par le FNS.

**agenda2030** et **wyssacademy** saluent expressément le mandat donné par la Confédération au FNS d'adapter les procédures d'évaluation dans le contexte de l'encouragement des projets et des carrières. Les critères selon lesquels les chercheurs sont évalués sont l'enjeu central de cette adaptation, l'objectif quantitatif actuel des publications devant être abandonné au profit de projets de recherche pertinents pour la société. Il s'agit d'ajuster les incitations en fonction des effets obtenus dans cette optique.

**unimedsuisse** et **USB** demandent un financement suffisant de l'encouragement de la recherche par le FNS, dont le rôle est essentiel pour la recherche académique.

**BE** se réjouit du fait que les moyens prévus dans le domaine des institutions chargées d'encourager la recherche soient alloués en première priorité pour l'attribution compétitive de fonds de tiers pour la recherche par le FNS et Innosuisse, mais considère qu'un financement de base suffisant est essentiel et que cette priorité doit être prise en compte lors du calcul du taux de croissance pour l'encouragement de la recherche.

**GE** estime qu'il est important de maintenir un équilibre entre les différents types de financement, souligne que le financement compétitif a augmenté plus rapidement que le financement de base et se demande pourquoi le budget du FNS (2,7 %) a été si fortement augmenté par rapport à celui des universités et des EPF, et si un tel différentiel est opportun. En même temps, **GE** salue le fait que le FNS donne la priorité au financement de projets compétitifs et au soutien des carrières académiques. Toujours selon **GE**, les hautes écoles suisses devraient en outre avoir un droit de regard plus important sur l'évolution du portefeuille FNS. En ce qui concerne l'encouragement de la relève scientifique, il devrait se faire dès le niveau doctoral. **GE** déplore l'arrêt par le FNS de doc.mobility en 2020 et de Doc.CH et R'Equip en 2025 ; la disparition de ces instruments alors que l'augmentation du financement attribué au FNS sera importante est jugée comme contradictoire. Le canton considère qu'il est impératif de veiller au soutien accordé par le FNS aux sciences sociales et humaines. **UZH** déplore l'arrêt prévu de R'Equip, l'instrument d'encouragement destiné au financement d'équipements de recherche, et demande que le FNS encourage également, par analogie au National Data and Service Center for the Humanities (DaSCH) et à FORS, d'autres infrastructures dans les sciences sociales et humaines qui servent de nœuds nationaux d'infrastructures de recherche internationales (par ex. CLARIN-CH / LiRI comme nœud national pour CLARIN ERIC). Étant donné que les infrastructures complexes dans les hautes écoles sont de plus en plus gérées comme des unités autonomes (core facilities ou plateformes technologiques), ces unités devraient en outre avoir la possibilité de demander des fonds en tant que requérantes principales pour la mise en place et l'exploitation d'infrastructures de recherche et de données.

**Centre** salue le fait que l'accent du financement FRI soit mis sur l'encouragement compétitif de la recherche et de l'innovation et que les mesures ne profitent pas seulement aux hautes écoles, aux start-ups et aux PME, mais aussi à d'autres acteurs.

**HES SUISSE** plaide pour une croissance appropriée des moyens alloués aux agences nationales d'encouragement de la recherche et de l'innovation, afin de garantir un système FRI performant et compétitif et de positionner la Suisse en tant que site de recherche et développement et de formation.

**actionuni** demande la mise en place d'une évaluation indépendante pour assurer que les directives et les normes du FNS soient respectées dans toutes les hautes écoles.

**CHIPP** se félicite de la stabilité des contributions financières au FNS, qui permettent à cette institution de poursuivre ses activités principales.

**DPHW-unibl** demande que le FNS augmente son soutien aux programmes axés sur la pratique en encourageant la recherche sur le système de soins et les sciences de l'implémentation afin de développer et d'évaluer des concepts innovants et collaboratifs pour le système de santé.

**FORS** demande la création d'une ligne de crédit spéciale pour l'encouragement par le FNS de projets d'infrastructure en sciences sociales et de veiller à ce que les moyens ne soient pas réduits par rapport à la période FRI actuelle, c'est-à-dire que l'augmentation des coûts soit également prise en compte dans ce domaine. Le financement du « Generations and Gender Programm » doit être assuré, par exemple, par une augmentation de la contribution du FNS à FORS. Une telle augmentation permettrait d'atténuer quelque peu le désavantage considérable dont souffrent actuellement les sciences sociales en matière de financement des infrastructures.

**psy-fhnw** rappelle que le Conseil fédéral, dans sa réponse à l'interpellation 22.4124 Chassot, avait souligné que les programmes stratégiques pluriannuels du FNS et d'Innosuisse pour les années 2025 à 2028 devraient mentionner l'innovation sociale comme un thème important, et déplore que cet objectif ne soit pas encore suffisamment respecté dans le projet de message. **Travail.Suisse** déplore également que le FNS et Innosuisse ne soient actuellement que partiellement en mesure de soutenir les innovations sociales dans la pratique.

**SSP** estime qu'il est crucial de ne pas négliger les conditions de travail. Le syndicat demande que les objectifs du FNS soient complétés par un paragraphe garantissant de bonnes conditions-cadres pour la recherche. De plus, il émet le souhait que la coopération, le travail collectif et la collaboration soient encouragés en tant que moteurs bien plus fondamentaux de la qualité que la concurrence. Enfin, **SPP** critique le fait que la principale instance de financement de la recherche en Suisse soit une fondation de droit privé.

Pour **AHES**, il est urgent d'engager une réflexion sur des instruments complémentaires dans le cadre du FNS pour la période 2025-2028, afin de permettre un soutien ciblé, efficace et profitable de la relève pour les hautes écoles, les autres institutions de formation et la transmission sociale.

### 3.2.7.2 Financement des académies

**AS, alliancepatrimoine, dephistgén-unige, histint-unibe, NIKE, SSEGénéalogiques, SGSH, SSHR** et **ASHSM** demandent que des moyens financiers à hauteur d'au moins 20 millions de CHF soient mis à la disposition du FNS ou de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH) pour de nouveaux projets d'édition à long terme. **infoclio** demande que des moyens supplémentaires (environ 7 millions de CHF) soient attribués à l'ASSH à cet effet. **dephistgén-unige** et l'**ASSH** déplorent que le soutien du FNS aux projets d'édition à long terme ne soit même plus mentionné en tant que forme élémentaire de recherche fondamentale. **LES VERT-E-S, PS, BFH, dephistgén-unige, histint-unibe, fac-philhist-unibe, ASAC, SSHR** et l'**ASHSM** plaident pour des instruments de financement supplémentaires et plus flexibles, afin que de nouvelles infrastructures de recherche pour les sciences humaines puissent être créées. **LES VERT-E-S** et **AS** soulignent l'importance de tels instruments, car les sciences humaines sont structurellement plus dépendantes des institutions de financement de la recherche que les sciences naturelles, qui sont plus souvent soutenues par le secteur privé. **PRD** fait

remarquer que les partenariats entre les acteurs économiques, les écoles et les instituts de recherche doivent être au cœur du système FRI.

**dephistgén-unige, histint-unibe, fac-philhist-unibe, ASAC, SSEGénéalogiques, SSHR et ASHSM** demandent que le budget alloué à l'ASSH soit augmenté d'au moins 5 %, non seulement pour compenser le renchérissement, mais aussi pour apporter une contribution élémentaire au renforcement durable de l'encouragement des sciences humaines et sociales. **PS** exige la même chose, mais demande que le budget de l'ASSH soit augmenté d'au moins 10 %. **LES VERT-E-S** et **SGSH** demandent également un renforcement de l'activité d'encouragement de l'ASSH. **AS, alliancepatrimoine** et **NIKE** demandent que la dotation financière des académies, dont l'ASSH, soit au moins maintenue à son niveau actuel et que l'ASSH soit durablement renforcée dans sa mission d'encouragement des sciences humaines et sociales.

**PRD, CHIPP, SSAA** et **APSI** demandent un financement stable des tâches fondamentales des académies, car les moyens menacent de manquer du fait de l'inclusion de nouveaux projets dans le mandat de base, et une augmentation des moyens de 25 millions de CHF. **TI** souhaite que la contribution ne soit pas réduite par rapport à la planification proposée par les académies et que la croissance annuelle permette la réalisation des projets prévus. **a+** demande la garantie financière de ses tâches de base pendant la période de financement 2025-2028. Si la mise en œuvre de nombreux projets, qui ne figuraient jusqu'à présent pas dans le catalogue des tâches de base, doit désormais être également financée sur le montant de base, la base financière des académies s'érodera et celles-ci devront faire face à un déficit évalué à un montant total de 25 millions de CHF. En conséquence, les académies seraient contraintes de remettre en question surtout les projets qui avaient été financés séparément jusqu'à présent. Précisément dans le contexte des grandes incertitudes quant à l'évolution du dossier européen, ce serait un signal négatif que de grever davantage le paysage des hautes écoles et des institutions scientifiques par des coupes budgétaires ; de plus, les coupes menacent le système de milice des académies.

**FPS** et **LCH** considèrent que le taux de croissance de 11,7 % des contributions à l'innovation et aux projets au cours de la dernière période de financement et le taux de croissance de 11 % désormais prévu pour les académies sont critiques et se prononcent en faveur d'une répartition plus équilibrée des moyens entre la recherche et l'innovation et les moyens destinés aux contributions forfaitaires à la formation professionnelle initiale ainsi qu'à la formation professionnelle supérieure, afin de donner aux cantons une plus grande marge de manœuvre et d'améliorer la qualité de la formation là où les moyens sont limités, notamment dans tous les domaines de l'encadrement des apprentis. **BE** demande que le taux de croissance du plafond de dépenses en faveur des nouvelles tâches supplémentaires confiées aux académies soit réduit au profit de la croissance des moyens alloués pour les contributions de base aux hautes écoles. **VS** aussi s'interroge sur la nécessité de l'augmentation proposée des moyens mis à la disposition des académies, notamment pour la réalisation de tâches supplémentaires. Compte tenu des moyens limités disponibles, la priorité devrait être donnée, parmi les institutions chargées d'encourager la recherche, au FNS et à Innosuisse. **BFH** s'étonne de l'augmentation importante des moyens dans le domaine des académies.

**IDRG** demande que l'ASSH continue à être soutenue financièrement de manière appropriée, du moins dans le cadre actuel, et qu'aucune réduction du budget ne soit effectuée.

**HKBB** demande que le financement des tâches de base des académies soit assuré pour la période 2025-2028.

**SFS** demande de renoncer à la réduction indirecte prévue des fonds dans le mandat de base consécutive à l'intégration de tâches jusqu'ici indemnisées séparément.

**UTS** demande que les tâches fondamentales des académies dans leur ensemble ne soient pas réduites. Selon cette organisation, les nouvelles tâches du mandat de base mentionnées dans le message – à savoir Open Research Data, les feuilles de route spécifiques pour les infrastructures de recherche, le programme Young Talents in Clinical Research, la plateforme de coordination de la recherche clinique,

le projet « Ambition CH2030+ » et l'initiative INTERFACE : politique-science – doivent être financées en dehors du mandat de base.

**infoclio** s'inquiète du fait que le financement réduit des missions fondamentales des académies ne tienne pas suffisamment compte des spécificités d'un écosystème scientifique largement basé sur le système de milice, dans lequel les chercheurs mettent à disposition leur temps, leur travail et leur savoir. Elle craint également que le financement insuffisant dans le domaine de l'ASSH ne provoque un désengagement des chercheurs.

### 3.2.7.3 Autres thèmes et demandes concernant l'encouragement de la recherche

**GE, VD, LES VERT-E-S, PS, AS, dephistgén-unige, fac-philhist-unibe, fac-philhist-unibasel, fac-humphil-unibe, ASAC, SSCM, SSMOCI, SGSH, SSHR, SUB, theolfak-unibe, unine, USI** et **UZH** critiquent la suppression du programme d'encouragement au doctorat Doc.CH. On déplore également que les objectifs du FNS ne tiennent pas assez compte des besoins des sciences humaines et sociales. **LES VERT-E-S, PS, alliancepatrimoine, dephistgén-unige, NIKE, fac-philhist-unibe, fac-philhist-unibasel, fac-humphil-unibe, ASAC, SSCM, SGSH** et **SSHR** demandent un engagement plus fort de la Confédération au niveau du doctorat et des moyens au moins équivalents à ceux qui étaient à disposition jusqu'à présent. **fac-philhist-unibe, ASAC** et **SSAA** critiquent la suppression du programme Doc.CH en soulignant sa contribution à l'égalité des chances. **histint-unibe** demande d'annuler l'arrêt de Doc.CH et **infoclio** demande de renoncer à la suppression prévue ou, à défaut, de prévoir la réattribution à l'ASSH des moyens prévus pour ce programme. Pour **SUB**, l'arrêt de Doc.CH constitue une perte marquante de la place scientifique suisse pour la recherche en sciences humaines et sociales, tandis que **SSMOCI** considère que l'arrêt du programme est en contradiction avec le mandat légal du FNS et demande que le portefeuille d'encouragement prévu soit réexaminé et que les intérêts des sciences humaines et sociales soient pris en compte de manière appropriée. **theolfak-unizh, SSCM** et **USI** soulignent également la nécessité d'un programme d'encouragement du doctorat compétitif au niveau national. **alliancepatrimoine, AS, histint-unibe, NIKE, SSEGénéalogiques, ASEA** et **ASHSM** estiment que le programme Doc.CH pour les sciences humaines et sociales devrait plutôt être développé que supprimé. Pour **MVUB**, la suppression de Doc.CH remet en question le postulat selon lequel le FNS, en plus des sciences naturelles, encourage aussi suffisamment les sciences humaines. Au vu des mesures annoncées du FNS, comme la suppression des instruments d'encouragement Doc.CH et R'Equip, **BE** doute que l'implication des hautes écoles et la diversité des disciplines de recherche aient été suffisamment prises en compte et demande que le développement de la gouvernance du FNS permette aux acteurs FRI de participer de manière adéquate au processus de développement du portefeuille des instruments d'encouragement.

**LES VERT-E-S, PS, alliancepatrimoine, AS, dephistgén-unige, NIKE, fac-philhist-unibe, fac-philhist-unibasel, ASAC, SSCM** et **theolfak-unizh** demandent que la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons qui a été décidée, selon laquelle l'encouragement du doctorat doit être confié principalement aux cantons, soit révisée. La Confédération ou, en l'occurrence, le FNS devrait également mettre à disposition des instruments d'encouragement individuels au niveau du doctorat.

**apotheken-tg, apothekenverb-bs, apothekenverb-be, AVKZ-zh, BIHAM, BSAV, CLPh, DPHW-unibl, IPW-ETHZ, ISPSO-unige, ONP, pharmaGenève, pharmajura, pharماسuisse, pharmavalais, SphF, SVPH** et **unisanté-unige-unil** demandent que l'on mette particulièrement l'accent sur le financement de la recherche bottom-up de collaborations interprofessionnelles afin de mieux utiliser les ressources et les compétences existantes dans le domaine de la santé. La recherche collaborative et interprofessionnelle/transdisciplinaire, par exemple dans le domaine de la recherche sur la santé, doit être davantage encouragée afin de répondre aux défis urgents pour la société. Le développement d'outils numériques pour optimiser la collaboration interprofessionnelle est également un thème de recherche qui fait appel à d'autres disciplines (ingénierie informatique et santé, etc.). En outre, le développement de la médecine de précision/individuelle et le rôle des différents acteurs de la santé en collaboration interprofessionnelle, de la prévention au traitement en passant par le diagnostic, gagneront en importance dans les années à venir et un soutien correspondant à la recherche sur les systèmes de

santé sera essentiel. **FMH, HES-SO, CSS** et **Zoé4life** saluent le renforcement de la recherche thématique et collaborative. **Zoé4life** souligne le rôle important de la coopération interdisciplinaire et transdisciplinaire, notamment dans le domaine de la défense des intérêts des patients, ou « patient advocacy », qui est déjà un élément des programmes financés par l'UE. L'implication du patient et du public dans la recherche (« Patient and Public Involvement in Research », ou PPI) est devenue un pilier important de cette collaboration en Europe et devrait également devenir une mesure ciblée du FNS. **FMH** souligne la pertinence de mettre l'accent, dans le domaine des sciences de la santé, sur la recherche interdisciplinaire et transdisciplinaire en matière de soins et de soins communautaires, en intégrant les sciences humaines et sociales. En outre, la fédération plaide pour un encouragement accru de la recherche en éducation, afin d'accompagner scientifiquement l'approche interprofessionnelle basée sur les compétences, désormais établie dans toutes les facultés de médecine, dans la formation des étudiants, y compris dans la formation postgrade. **CSS** s'étonne que l'approche « One Health », de large portée, ne soit introduite que très tard dans le projet de message et ne soit pas spécifiée davantage. De même, il regrette qu'aucune image tangible d'objectif ne soit esquissée pour les parties prenantes mentionnées dans le projet de message, qui indiquerait leurs rôles et leurs tâches. Certains participants à la consultation expriment aussi leur étonnement sur le fait qu'il ne soit pas aucune mention du programme DigiSanté dans le projet de message. **interpharma** souligne l'importance de la numérisation dans le domaine de la santé et en particulier de l'accès réglementé à des données de santé de haute qualité sur le site de recherche suisse. Mais la numérisation devrait également être encouragée dans d'autres domaines, comme la recherche préclinique. De même, une meilleure mise en réseau des start-ups, des organisations de recherche clinique (ORC), des hôpitaux et de l'industrie pharmaceutique ainsi que de meilleures conditions-cadres réglementaires, l'introduction d'études décentralisées et l'encouragement financier de la recherche clinique sont considérés comme importants pour la recherche clinique ; il est demandé que les infrastructures correspondantes continuent d'être exploitées et développées afin de permettre la mise en place de toute la chaîne d'innovation (de la recherche fondamentale à la commercialisation des innovations) en Suisse.

**fac-philhist-unibe, fac-humphil-unibe, ASAC, SGSH** et **SSHR** dénoncent une tendance du FNS à encourager les sciences humaines et sociales sans tenir compte de leurs besoins ni des demandes des parties prenantes. **AS, SSCM, theolfak-unibe, theolfak-unizh** et **USI** considèrent qu'au vu des différences structurelles entre les disciplines, les modifications proposées dans le portefeuille d'encouragement du FNS se répercutent de façon très négative sur les sciences humaines et sociales. **dephistgén-unige, SSCM, theolfak-unibe** et **theolfak-unizh** exigent par conséquent des mesures au plan national pour améliorer la coordination entre les institutions chargées d'encourager la recherche et mieux répondre aux besoins des sciences humaines et sociales. **theolfak-unizh** plaide pour un programme compétitif d'encouragement des doctorats au niveau national qui puisse aussi se positionner par rapport à certains éléments problématiques de l'encouragement actuel de la recherche et permette par exemple de créer des incitations plus fortes que jusqu'à présent en faveur de la mobilité internationale des doctorants. **dephistgén-unige** remarque que l'intention de focaliser le portefeuille d'encouragement sur la phase postdoctorale ignore le fait que l'introduction et la généralisation des chaires « tenure track » ont massivement accru l'importance du doctorat.

**economiesuisse, UPS, interpharma, scienceindustries** et **swissbiotech** saluent en principe la mesure complémentaire « Swiss Quantum Initiative » et considèrent qu'il est indispensable que la recherche suisse reste compétitive dans ce domaine, étant donné l'importance de la technologie quantique pour l'avenir. **BE** également salue la « Swiss Quantum Initiative » et **a+** se félicite en particulier du fait que les académies seront à l'avenir largement actives dans l'encouragement de la recherche quantique. **BL, BS, HKBB** et **unibas** considèrent qu'il est important d'augmenter les moyens prévus pour la « Swiss Quantum Initiative » – en particulier au vu des sommes importantes investies à l'étranger. Pour le transfert de savoir et de technologie (TST), il convient à l'inverse de recourir en premier lieu aux structures de TST déjà existantes dans les hautes écoles. **ASRH** demande également que les moyens alloués à la « Swiss Quantum Initiative » soient augmentés pour les années à venir. **economiesuisse, UPS** et **swissbiotech** demandent toutefois que l'on garde toujours à l'œil la relation entre les moyens alloués et la mise en œuvre effective et en temps voulu, et que cette finalité soit donc

vérifiée. **BFH** s'étonne de l'augmentation comparativement importante des moyens alloués à la « Swiss Quantum Initiative », tout en exprimant son soutien de principe à l'initiative.

Le projet de centre de coordination des données (DCC) est salué par **economiesuisse**, **UPS** et **swissbiotech**, notamment dans la perspective de la numérisation du système de santé et du dossier électronique du patient (DEP). **unimedsuisse** et **USB** saluent l'inclusion du DCC et demandent que, pour le financement, des contributions d'un montant similaire soient prévues pour la mise en œuvre locale du projet dans les établissements, en plus des contributions pour le DCC. **a+** et **VFP** approuvent le fait que l'Académie suisse des sciences médicales (ASSM) assume la responsabilité et la direction du DCC dans le domaine de la médecine personnalisée. **BS** salue également l'intégration du DCC en tant que tâche supplémentaire de l'association des Académies<sup>11</sup>, mais considère que le financement fédéral prévu est insuffisant et demande une meilleure définition des compétences et des interfaces afin d'éviter les chevauchements. **unimedsuisse** et **USB** souhaitent que la structure organisationnelle du DCC soit pilotée en partenariat avec la participation des hôpitaux universitaires et des facultés de médecine. **SPHN** et **USB** saluent également l'intégration du DCC dans le message FRI et souhaitent que la gouvernance repose sur une large base et qu'elle ne soit pas dépendante d'une seule institution. La Confédération et les cantons doivent régler les compétences et attribuer des mandats aux institutions concernées. Pour la solution transitoire proposée, la préférence est donnée à une gouvernance multipartite. Les deux institutions estiment que le financement prévu dans le message ne suffira pas. **CSS** approuve le lancement et le financement de la mise en place d'une infrastructure nationale de données des patients pour améliorer les soins de santé et soutenir la recherche, mais exprime des réserves quant à la solution transitoire proposée. Il estime en outre que les fonds alloués ne sont pas suffisants pour la mise en œuvre locale. **CSS** appelle donc à la création d'une task force nationale et indépendante qui soit chargée de la conception d'un nouveau centre national de coordination dans le domaine de la santé. **CDS** souhaite que le DCC soit maintenu, c'est-à-dire qu'il soit consolidé en tant que centre national de coordination et de compétence et que le mandat pour l'exploitation de ce centre de coordination des données soit confié à l'ASSM et financé par la Confédération à hauteur de 21 millions de CHF. **USB** estime qu'il n'est pas réaliste de penser que les hôpitaux pourraient participer de manière substantielle aux coûts au moyen de fonds de contrepartie dans la situation très difficile actuelle. **CDS** demande des fonds de contrepartie supplémentaires de la part des hôpitaux universitaires et des hautes écoles afin que des données de santé puissent être utilisées pour la recherche. **scienceindustries** salue le projet « Swiss Personalized Health Network » (SPHN) et considère que les données sont importantes à des fins de recherche et de qualité. **Santépublique** et **SSPH+** saluent la poursuite du financement du centre de données de SPHN dans le sens d'une harmonisation et d'une accessibilité des données de santé en Suisse. Ils considèrent que la mise en place d'une cohorte nationale de la population avec une biobanque et le projet d'infrastructure de recherche IOP4CH, largement soutenu et scientifiquement évalué, qui y est intégré, sont urgents et constituent un complément important au SPHN.

**economiesuisse**, **UPS**, **swissbiotech** et **APSI** s'opposent résolument à l'augmentation disproportionnée des moyens alloués aux programmes nationaux de recherche (PNR) et aux pôles de recherche nationaux (PRN). Les PNR, en particulier, sont considérés comme répondant souvent à des objectifs politiques et moins à la science. Il est demandé que ces fonds supplémentaires prévus soient plutôt affectés à l'encouragement bottom-up de projets de recherche compétitive. **scienceindustries** salue l'approche compétitive de l'encouragement dans le domaine FRI, mais ne souhaite pas que la recherche compétitive et les PNR soient mis en concurrence et que les fonds destinés à la recherche compétitive soient réduits au profit des PNR. **GE** considère que la poursuite des projets PNR et la création de nouveaux PRN sont des initiatives importantes pour renforcer le paysage suisse de la recherche et de l'innovation, tout comme l'encouragement de transferts des résultats de la recherche vers le secteur privé. **LSCV-ATRA** déplore qu'après le financement accordé pour le PNR 79 en 2022, plus rien ne soit entrepris en matière d'expérimentation animale et demande que les fonds publics servent réellement à remplacer les expériences sur les animaux et non seulement à les réduire ou à les

<sup>11</sup> Précision de la Confédération : la tâche supplémentaire de la période FRI 2025-2028 sera confiée à l'Académie suisse des sciences médicales (ASSM) au titre de solution transitoire, et non à l'association des académies a+ en tant qu'association faitière.

améliorer. Sur le même sujet, **AFR** renvoie à l'initiative parlementaire (21.2004) qui demande une adaptation des bases légales afin que la recherche 3R bénéficie de plus de ressources et d'incitations.

**LU** et **PHLU** se réjouissent du poids important qui continue d'être accordé à l'encouragement des disciplines MINT, mais appellent à ce titre à ne pas négliger le programme d'encouragement MINT Suisse des Académies suisses des sciences, qui doit être poursuivi dans la même mesure avec des ressources suffisantes à disposition. **UTS** salue le fait que l'encouragement de la relève MINT continuera d'être soutenu à hauteur de 13 millions de CHF, et souhaite que les tâches supplémentaires qui ne sont pas indemnisées soient également financées. **SFS** souligne que la promotion des disciplines MINT ne peut pas encore être considérée comme une mission de base et qu'il y a donc encore besoin d'un encouragement spécifique pour atteindre l'égalité des chances dans les métiers de la forêt et d'autres professions ayant un lien marqué avec les disciplines MINT. Il convient donc de maintenir les moyens prévus dans le mandat de base et d'indemniser séparément l'encouragement de la relève MINT en tant que tâche supplémentaire. **SSEN** salue la poursuite prévue à moyen terme de l'encouragement MINT au même niveau, mais souhaite qu'il soit précisé que les fonds d'encouragement ne seront pas uniquement alloués à des projets concrets de transformation numérique, mais que des fonds d'un montant similaire à ceux alloués jusqu'à présent seront également disponibles pour la pérennisation de projets existants, et demande que soit créée une base légale pour bénéficier de contributions d'exploitation du SEFRI, compte tenu de l'offre importante et de la portée suprarégionale des lieux d'apprentissage extrascolaires du Swiss Science Exploration Network. **fac-philhist-unibe** et **ASAC** déplorent que les programmes d'encouragement MINT aient été massivement réduits.

**bikoa, pusch** et **SDSN** demandent que les institutions chargées d'encourager la recherche, compte tenu de leur rôle déterminant dans le système d'encouragement, aient la responsabilité de mettre un accent particulier sur les thèmes transversaux. Ces deux institutions demandent en outre que l'Open Science (Open Data et Open Access) devienne une condition pour l'obtention de contributions d'encouragement de la recherche et que, de manière générale, les mesures conduisant à une transformation en direction de la science ouverte soient soutenues afin d'accélérer l'évolution dans ce sens.

**VD**, évoquant la situation tendue des finances fédérales, défend le principe selon lequel les budgets accordés au titre du message FRI ne doivent en aucun cas être utilisés pour financer des instruments relevant des mesures transitoires liées à la non-association de la Suisse à Horizon Europe. En ce qui concerne l'encouragement des carrières, **GE** regrette que « Eccellenza » ait été intégré à l'instrument du FNS destiné à remplacer les bourses ERC. Selon le canton, l'encouragement des carrières devrait être dissocié des mesures transitoires liées à la non-association à Horizon Europe. **ZG** demande qu'il n'y ait pas de coupes réelles dans l'encouragement FRI tant que la Suisse n'est pas associée à Horizon Europe.

**actionuni** et **ADA** estiment que des informations claires sur le caractère obligatoire ou recommandé de la science ouverte sont également cruciales, en particulier dans le contexte du financement par des organisations telles que le FNS. Les questions de la rétribution, de l'évaluation et du développement de la carrière liées aux pratiques de la science ouverte peuvent encourager les chercheurs, en particulier en début de carrière, à adopter ces pratiques. **actionuni** et **ADA** rappellent que l'excellence dans la recherche ne se manifeste pas uniquement dans les résultats finaux (« output »), mais aussi dans un processus de recherche de haute qualité. L'intégrité scientifique et l'amélioration de la culture de la recherche sont des éléments essentiels pour garantir l'excellence des hautes écoles suisses et notamment des institutions du domaine des EPF. Les initiatives visant à améliorer l'éthique de la recherche doivent être explicitement mentionnées dans le message FRI 2025-2028.

**CHIPP** et **SSAA** font remarquer que si un financement stable et continu de la recherche fondamentale par le FNS est d'une importance capitale, la poursuite du programme FLARE avec une augmentation du budget à 47 millions de CHF est néanmoins très bienvenue.

**VD** soutient l'objectif de développer des instruments appropriés pour les hautes écoles spécialisées et les HEP. Le canton souhaite que ces nouveaux outils et procédures d'évaluation prennent en compte toute la diversité des disciplines enseignées dans ces établissements. **CSS** approuve le fait que le FNS

continue de mettre l'accent sur la recherche fondamentale et l'encouragement de projets, qui constituent sa mission principale. Cependant, il importe aussi, afin d'encourager la recherche suisse dans toute son ampleur et sa diversité, de poursuivre le développement des instruments prévus pour les hautes écoles spécialisées et les HEP et d'adapter les procédures d'évaluation.

**AS** estime qu'il est judicieux de continuer à développer la stratégie d'encouragement de la relève en tenant compte des résultats pertinents de l'évaluation globale du CSS et de la coordonner avec les hautes écoles.

**PS** plaide pour un débat sur la fonction et l'efficacité des fonds de tiers dans la science et la recherche et propose d'investir à nouveau plus d'argent dans le financement de base des hautes écoles pour un changement structurel à long terme dans le financement de la science et de la recherche en Suisse. **rudinm** soulève également la question du financement par des fonds de tiers et des conflits d'intérêts qui y sont liés et qui peuvent mettre en péril la liberté de la recherche. Il demande des clarifications sur les incidences du financement par des fonds de tiers sur la recherche.

**a+** souligne que le dialogue entre la science et la politique, en particulier, s'est révélé essentiel dans le contexte de la crise du COVID-19 et qu'il doit encore être approfondi. L'association observe également que les académies sont un acteur important dans le paysage de l'encouragement en Suisse, soutenant de manière déterminante des projets de recherche à long terme. Tout cela nécessite une organisation et une infrastructure fiables et axées sur le long terme, grâce à des bureaux gérés de manière professionnelle.

**Bibliothekwoechslin** souhaite que la recherche menée dans des institutions de recherche autonomes et indépendantes situées en dehors des hautes écoles existantes soit valorisée, ce qui requiert également des organes qui soient dotés de compétences correspondantes. Elle considère que ces tâches supérieures pourraient être assumées en particulier par les académies, dont l'importance – également opérationnelle – devrait être renforcée et étendue.

**lünenburgerl** est favorable à l'encouragement de l'action entrepreneuriale et à l'intensification du TST. Toutefois, en l'absence d'objectif spécifique dans le budget, il est douteux que ces domaines reçoivent le financement correspondant et soient suffisamment encouragés. Concrètement, la création d'un ou de plusieurs fonds d'innovation devrait être évaluée (également en combinaison avec Innosuisse).

**NIKE** demande que l'on admette une diversité des mesures d'encouragement pour répondre aux spécificités des différents domaines et disciplines.

**scienceindustries** souhaiterait que les conditions-cadres pour le financement par capital-risque en Suisse soient également prises en compte dans l'encouragement de la R&D et de l'innovation. L'association demande que la recherche académique veille davantage à former les spécialistes dont l'économie et la société ont besoin, en combinaison avec des systèmes d'incitation pour que les professions apprises soient également exercées.

**swissuniversities-FH egalite** considère qu'il est indispensable pour la promotion de l'égalité et de la diversité de soutenir une recherche de qualité dans ces domaines. Bien que les études de genre aient été soutenues dans le passé, le nombre de chaires stagne. Il est donc souhaité que les infrastructures de recherche soient renforcées dans ces domaines et que le financement de programmes et de projets par le FNS ou Innosuisse soit lié à la prise en compte de ces dimensions dans les thèmes de recherche ainsi que dans la composition des équipes.

**SSP** estime qu'il est nécessaire de compléter l'art. 10 LERI<sup>12</sup> par des dispositions garantissant de bonnes conditions-cadres pour la recherche.

---

<sup>12</sup> Loi fédérale du 14 décembre 2012 sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI, RS 420.1)

### 3.2.8 Innosuisse (projet 8)

*Résumé* : un grand nombre de prises de position portent sur les moyens financiers d'Innosuisse, les demandes concernant en particulier une augmentation générale ou spécifique (liée à certains instruments) du budget. Environ 15 % des participants à la consultation s'étant exprimés sur Innosuisse demandent que les innovations sociales soient davantage prises en compte et encouragées par Innosuisse. En outre, des propositions ponctuelles sont émises quant à l'orientation des mesures d'encouragement. Dans le même temps, il est craint que les tâches d'Innosuisse se dispersent du fait de la prise en compte d'intérêts particuliers.

#### 3.2.8.1 Questions et revendications en matière de financement

**FR, GE, GR, LU, BFH, HES SUISSE, IS, PHLU, SFI, swissuniversities, UZH, APSI et wissensstadtdavos** critiquent le fait que le budget d'Innosuisse soit touché par des mesures d'économie et soulignent en outre le plus souvent que cette réduction rend également plus difficile l'acquisition de fonds de tiers par les hautes écoles.

**GR, BFH, PHLU, SFI, swissuniversities, UZH et wissensstadtdavos** déplorent que, dans le cadre des mesures transitoires mises en œuvre par Innosuisse pour atténuer les effets de la non-participation de la Suisse à Horizon Europe, la part des coûts indirects de la recherche ainsi que l'overhead ne soient pas financés à la même hauteur que dans les programmes européens. **ZH** souhaite également que les coûts supplémentaires de tous les projets soutenus par Innosuisse soient portés au moins au niveau des projets soutenus par l'UE.

**AR** salue le taux de croissance proposé, de même qu'**economiesuisse, UPS et swissbiotech** se réjouissent de la croissance du budget d'Innosuisse, comparativement supérieure à la moyenne. **FER** estime qu'Innosuisse peut bénéficier d'une croissance supérieure à la moyenne, mais que sa tâche principale doit rester l'encouragement de projets.

**BL, BS et unibasel** saluent la poursuite des programmes d'encouragement d'Innosuisse et en particulier des deux programmes BRIDGE en collaboration avec le FNS, mais demandent que le budget des programmes BRIDGE soit augmenté afin de continuer à encourager la mise en œuvre du savoir généré dans les hautes écoles. **CSS** demande une augmentation du budget de BRIDGE à 120 millions de CHF au total et recommande en outre que l'on continue de verser à ce programme au moins 5 millions de CHF supplémentaires par an pendant toute la durée de la non-association à Horizon Europe, au titre des mesures transitoires pour les parties de programme non accessibles. Pour des raisons de transparence, BRIDGE doit également figurer dans la vue d'ensemble du budget du FNS. De plus, **CSS** souhaite que le rôle d'Innosuisse pour BRIDGE soit renforcé et que le BRIDGE-Office soit désormais rattaché à Innosuisse. **lüneburgerl** demande une augmentation des budgets de BRIDGE et, de manière générale, de tous les budgets visant au transfert de technologie, sans que cette augmentation se fasse au détriment d'autres projets.

**VS** demande que les moyens alloués à Innosuisse soient augmentés en moyenne annuelle de 3,5 % en termes réels. **swissmem** demande une augmentation du budget d'au moins 4 %. **BE** propose au contraire d'aligner le taux de croissance du financement fédéral en faveur d'Innosuisse sur celui du FNS et d'affecter en priorité les fonds ainsi libérés aux contributions de base aux hautes écoles.

**PRD** souligne la nécessité d'allouer des moyens suffisants aux nouveaux instruments d'encouragement de l'innovation introduits par la révision de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI), qui concernent avant tout les start-up et les PME. **BFH** estime que ces instruments d'encouragement sont menacés avec le budget actuellement prévu.

**AG** demande que la priorité soit donnée à l'encouragement bottom-up par rapport aux instruments top-down en cas de difficultés financières et que le budget des chèques d'innovation soit maintenu à au moins 7,75 millions de CHF ou augmenté à 8,6 millions de CHF comme pour la période actuelle. De plus, l'instrument du chèque d'innovation doit être renforcé et l'écart entre le chèque d'innovation à bas seuil et les grands projets d'innovation standard doit être comblé en réservant une petite partie du budget

des projets d'innovation standard aux petits projets incrémentaux dont le volume d'encouragement se situe entre 50 000 et 150 000 CHF.

**Centre** se félicite de la priorité mise sur la dotation financière des organes chargés d'encourager la recherche et l'innovation.

**Innosuisse** précise que 160 millions de CHF supplémentaires seraient nécessaires sur l'ensemble de la période d'encouragement pour maintenir le niveau d'encouragement atteint en 2023, ainsi que 30 millions de CHF supplémentaires pour mettre en place l'encouragement des personnes hautement qualifiées.

### 3.2.8.2 Autres thèmes et demandes concernant Innosuisse

**AMS, innovationsocial-siba-innovage, psy-fhnw et scienceindustries** soulignent l'importance des innovations sociales et critiquent le fait qu'elles ne soient pas expressément incluses dans l'ordonnance sur les contributions d'Innosuisse ou que les critères d'encouragement d'Innosuisse aient un effet dissuasif pour ce type d'innovation. Ils demandent une meilleure prise en compte des innovations sociales et suggèrent de créer un programme pilote spécifique à cet effet. **HES-SO** appelle également de ses vœux la création d'un instrument de soutien spécifique pour les innovations sociales et demande que l'on renonce au moins aux exigences en matière de fonds propres pour les demandes correspondantes à Innosuisse. **CSIAS** et **OSEO** considèrent également l'innovation sociale comme très importante et déplorent que les critères d'évaluation d'Innosuisse soient difficilement applicables aux projets dans le domaine social. Les deux organisations suggèrent donc d'orienter davantage la notion d'innovation sociale vers le secteur de la santé et des services sociaux<sup>13</sup>.

**LES VERT-E-S** se félicite de la mention de la durabilité dans le contexte de l'orientation sur les résultats, mais déplore qu'aucun moyen ou résultat concret ne soit mentionné à cet égard, pas plus que des projets visant à promouvoir les « low-tech », la biodiversité ou l'innovation sociale. **bikoa, pusch** et **SDSN** saluent le fait que la contribution au développement durable ait été définie comme un critère déterminant pour l'octroi de subventions.

**economiesuisse, UPS** et **swissbiotech** craignent une dispersion des tâches d'Innosuisse du fait de la prise en compte d'intérêts particuliers et réaffirment que l'encouragement de projets ne doit pas être réduit au profit d'autres tâches.

**UR** approuve en principe les objectifs, les mesures et les crédits de financement prévus concernant Innosuisse. **UTS** soutient également les mesures prévues dans le message concernant Innosuisse.

**BE** demande que l'encouragement de l'innovation par Innosuisse soit coordonné avec les systèmes régionaux d'innovation (SRI) et qu'un mandat de coordination entre le SEFRI et le SECO soit inscrit à cet effet dans le message. **TI** et **LU** saluent la reconnaissance du rôle des SRI ; **TI** suggère de renforcer encore la coopération avec les SRI par des mesures appropriées.

**CORE** suggère qu'aucun thème ne soit exclu de l'initiative phare, mais qu'on exploite les synergies avec d'autres offices. **Innosuisse** dénonce l'« interdiction » qui lui est faite de lancer des appels à projets dans le domaine thématique de l'énergie dans le cadre de l'initiative Flagship (projets de consortium sur des thèmes spécifiques).

**GR** relève comme point positif le fait qu'Innosuisse puisse offrir aux start-ups basées sur la science des conditions-cadres compétitives au niveau international.

**TG** souhaite qu'il soit précisé dans le message que l'encouragement de la capacité d'innovation des entreprises existantes est prioritaire par rapport aux nouvelles tâches telles que l'encouragement des start-up ou des personnes hautement qualifiées.

**VD** salue le soutien de la Confédération dans le domaine de l'innovation et en particulier le financement direct pour les start-up, mais demande que soit clarifié si l'aide aux start-up comprend aussi bien les

<sup>13</sup> D'autres demandes et remarques sur le thème de l'innovation sociale se trouvent au *ch. 3.1 Évaluation globale*.

projets d'innovation (avant entrée sur le marché suisse) que Swiss Accelerator (après entrée sur le marché) et demande que l'on garantisse la pérennisation des programmes Swiss Accelerator.

**VS** remarque qu'Innosuisse joue un rôle clé dans le transfert des innovations.

**PRD** soutient les objectifs fixés et appelle à la diversification des partenariats public-privé là où cela est possible, tant au niveau national qu'international.

**biotechnet** verrait d'un bon œil le soutien financier de réseaux et déplore que le message ne précise pas clairement si l'instrument des Networking-Event-Series d'Innosuisse sera maintenu et qu'il n'établisse pas de lien entre les thèmes de la santé et les Flagships d'Innosuisse. **biotechnet** insiste par ailleurs sur le fait que le mandat légal d'Innosuisse ne consiste pas seulement à financer des projets individuels, mais aussi à soutenir financièrement des réseaux et à rapprocher la science et l'industrie, entre autres dans le domaine de la biotechnologie et de la santé.

**HESB** plaide pour une meilleure coordination du contenu et du calendrier des appels à projets pour l'encouragement de la recherche énergétique en Suisse, afin d'éviter les redondances et les éventuels doubles financements dans ce domaine.

**interpharma** se prononce en faveur d'un renforcement de la protection de la propriété intellectuelle en Suisse et au niveau international et appelle au développement d'infrastructures pour la mise en réseau nationale et multilatérale entre les acteurs du domaine de la recherche et du développement.

**pharmaSuisse** souhaite que la pharmacie générale soit davantage prise en compte.

**SAB** déplore le manque d'importance accordée aux questions territoriales dans l'encouragement de l'innovation et souligne le rôle important qu'Innosuisse pourrait jouer moyennant une collaboration plus étroite avec d'autres efforts d'innovation au niveau cantonal et régional.

**scienceindustries** serait favorable à ce que l'on oriente les axes prioritaires des programmes d'encouragement vers des domaines de croissance stratégiques.

**swissbiotech** fait valoir que les moyens d'Innosuisse pourraient être davantage utilisés pour encourager la réalisation d'études cliniques et leur professionnalisation ainsi que la numérisation du système de santé.

**CSS** salue la complémentarité des instruments d'Innosuisse lorsqu'il s'agit d'assurer la continuité de la chaîne de création de valeur (BRIDGE), l'orientation vers la mission (Flagship Initiative) et le soutien aux start-up. Il recommande de renforcer la recherche et l'innovation axées sur la mission, c'est-à-dire l'orientation thématique sur un thème d'intérêt national préalablement défini, sous une direction de programme forte. Il propose à cet effet de mettre en œuvre un programme pilote ARPA en collaboration avec le FNS, la recherche sectorielle et le domaine des EPF, qui soit hébergé par Innosuisse.

### 3.2.9 Parc suisse d'innovation (projet 9)

*Résumé : l'un des principaux points soulevés par les participants à la consultation concerne les frais de mise à disposition de surfaces de réserve à la charge des cantons pour les sites du Parc suisse d'innovation. Les avis exprimés à ce sujet, qui émanent en particulier d'acteurs cantonaux, demandent à une exception près que la Confédération participe à ces coûts. D'autres participants à la consultation, notamment des milieux économiques, estiment que les moyens proposés dans le message sont généralement suffisants. D'autres prises de position concernent par exemple le souhait d'un encouragement accru des innovations sociales.*

**AG, BL, BS** et **CVCI** soulignent l'impossibilité pour les sites du parc d'innovation d'atteindre l'autonomie financière. Un avis partagé par **CDEP** et **UR**, qui considèrent également qu'il ne sera pas possible, d'après une enquête menée auprès des cantons, d'atteindre l'autofinancement des sites et des entités en charge de ces derniers. Selon eux, cet objectif est entravé par les exigences fixées par la Confédération : les surfaces de réserve génèrent des coûts de vacance pour les parcs d'innovation. **CDEP, BL, BS, JU, OW, UR, NE, VD, VS, ZG** et **CVCI** estiment que les coûts des surfaces vacantes devraient être pris en charge par la Confédération à hauteur de 500 000 CHF par an par entité en charge d'un site ou de 150 000 CHF par site, ce qui porterait le soutien fédéral à un total de 4,5 millions de CHF par an. Selon **CDEP** et **UR**, cela correspondrait à une répartition appropriée des coûts d'une initiative lancée conjointement par la Confédération et les cantons pour renforcer la place de la Suisse en tant que pays d'innovation. **ZG** ajoute que, dans le cas contraire, la règle concernant la mise à disposition de surfaces de réserves doit être supprimée. **BE** et **TI** demandent de prévoir un poste budgétaire pour cofinancer la mise à disposition de surfaces de réserve sur tous les sites du Parc suisse d'innovation, et **AG** demande également que la Confédération continue de participer aux coûts de vacance des sites du parc d'innovation. **JU** insiste en outre sur le fait que l'augmentation nécessaire du budget à hauteur de 20 millions de CHF ne saurait en aucun cas être prélevée sur les moyens destinés à la formation professionnelle ou au domaine des hautes écoles, à l'exception des EPF. **GR** s'oppose de son côté aux subventions croisées des surfaces de réserve des parcs d'innovation via le système FRI.

**AR** considère qu'une croissance financière de 0,8 % est plutôt trop faible et suggère d'examiner un taux de croissance plus élevé pour les charges d'exploitation, afin de pouvoir profiter de refinancements par des tiers au cours des périodes suivantes. À l'inverse, **economiesuisse, UPS** et **swissbiotech** estiment que les moyens de la Confédération proposés dans le message sont suffisants. **swisstextiles** salue le maintien des moyens destinés au Parc suisse d'innovation.

**AMS, innovationsociale-siba-innovage** et **psy-fhnw** proposent de promouvoir l'innovation sociale en élargissant les conditions d'éligibilité de Switzerland Innovation de manière à inclure des collaborations intersectorielles, par exemple entre des entreprises sociales et des organisations de différents secteurs. **GR** propose qu'à l'avenir, l'alliance Technopark bénéficie également d'un financement par le système FRI.

**economiesuisse, UPS** et **swissbiotech** estiment qu'il est pertinent de confier à une seule organisation, Switzerland Innovation, la responsabilité de la commercialisation et de la coordination internationales.

**TG** souligne l'importance des contributions fédérales à la fondation Switzerland Innovation pour la place économique thurgovienne. **CVCI** salue le modèle de soutien au Parc suisse d'innovation, qui crée un environnement favorable aux start-up. **UTS** fait remarquer que les parcs d'innovation sont également utiles aux associations professionnelles, car des ateliers et des événements y sont organisés, ce qui favorise les échanges entre les différentes parties prenantes.

### 3.2.10 Établissements de recherche d'importance nationale (projet 10)

*Résumé : divers participants à la consultation se prononcent en faveur d'une augmentation globale ou pour certains domaines partiels des moyens financiers alloués aux établissements de recherche d'importance nationale. Environ un cinquième des acteurs ayant pris position sur ce sujet ont souligné que la reconnaissance de nouvelles institutions ne doit pas se faire au détriment de celles déjà établies. D'autres retours concernent avant tout l'encouragement et la reconnaissance de certaines institutions.*

**AG, BE, NE, ZG** et **CSS** se prononcent en faveur d'une augmentation du cadre financier prévu pour les centres de compétences technologiques. **BE, GR** et **CSS** constatent avec satisfaction que la Confédération a prévu de prioriser les centres de compétences technologiques (catégorie C) par rapport aux catégories A et B. **AG** demande que les conséquences négatives des efforts d'économie réalisés actuellement par la Confédération ne se répercutent pas sur les établissements de recherche d'importance nationale. **GR** rejette les mesures d'économie générales. **VS** refuse l'idée de réduire la croissance des moyens alloués. Les institutions doivent pouvoir compter au minimum sur une croissance des moyens semblable à celle de la précédente période (+ 1,7 % par an). **TI** souligne qu'il faut mettre à disposition suffisamment de moyens pour le financement. **Swissmem** demande une augmentation des moyens financiers plus forte que la moyenne pour les institutions visées à l'art. 15 LERI, étant donné que le nombre d'organisations soutenues augmentera lors de la prochaine période d'encouragement. **USB** fait remarquer que les contributions fédérales pour les établissements de recherche visés à l'art. 15, al. 3, LERI représentent un défi de taille au vu de la situation financière tendue, en particulier dans les hôpitaux universitaires et les universités.

**PS, dephistgén-unige, histint-unibe, SSEGénéalogiques, SSH** et **SSHR** proposent d'accepter la demande de soutien des Archives de l'histoire rurale.

**cancer de l'enfant-ch, ligue contre le cancer, oncosuisse** et **SAKK** apprécieraient que le SAKK soit soutenu conformément à la demande soumise à la fin juin 2023.

**BL, BS** et **GR** soulignent que ce sont avant tout les institutions qui ont fait leurs preuves qui doivent bénéficier d'un soutien financier fort et durable. **BL** et **BS** demandent que les institutions d'excellence établies et renommées soient traitées en priorité par rapport à la prise en compte de nouvelles demandes. **VS** demande que les établissements qui répondent aux critères d'excellence de la recherche actuellement soutenus par la Confédération bénéficient d'un soutien financier fort dans la durée. **economiesuisse, UPS, ASRH** et **swissbiotech** demandent que, lors de la reconnaissance de nouvelles institutions, un financement suffisant soit garanti pour les institutions établies et fructueuses.

**BL** demande que, dans le cadre du financement des infrastructures de données et de recherche de la Confédération, une évaluation des infrastructures soutenues jusqu'à présent soit menée. Il s'agit de ne pas créer de nouvelle structure qui créerait des doublons. Cela vaut également pour les centres et les plateformes de coordination des programmes coordonnés au niveau international et du Centre national de coordination des données DCC. **BL** demande à la Confédération de vérifier méticuleusement leur pertinence.

**PS, dephistgén-unige** et **SSHR** estiment qu'il est important de continuer à soutenir les établissements de recherche d'importance nationale existants qui sont actifs dans les sciences humaines et sociales. Selon **wyssacademy** et **agenda2030**, une adaptation des catégories d'établissements de recherche d'importance nationale définies au point 2.10 est nécessaire, la catégorisation étant trop spécifique et devant par conséquent être élargie pour inclure une catégorie d'institutions de recherche qui mènent des activités de recherche transdisciplinaire.

En tant que canton responsable du site de Suisse centrale du Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique (CSEM), **UR** estime qu'il est très important que le CSEM continue de recevoir des contributions fédérales à hauteur de celles reçues jusqu'à présent. Ce point est également important pour **JU**. **ASRH** souligne que le CSEM est indispensable.

**unimedsuisse** et **USB** souhaitent que le registre suisse des maladies rares soit reconnu comme infrastructure de recherche d'importance nationale. **unimedsuisse** et **USB** demandent un concept de financement cohérent pour le registre et les cohortes d'importance nationale qui inclue un financement mixte en fonction des divers objectifs de cette infrastructure de données ainsi que des contributions issues de l'encouragement de la recherche.

**BS** et **LDP** partent du principe que la Confédération est consciente de sa responsabilité envers les établissements de recherche d'importance nationale, tels que l'Institut tropical et de santé publique suisse, swisspeace et l'Institut d'ophtalmologie moléculaire et clinique, et envers leurs activités de recherche et qu'elle supportera l'augmentation des coûts.

**Bibliothekwoechslin** et **CSS** s'engagent pour la nécessité des institutions de recherche visées à l'art. 15, al. 3, let. b, LERI et contre des mesures de l'administration qui démantèleraient ces institutions partiellement ou totalement au profit de purs prestataires de services et de la branche technologique. **Bibliothekwoechslin** demande par ailleurs que les institutions de recherche indépendantes et autonomes en dehors des hautes écoles existantes soient davantage encouragées et que l'accent soit mis sur l'aspect long terme des projets.

**scienceindustries** et **Zoé4life** se félicitent du soutien accordé aux établissements de recherche et aux institutions d'importance nationale et soutiennent expressément l'accent mis sur la numérisation ainsi que sur la médecine personnalisée. **scienceindustries** mentionne en ce sens les centres m4m et Anaxam de l'Alliance AM-TTC (Advanced Manufacturing Technology Transfer Centers).

**BE** attend de la Confédération qu'elle harmonise sa politique d'encouragement des centres de compétences technologiques avec celle des cantons sièges et des cantons responsables concernés. Les investissements préalables de ces cantons doivent être pris en compte lors de l'établissement éventuel de priorités.

**SZ** souhaite que la bibliothèque Werner Oechslin soit reconnue comme infrastructure de recherche d'importance nationale. **SZ** exprime son incompréhension face au fait que le soutien des institutions de recherche ne bénéficie que d'une priorité secondaire. En outre, **SG** fait remarquer que, lors de l'intégration de nouvelles compétences technologiques, il ne faut pas que le thème de la numérisation soit le seul déterminant.

**TG** demande une précision dans la formulation du message concernant le fait qu'« au mieux une consolidation » sera étudiée pour les institutions de recherche existantes. Pour la stratégie de recherche à long terme du canton de Thurgovie, il serait essentiel que la Confédération s'engage plus clairement à continuer à soutenir les institutions existantes si elles remplissent les critères d'excellence.

**TI** souhaite que les centres de compétences du Switzerland Innovation Parc Ticino aient accès aux contributions prévues à l'art. 15 LERI.

**VD** regrette que le soutien financier à la Fondation Jean Monnet soit supprimé dès 2025. **VD** exprime en outre sa claire préférence pour le maintien d'un statu quo associé à une redéfinition et à une optimisation des tâches de l'Institut suisse de bioinformatique SIB.

**ZG** demande que les activités de recherche ne soient pas concentrées toujours plus sur un petit nombre d'entreprises et qu'il n'y ait pas de stagnation financière dans les centres de compétences technologiques proches de PME comme le CSEM et inspire.

En ce qui concerne les interventions parlementaires 20.3462 CSEC-E et 20.3927 CSEC-N « Pas de suppression des contributions fédérales en faveur des établissements de recherche d'importance nationale », qui doivent encore être classées, **PLR** soutient la suspension de leur traitement dans l'attente du rapport prévu pour la fin de l'année 2023.

**LES VERT-E-S** demandent un renforcement de la recherche et de l'orientation 3R, avec les ressources financières nécessaires. **AFR** demande une adaptation des bases légales de sorte que la recherche 3R bénéficie de plus de ressources et d'incitations. **LSCV-ATRA** demande une augmentation du plafond de dépenses de l'arrêté 10 pour financer le Centre 3RCC.

**LDP** demande que le PRN AntiResist, l'Institut tropical et de santé publique suisse, swisspeace, l'Institut d'ophtalmologie moléculaire et clinique de Bâle ainsi que le PRN SPIN reçoivent à l'avenir des contributions fédérales. Si un tel financement ne s'avère pas possible sur la base de l'art. 15 LERI ou par le biais du FNS, une autre base de financement de la Confédération devrait être appliquée, car ces institutions revêtent une importance nationale. **LDP** demande également au SEFRI, à l'OFSP et à la Confédération de garantir que les données anonymisées des patients de Suisse soient mises à disposition pour la recherche dans l'industrie et au sein des hautes écoles.

**CSS** estime qu'il n'est pas opportun d'exclure d'emblée les nouvelles demandes des institutions de recherche, mais souhaite que les nouvelles institutions de recherche soient encouragées dans le cadre de l'art. 15 LERI que si elles revêtent une importance capitale et présentent une qualité exceptionnelle pour la Suisse et qu'elles ne peuvent pas être encouragées par une haute école ou un autre organe responsable. **FORS** s'avère critique et estime que le financement pour les nouveaux projets d'infrastructures de recherche d'importance nationale situés en dehors du domaine des EPF est pour l'heure insatisfaisant. Étant donné que les infrastructures de recherche sont une tâche commune à tous les acteurs FRI nationaux et cantonaux, il conviendrait de développer un mécanisme de financement commun.

**FORS** estime également que la politique suisse en matière d'infrastructures de recherche n'est pas encore totalement cohérente. Selon **FORS**, des institutions spécialisées sont nécessaires pour rendre possible une utilisation secondaire des données existantes. Il serait important de commencer à mettre en place de telles institutions dès la prochaine période FRI.

**interpharma** souligne l'importance des infrastructures qui favorisent le dialogue et la collaboration entre les start-up, les Contract Research Organizations, les hôpitaux et l'industrie pharmaceutique.

Du point de vue du **SFI**, il est dans l'intérêt national de reconnaître l'Observatoire physico-météorologique de Davos/Centre mondial du rayonnement (PMOD/WRC) comme centre de compétences technologiques en vertu de l'art. 15, al. 3, let. c, LERI, de l'intégrer au message et de l'encourager en conséquence.

**UTS** se félicite du contenu du chapitre 2.10 du message.

**swisstph** souhaite être traité de façon prioritaire et que les fonds soumis soient approuvés.

**SWITCH** suggère de mettre à disposition des outils qui favorisent l'exploitation de synergies dans le domaine informatique.

Du point de vue d'**USB**, les contributions fédérales en faveur de la Swiss Clinical Trial Organisation (SCTO) / des Clinical Trial Units (CTU) sont très importantes.

### 3.2.11 Coopération internationale en recherche et innovation (projet 11)

*Résumé* : les participants à la consultation soulignent l'importance des coopérations de recherche multilatérales. Le développement du réseau Swissnex, notamment par l'établissement d'un « Swissnex in Switzerland », est discuté ponctuellement et explicitement approuvé par deux tiers des acteurs ayant pris position sur ce sujet précis. Plusieurs retours concernent en outre différentes infrastructures de recherche internationales.

**BL, BS, GE** et **unibasel** soutiennent explicitement l'établissement d'un « Swissnex in Switzerland ». **ZH** remet en question la valeur ajoutée que générerait la création d'autres sites Swissnex au sein de l'UE, estimant que les fonds utilisés à cet effet pourraient être investis plus efficacement ailleurs. **UZH** se montre critique face à l'établissement d'un Swissnex in Switzerland et remet en question la valeur ajoutée que générerait la création d'autres sites au sein de l'UE. **CSS** considère que le réseau Swissnex est important pour renforcer la présence de la Suisse à l'échelle mondiale. **wyssacademy** souhaite l'établissement de sites Swissnex en dehors des pays du Nord. De plus, elle estime que le message doit être complété par un chapitre présentant la manière dont la collaboration avec les institutions de recherche des pays du Sud peut être renforcée dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation. **agenda2030** souhaite également que l'ouverture d'autres sites Swissnex soit planifiée dans des pays du Sud.

Pour **economiesuisse**, **UPS**, **FER** et **scienceindustries**, les coopérations de recherche multilatérales revêtent une grande importance. C'est pourquoi il convient de mettre sur pied des partenariats et des réseaux de recherche supplémentaires avec d'autres pays dans le cadre d'une stratégie de diversification.

**PLR**, **CHIPP** et **SSAA** considèrent que la participation de la Suisse à l'organisation CTAO (Cherenkov Telescope Array Observatory) dès 2025 est une bonne nouvelle. **SSAA** est très satisfaite du crédit d'engagement pour CTAO, de la nouvelle participation suisse à SKAO (Square Kilometre Array Observatory) et de la poursuite de l'association à l'ESO (Observatoire européen austral).

**PLR** estime qu'il est important que les participations de la Suisse à des infrastructures internationales de recherche soient maintenues et que la porte soit laissée ouverte pour toute nouvelle adhésion.

**Conseil des EPF** tient à ce que le financement du domaine des EPF pour le consortium SKA soit assuré et qu'il jouisse d'une priorité au SEFRI. Le financement du consortium suisse de SKA n'est actuellement pas spécifié dans le message FRI.

**CHIPP** se félicite du soutien continu dont bénéficie le CERN et espère que leur nouvelle collaboration « CHEF » pourra être envisagée comme une mesure supplémentaire pour soutenir les activités futures du CERN. **CHIPP** se dit satisfait du financement de la collaboration CHART en tant que mesure d'accompagnement pour le développement de nouvelles technologies des accélérateurs.

**FMH** soutient l'orientation donnée par le Conseil fédéral et estime qu'il faut veiller à une qualité élevée, en particulier en ce qui concerne les échanges internationaux. **FMH** souligne qu'il convient de compléter en conséquence le tableau dans le chapitre relatif au respect des principes de la loi sur les subventions.

**FORS** se félicite que la Suisse ait décidé de participer au Generations and Gender Programme. **FORS** trouve néanmoins incompréhensible que l'unique nouveau projet en sciences sociales ne reçoive pour l'heure aucune contribution d'encouragement à l'échelle nationale pour couvrir les frais de l'enquête nationale. **FORS** demande donc que le financement nécessaire à l'enquête nationale soit assuré et également mentionné dans le cadre FRI.

**interpharma** affirme qu'une meilleure mise en réseau des start-up, des Contract Research Organizations, des hôpitaux et de l'industrie pharmaceutique est nécessaire pour un pôle suisse de recherche clinique fort. **interpharma** estime en outre que de meilleures conditions-cadres réglementaires sont nécessaires, qu'il faut introduire des études décentralisées et un encouragement de la recherche clinique d'importance majeure.

**IS** souligne que le soutien à l'internationalisation de la recherche et de la mobilité des chercheurs de la relève est particulièrement important, ce qui confère d'autant plus d'importance aux programmes de résidence de l'IS à Rome, à Milan et à Palerme.

**Forum nucléaire** souligne que, dans le contexte du retrait des exploitants suisses de centrales nucléaires du financement de projets de recherche sur les nouveaux systèmes de réacteurs, les coopérations internationales de recherche telles que FIRST ont un rôle encore plus important à jouer. En outre, **Forum nucléaire** demande que le message FRI mentionne le EUROfusion Technology Programme (centrale de démonstration, DEMO).

Du point de vue de **CSU**, il faudrait accorder une plus grande importance à la science comme outil de dialogue et de paix et au rôle que la Suisse peut endosser en soutenant des activités et des initiatives qui promeuvent la coopération internationale et la diplomatie scientifique.

**swissbiotech** demande que la Suisse utilise à meilleur escient ses points forts dans le domaine des sciences de la vie afin d'établir des alliances dans le monde entier et de soutenir d'autres pays dans la mise en place d'un système de santé de haut niveau. Il s'agit notamment de créer des alliances visant à promouvoir la R&D et des alliances réglementaires, d'établir et de développer des chaînes d'approvisionnement ainsi que de lancer des collaborations avec les organisations multinationales en Suisse.

**swisstextiles** se félicite du renforcement du transfert de savoir et du réseau à tous les niveaux, tant national qu'international. **swisstextiles** souligne que les associations servent d'interface importante avec les PME et qu'elles doivent être encore plus impliquées dans les points de contact pour le transfert de connaissances, ce qui doit passer par une prise de contact ciblée et efficace avec les associations qui disposent déjà de points de contact appropriés.

**UZH** souhaite que le soutien financier tienne aussi compte de l'exploitation des nœuds nationaux des ERIC, qui sont une condition préalable à la participation aux infrastructures de recherche internationales.

### 3.2.12 Affaires spatiales (projet 12)

*Résumé* : les mesures proposées pour le domaine spatial sont bien acceptées. L'importance de la participation aux programmes de l'ESA et d'un financement adéquat à cet effet est soulignée.

**PLR, CFAS** et **SSAA** soutiennent les mesures visant à maintenir la participation de la Suisse aux programmes de l'ESA et à encourager les acteurs économiques et scientifiques actifs dans ce domaine. **aerosuisse** et **swissmem** soulignent la contribution que la Suisse apporte aux activités spatiales européennes. **CFAS** et **aerosuisse** relèvent l'importance du secteur spatial pour l'économie suisse. **SSAA** constate que la poursuite de la participation au programme Prodex est d'une grande importance et encourage le SEFRI à augmenter le financement du programme Prodex et à plaider au sein du Conseil de l'ESA pour une augmentation du budget dédié aux activités scientifiques.

**Bikoa, pusch** et **SDSN** demandent que dans le domaine spatial aussi, l'accent soit mis sur le développement durable. **CFAS** suggère d'insister davantage sur le fait que les développements dans le domaine spatial comptent parmi les infrastructures critiques et que les activités spatiales permettent de mesurer l'ampleur et les conséquences du changement global, en particulier du changement climatique et de la biodiversité.

**JU** ne considère pas que le programme spatial constitue un domaine prioritaire vis-à-vis des besoins en formation professionnelle, dans le domaine des hautes écoles ou du programme Horizon. C'est pourquoi **JU** est d'avis que ce domaine doit aussi participer aux mesures d'économies attendues par le Conseil fédéral. Il ajoute en outre que l'augmentation de l'engagement suisse dans l'ESA ne peut en aucun cas se substituer à une adhésion pleine et entière au programme Horizon.

**VD** critique le fait que les financements liés au domaine spatial sont trop peu ambitieux et sans grande perspective d'évolution, par rapport aux moyens que d'autres pays européens engagent dans ce domaine. Le risque à moyen et long terme est de ne pas pouvoir soutenir de start-up et scale-up prometteuses. **aerosuisse** et **swissmem** sont d'avis que des crédits plus élevés, à hauteur de 4 % de croissance par an, doivent être alloués. Ils estiment qu'une telle augmentation est nécessaire pour que la Suisse reste compétitive dans le domaine de la recherche, de la science et de l'industrie spatiales.

Compte tenu de la situation tendue des finances fédérales, **CFAS** soutient la présente proposition de financement. Elle demande néanmoins de ne pas descendre en dessous des budgets annuels proposés, d'adapter ceux-ci aux prévisions en matière d'inflation, et en cas d'amélioration des finances fédérales, de donner la priorité au domaine spatial.

### 3.2.13 Domaines d'encouragement sans demandes de crédits

*Résumé* : les participants à la consultation souhaitent une association pleine et entière aux programmes européens de formation et de recherche (notamment Horizon Europe et Erasmus+). En outre, il est demandé que les mesures transitoires destinées à atténuer le nonaccès à Horizon Europe continuent d'être financées dans leur intégralité. Les participants à la consultation soulignent que les mesures transitoires à elles seules ne suffisent pas à remplacer une pleine association. En cas d'association, différents acteurs demandent en outre la mise à disposition de fonds sous la forme d'un crédit supplémentaire.

#### 3.2.13.1 Programmes de formation de l'UE et programmes-cadres de l'UE pour la recherche et l'innovation

**BL, BS, FR, GE, GR, JU, LU, TG, TI, VD, VS, ZH, PLR, VL, LES VERT-E-S, Centre, economiesuisse, SEC, UPS, Travail.Suisse, actionuni, ADA, AGFA-SF, BFH, biko, CCIG, CHIPP, EPFL-ae, FER, HES SUISSE, ASRH, H+, HKBB, interpharma, IS, ligue contre le cancer, PHLU, pusch, CSAJ, SAKK, scienceindustries, SDSN, SFI, SSAA, UTS, Swico, swissfaculty, swissuniversities, CSS, transfair, unibasel, unimedsuisse, USB, UZH, APSI, VSLCH et wissenstaddavos** soulignent que l'association pleine et entière de la Suisse aux programmes européens (il est ici généralement fait référence à Horizon Europe et à Erasmus+) doit constituer une priorité absolue. Les participants à la consultation soulignent les désavantages en cas de non-association. **UNES** considère qu'il est important que le présent message mentionne la volonté que la participation suisse aux programmes européens de recherche et d'innovation jouisse d'une place prioritaire dans le budget.

**BL, BS, FR, GE, GR, TI, VD, VS, USS, BFH, CCIG, HES SUISSE, ASRH, H+, PHLU, SFI, swissuniversities, CSS, unimedsuisse, USB, UZH, APSI et wissenstaddavos** demandent que les mesures transitoires destinées à atténuer le nonaccès à Horizon Europe continuent d'être intégralement financées. Pour **FR, GE, GR, VS, BFH, H+, PHLU, SFI, swissuniversities, unimedsuisse, USB, UZH, APSI et wissenstaddavos**, il est impératif que la part des coûts indirects de la recherche (overhead) soit financée à la même hauteur que dans le cadre des programmes européens, afin d'éviter que les institutions compétitives qui obtiennent de nombreux subsides et doivent financer ces coûts indirects au moyen d'autres budgets ne soient pénalisées. Ce n'est pas le cas pour les mesures transitoires mises en place par le FNS et Innosuisse, ce qui pénalise les institutions compétitives. **FR** perçoit le statut actuel concernant Horizon Europe comme un défi. Dans l'attente d'une association à Horizon Europe, le financement des mesures de compensation doit ad minima couvrir les montants qui auraient été dévolus à ces tâches en cas d'accord avec l'Union européenne. **VS** demande que les hautes écoles suisses disposent de moyens compensatoires suffisants, sans pénaliser les budgets fédéraux mis à disposition dans le cadre du message FRI 2025-2028. **CSS** est d'avis que les mesures transitoires devraient pouvoir être annulées rapidement et sans complications administratives en cas d'association.

**GR, BFH, H+, PHLU, SFI, swissuniversities, unimedsuisse, USB, UZH, APSI, et wissenstaddavos** demandent que la Confédération mette les moyens à disposition par un crédit supplémentaire en cas d'association aux programmes européens de formation et de recherche. **ZH** et **HES Suisse** partagent cette demande concernant le programme-cadre de recherche et d'innovation de l'UE et Horizon Europe. **BL, BS** et **TI** approuvent l'intention exprimée dans le message FRI de demander la contribution obligatoire par le biais d'un crédit supplémentaire en cas d'association aux programmes de formation et de recherche de l'UE.

**economiesuisse, UPS, usam, SSE, hotelleriesuisse et UPSV** estiment qu'une association à Erasmus+ est souhaitable. **economiesuisse, UPS, SSE, FER et swissmem** soulignent cependant à ce propos qu'il faut viser un rapport coût-bénéfice équilibré. En outre, il convient de mettre en place la flexibilité et la sensibilité nécessaires face aux besoins spécifiques des branches. **biko, CSAJ, pusch, SDSN et APSI** demandent, en plus de l'association à Erasmus+, une association au Corps européen de solidarité. **swissmem** se montre critique à l'égard d'une association à Erasmus+ et estime qu'une association complète serait certes souhaitable sur le principe, mais pas à n'importe quel prix et d'autant

plus si ces moyens financiers devaient être compensés ailleurs dans le domaine de la formation. **SEC** se prononce en faveur d'un message de financement du Parlement distinct en cas d'association éventuelle à Erasmus+.

**PLR, Centre, actionuni** et **ADA** promeuvent la poursuite de la stratégie actuelle, soit le financement de mesures transitoires ou d'alternatives à plus long terme. **PLR** soutient en ce sens la motion de la CSEC-N 22.3375. Selon **BL** et **BS**, la coopération étroite avec les pays partenaires européens et la participation de la Suisse à Horizon Europe ne peuvent pas être remplacées par des coopérations bilatérales. **BE, Travail.Suisse, CSS, transfair, UZH** et **UNES** critiquent le fait que les mesures transitoires actuelles ne compensent pas les désavantages liés à l'exclusion.

**AMS, ARTISET** et **innovationsociale-siba-innovage** souhaitent qu'une référence explicite aux innovations sociales soit faite au ch. 2.13.3.

Afin de s'assurer que les deux adhésions soient traitées de manière égale, **bikoa, CSAJ** et **SDSN** souhaitent que le chapitre 2.13.1 soit développé de manière analogue au chapitre 2.13.2. **CSAJ, SDSN** et **UNES** souhaitent que lorsqu'il est fait mention des programmes-cadres de l'UE, il soit systématiquement question des programmes-cadres dans les domaines « formation, recherche et innovation » afin d'assurer une prise en compte égale entre Erasmus+ et Horizon Europe.

**BS** et **VL** insistent pour que les relations avec l'UE soient rapidement clarifiées. **VL** souhaite rappeler que les effets négatifs de l'arrêt des négociations dans le dossier européen ne se font pas seulement sentir dans le domaine FRI, mais qu'il en résulte également des défis dans la politique énergétique. **VL** demande avec insistance au Conseil fédéral d'adopter un mandat de négociation en vue d'un accord institutionnel ou d'entamer des négociations pour une adhésion à l'Espace économique européen. **SUB** et **UNES** demandent également que le Conseil fédéral et le Parlement effectuent des travaux préparatoires juridiques et financiers afin que la Suisse soit prête le plus rapidement possible en cas de dégel du dossier. De même, les contributions pour Horizon Europe et Erasmus+ doivent continuer à être budgétées.

**VD** et **TG** regrettent le ton défensif et de résignation dont le projet du présent message FRI fait écho quant à une réintégration de la Suisse à Horizon Europe et à Erasmus+.

**JU** approuve le fait de ne pas intégrer le financement des mesures transitoires dans le message FRI. S'agissant des modalités de financement des mesures transitoires, **VD** souligne que celles-ci devront continuer à faire l'objet de demandes de crédits supplémentaires. Aucun transfert ne doit être envisagé à partir des ressources FRI, notamment des budgets du FNS et d'Innosuisse.

Selon **Conseil des EPF**, la garantie d'un financement plus important en faveur de la coopération internationale entraînera à terme une augmentation des participations suisses au niveau européen, qui s'avèrent nécessaires pour une future association de la Suisse à Erasmus+. **Conseil des EPF** se félicite donc des options retenues au chapitre 2.13.1.

**UTS** souligne la nécessité d'une coopération en tant que partenaire à part entière, et pas uniquement en tant que pays tiers associé, dans les projets Horizon Europe. L'association se dit préoccupée par le fait que le Conseil fédéral ne progresse pas plus vite avec les accords bilatéraux, ce qui désavantage le site suisse de formation. Selon elle, il faut une coopération internationale et donc les traités nécessaires à cet effet.

### 3.2.13.2 Recherche de l'administration fédérale

**USP** critique le fait qu'Agroscope, et par conséquent la recherche agronomique, ne soit pas financés par le biais de crédits FRI et en plus touchés par des mesures d'économies.

**Forum nucléaire** souligne que l'annexe 7 relative à la recherche de l'administration fédérale dans le domaine de l'énergie doit être complétée pour inclure le monitoring technologique. **Forum nucléaire** estime qu'il faut en outre inscrire dans le message FRI un programme d'encouragement dans le domaine

des petits réacteurs modulaires et ajouter explicitement un programme de recherche sur l'exploitation à long terme des centrales nucléaires dans la recherche de l'administration fédérale.

**bikoa, CSAJ et SDSN** souhaitent que la recherche de l'administration fédérale dans le domaine de la santé soit complétée par un point fort dans le domaine de la santé psychique et de la promotion de la résilience.

**scienceindustries** demande que l'encouragement de la recherche énergétique soit ouvert sur le plan technologique afin d'exploiter les chances de procédés à faibles émissions et de ne pas exclure a priori les options technologiques.

**CSS** est d'avis que le rôle du comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration fédérale (KoorA-RF) doit être renforcé, notamment par la mise à disposition de ressources supplémentaires pour la coordination et la définition des thèmes et par une participation plus active des décideurs au sein des différentes institutions. KoorA-RF devrait désormais se réunir quatre fois par an et il conviendrait d'examiner d'autres mécanismes de coordination qui intègrent tous les acteurs concernés. Ces mécanismes de coordination pourraient être implémentés via l'art. 41 LERI.

### 3.2.14 Loi sur la formation professionnelle (projet 13)

*Résumé* : l'introduction de deux plafonds des dépenses distincts pour les forfaits alloués aux cantons et les fonds destinés à la formation professionnelle supérieure est saluée par les participants à la consultation. La dissolution de la Commission fédérale de la formation professionnelle (CFFP) et de la Commission fédérale de la maturité professionnelle (CFMP) est soutenue par près de la moitié des participants à la consultation s'étant exprimés sur le projet. L'importance de l'implication des acteurs et des parties prenantes de la formation professionnelle est souvent soulignée, et différentes suggestions institutionnelles sont formulées en la matière.

**AG, AR, PLR, economiesuisse, UPS, USAM, SEC, SSE, K-HF, UPSV, swissmem** et **AES** saluent l'introduction de deux plafonds des dépenses distincts pour les forfaits alloués aux cantons et pour les fonds destinés à la formation professionnelle supérieure, notamment pour une meilleure planification du financement de la formation professionnelle (21.3007 Motion CSEC-CN) ; **TI** l'accepte. **AG** et **AR** souhaitent que certains postes tels que le développement de la formation professionnelle, les prestations particulières d'intérêt public, les paiements directs et la HEFP fassent également l'objet de financements séparés.

**PLR, economiesuisse, UPS, Travail.Suisse, SSE, HKBB, scienceindustries** et **FSEA** soutiennent la dissolution de la Commission fédérale de la formation professionnelle (CFFP) et **PLR, Travail.Suisse** et **scienceindustries** celle de la Commission fédérale de la maturité professionnelle (CFMP). **VS** accepte le transfert des tâches de la CFFP et de la CFMP au SEFRI à condition que les cantons ou leur conférence nationale soient impliqués dans les différents travaux. **Travail.Suisse** est d'avis que les tâches de la CFMP doivent être assurées en faisant régulièrement appel à des groupes d'accompagnement et de pilotage, et demande la mise en place d'une commission fédérale de la formation dans laquelle les deux domaines de la formation professionnelle et de l'enseignement dans les hautes écoles soient représentés conjointement. **K-HF** et **H+** rejettent en revanche la proposition de dissolution des commissions. **K-HF** est d'avis qu'il en résulte une concentration excessive du pouvoir d'influence et de décision au sein du SEFRI, ainsi qu'une réduction de la participation institutionnalisée des experts et des personnes directement concernées. **H+** estime que les grandes branches telles que le secteur de la santé ne sont pas suffisamment représentées au sein de la CTFP et exprime des réserves quant à l'attribution transparente des mandats de projet. C'est pourquoi la suppression de la CFFP et de la CFMP est rejetée jusqu'à ce qu'une structure de remplacement cohérente et transparente soit mise en place. **SEC** considère que la CFFP reste un organe important en complément à la CTFP ; sa dissolution aura pour effet que nombreuses associations d'employés fortement touchées par la numérisation et non syndiquées seront exclues de la CTFP. Selon elle, la gouvernance de la formation professionnelle et de la formation continue est également problématique, car la SEC n'appartient à aucune des organisations faïtières représentées au sein de la CTFP.

**SH, TG, economiesuisse, UPS** et **UTS** sont d'une manière générale d'accord avec les modifications de la loi sur la formation professionnelle. **SH** estime qu'il est important que le SEFRI continue de faire appel à des experts indépendants pour les projets et les demandes.

**economiesuisse, UPS** et **UPSV** adhère à l'appréciation du rapport explicatif selon laquelle la nouvelle structure des organes de la formation professionnelle a fait ses preuves. **TG** fait remarquer que la gouvernance introduite en 2021 n'a pas encore de base légale et suggère d'en créer une avec le projet de révision en cours. **hotelleriesuisse** souligne que l'évaluation prévue pour l'année prochaine devra permettre d'examiner de manière impartiale la structure des organes, tant en ce qui concerne les avantages espérés en termes d'efficacité et de prise de décision que les inconvénients éventuels pour la transparence et la large participation au sein de la nouvelle structure.

**SH** et **hotelleriesuisse** soulignent l'importance de structures permettant la participation des partenaires de la formation. **hotelleriesuisse** estime que l'implication des acteurs n'est pas décrite de manière suffisamment précise et propose que la gouvernance soit établie sur des bases solides dans le cadre

du projet en cours sur l'avenir de la maturité professionnelle (MP 2030). **economiesuisse** et **UPS** demandent que la gouvernance prévue dans ce cadre garantisse l'implication des acteurs concernés.

**FPS** et **LCH** saluent la nouvelle structure des organes de la CTFP en ce qui concerne la période d'encouragement 2021-2024 afin d'intégrer les partenaires de la formation professionnelle, d'assurer la transparence et de rendre la collaboration obligatoire. **TI** soutient la délégation de tâches de conseil à la CTFP, mais souligne que la composition de la CTFP doit être repensée dans l'optique d'une représentation de toutes les régions linguistiques. **K-HF**, en revanche, considère que la prise en charge de la fonction de conseil par la CTFP n'est pas opportune en raison de possibles conflits de rôle.

**FPS** et **LCH** déplorent le fait que le SEFRI puisse traiter la reconnaissance des filières de formation directement avec les experts et estiment qu'il faut accorder plus d'importance à la participation de groupes d'accompagnement et de pilotage composés de représentants de la base.

**miduca** et **FSEA** saluent le fait que le recours à des experts pour l'évaluation des projets et des demandes soit réglé dans l'ordonnance sur la formation professionnelle. Ces deux participants à la consultation suggèrent que l'implication d'experts se fasse dans le cadre d'un organe fixe se réunissant régulièrement et pouvant agir indépendamment de la CTFP.

### 3.2.15 Loi sur les EPF (projet 14)

*Résumé* : les modifications de la loi sur les EPF<sup>14</sup> ne sont commentées que par un petit nombre de participants à la consultation, mais sont approuvées en majorité.

Pour **AR**, les modifications sont compréhensibles. **UTS** approuve les modifications. **PLR** soutient les modifications des art. 17 et 25a de la loi sur les EPF.

**PLR** estime en outre qu'une séparation entre le Conseil des EPF et la Commission de recours est nécessaire pour éviter les conflits d'intérêts. **L'ETHZ-hv** salue la création d'une commission de recours indépendante du Conseil des EPF. Concernant la composition de la commission de recours, **PLR** salue la nouvelle disposition selon laquelle au moins quatre membres ne doivent pas appartenir au domaine des EPF, afin que l'indépendance de la commission soit garantie. En revanche, **l'ETHZ-hv** déplore qu'aucune représentation du personnel administratif et technique ne soit prévue. Il est proposé qu'un membre interne de chacun des domaines suivants y siège : 1) étudiants ou corps intermédiaire, 2) personnel administratif et technique, 3) enseignants.

### 3.2.16 Loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (projet 15)

*Résumé* : sur les quelques participants à la consultation qui se sont exprimés sur le sujet, les modifications de la loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE) sont parfois approuvées parfois critiquées.

Pour **AR**, les modifications sont compréhensibles. **UTS** approuve les modifications proposées. **actionuni** et **ADA** ne sont en revanche pas d'accord avec les modifications proposées, ces deux associations ne souhaitant pas une réduction du nombre des membres siégeant au Conseil d'accréditation. **Travail.Suisse** rejette également les modifications, car les représentations des travailleurs ainsi que les représentants du comité permanent du monde du travail sur les dossiers traités par la Conférence suisse des hautes écoles sont sous-représentées.

D'autres demandes et exigences concernant les modifications de la LEHE, qui ne sont pas mentionnées dans le rapport explicatif en lien avec la consultation, se trouvent au *chapitre 3.2.5 Encouragement selon la LEHE*.<sup>15</sup>

### 3.2.17 Loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (projet 16)

*Résumé* : les modifications de la LERI ne sont commentées que par quelques participants à la consultation.

Pour **AR**, les modifications sont compréhensibles. **BS** et **UTS** approuvent les modifications.

---

<sup>14</sup> Loi fédérale du 4 octobre 1991 sur les écoles polytechniques fédérales (loi sur les EPF, RS 414.110)

<sup>15</sup> Notamment les demandes d'un troisième siège pour swissuniversities et d'un siège d'invité pour les Académies au sein de la Conférence suisse des hautes écoles.

### 3.2.18 Conséquences

*Résumé* : les conséquences ont été peu commentées. Les participants à la consultation s'étant exprimés sur ce sujet estiment que les conséquences sont présentées de manière trop imprécise dans le message FRI ou jugent qu'elles sont plus négatives que dans la description qui en est donnée dans le message.

**TG, TI** et **VD** estiment que les conséquences financières pour les cantons ne sont pas suffisamment traitées et ne sont pas chiffrées de manière suffisamment précise. **TI** remarque en outre que le taux de croissance fixé dans le message a des conséquences financières pour les cantons, qui doivent investir considérablement dans le domaine des hautes écoles.

**SUB** et **UNES** s'expriment sur les conséquences pour les cantons : la baisse des investissements aurait concrètement pour effet de supprimer certains instruments tels que Doc.CH et Doc.MINT et aurait des répercussions sur les cantons. Avec la disparition de tels programmes, les différents cantons devront désormais prendre en charge l'encouragement de la recherche indépendante de manière décentralisée. Il n'y a pas de plan consolidé ou d'approche pour cela. Plusieurs cantons ne peuvent pas garantir qu'ils pourront combler cette lacune. Ne pas introduire Doc.MINT serait également préjudiciable à l'objectif d'équité des chances.

**AG** n'approuve pas les conséquences décrites pour les cantons, l'économie et la société, car la croissance prévue des moyens financiers ne permet pas d'atteindre l'objectif de maintenir la Suisse à la pointe de la formation, de la recherche et de l'innovation et de saisir les opportunités offertes par la numérisation. **AG** craint donc des répercussions négatives pour les cantons et les hautes écoles cantonales ou encore pour l'économie et la société.

**AR** part du principe que les cantons disposant de ressources relativement faibles sont de plus en plus amenés à prioriser les tâches avec des coûts qui augmentent en parallèle. Cela entraînera probablement une divergence entre les cantons en ce qui concerne la qualité et la quantité des offres dans la formation professionnelle.

**TG** prend acte du fait que les cantons ne doivent supporter aucun coût supplémentaire sur les plans administratif, organisationnel et juridique et marque son approbation. **GR** estime en revanche que ce passage du message FRI 2025-28 ne tient pas compte du fait, à tort, que les cantons devront compenser temporairement les contributions réduites par la Confédération afin d'assurer que les institutions qui y sont établies puissent conserver leur lieu d'implantation et restent compétitives à l'avenir.

**PLR** estime que l'évolution des crédits FRI 2025-2028 est un bon compromis compte tenu des défis à venir et de la situation financière tendue de la Confédération. La création de trois postes supplémentaires au sein du SEFRI devrait être examinée avec soin pour des raisons de coûts. En ce qui concerne l'impact sur l'économie, **PLR** estime que la promotion de l'entrepreneuriat est insuffisante. Les programmes FRI doivent tenir compte des besoins du tissu économique suisse. En ce qui concerne l'impact sur la société, **PLR** souligne que le système FRI doit offrir des chances égales d'accès à une formation de qualité, orientée vers les besoins de l'économie et répondant aux évolutions technologiques et sociétales. En outre, les programmes FRI financés par la Confédération devraient prendre en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise responsable (critères ESG) pour leur développement et leur mise en œuvre.

**LES VERT-E-S** estiment que les effets sur l'économie, l'environnement, la société et les cantons et communes ainsi que sur les centres urbains, les agglomérations et les régions de montagne sont tout à fait positifs. Par rapport à la période précédente, ces effets positifs sont toutefois moins importants, stagnent voire diminuent compte tenu du financement prévu.

## 4 Annexes

### 4.1 Liste des abréviations

| Abréviation     | Signification   |
|-----------------|---|
| al.             | Alinéa  |
| AHR             | Archives de l'histoire rurale   |
| AM TTC          | Advanced Manufacturing Technology Transfer Center   |
| ARPA            | Instruments d'encouragement orientés mission selon le modèle américain<br>Advanced Research Projects Agency       |
| art.            | Article   |
| BBG             | Loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (RS 412.10)                                     |
| FRI             | Formation, recherche et innovation  |
| OFS             | Office fédéral de la statistique  |
| let.            | Lettre  |
| env.            | Environ   |
| CHF             | Franc suisse  |
| ORC             | Organisations de recherche clinique   |
| CSEM            | Centre Suisse d'Électronique et de Microtechnique   |
| CTU             | Clinical Trial Units  |
| DaSCH           | National Data and Service Center for the Humanities (Centre de données et de services pour les sciences humaines) |
| SPHN-DCC        | centre de coordination des données du SPHN  |
| Eawag           | Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux  |
| AFP             | Attestation fédérale de formation professionnelle   |
| CFFP            | Commission fédérale de la formation professionnelle   |
| CFMP            | Commission fédérale de la maturité professionnelle  |
| HEFP            | Haute école fédérale en formation professionnelle   |
| EMPA            | Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche   |
| DEP             | Dossier électronique du patient   |
| ESA             | Agence spatiale européenne  |
| Critères ESG    | Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance  |
| ESO             | Observatoire Européen Austral   |
| EPF             | Écoles polytechniques fédérales   |
| Loi sur les EPF | Loi fédérale du 4 octobre 1991 sur les écoles polytechniques fédérales (RS 414.110)                               |
| UE              | Union européenne  |
| R-D             | Recherche et développement  |
| EAJE            | Éducation et accueil des jeunes enfants   |
| HES             | Haute école spécialisée   |
| AHES            | Accord intercantonal du 12 juin 2003 sur les hautes écoles spécialisées   |
| LERI            | Loi fédérale du 14 décembre 2012 sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (RS 420.1)                |
| LEHE            | Loi du 30 septembre 2011 sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (RS 414.20)                     |
| TIC             | Technologies de l'information et de la communication  |
| ch.             | Chapitre / chiffre  |
| IA              | Intelligence artificielle   |
| PME             | Petites et moyennes entreprises   |
| KoorA-RF        | Comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration fédérale                            |

|          |  |
|----------|--|
| LPMéd    | Loi du 23 juin 2006 sur les professions médicales (RS 811.11)                  |
| MINT     | Mathématiques, informatique, sciences naturelles et technique                  |
| PNR      | Programmes nationaux de recherche  |
| PRN      | Pôles de recherche nationaux   |
| OCDE     | Organisation de coopération et de développement économiques                    |
| ORD      | Open Research Data   |
| HEP      | Haute école pédagogique  |
| PMOD/WRC | Observatoire physico-météorologique de Davos/Centre mondial du rayonnement     |
| PPI      | Patient and Public Involvement in Research                                     |
| PPP      | Partenariat public-privé   |
| PSI      | Institut Paul Scherrer   |
| RIS      | Systèmes régionaux d'innovation  |
| p.       | Page   |
| ASSH     | Académie suisse des sciences humaines et sociales                              |
| ASSM     | Académie Suisse des Sciences médicales   |
| ASST     | Académie suisse des sciences techniques  |
| SEFRI    | Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation            |
| SCTO     | Swiss Clinical Trial Organisation  |
| CSHE     | Conférence suisse des hautes écoles  |
| SIB      | Swiss Institute of Bioinformatics (Institut suisse de bioinformatique)         |
| SKA      | Square Kilometre Array   |
| SKAO     | Square Kilometre Array Observatory   |
| SMR      | Small modular reactors   |
| FNS      | Fonds national suisse  |
| CTFP     | Conférence tripartite de la formation professionnelle                          |
| UNESCO   | Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture      |
| DEFR     | Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche          |
| CSEC-N   | Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national  |
| CSEC-E   | Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des États |
| LFCo     | Loi fédérale du 20 juin 2014 sur la formation continue (RS 419.1)              |
| WSL      | Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage            |
| TST      | Transfert de savoir et de technologie  |
| par ex.  | Par exemple  |

## 4.2 Liste des destinataires consultés

### 1. Cantons

|  |   |
|--|---|
| Staatskanzlei des Kantons Zürich           | Neumühlequai 10<br>Case postale<br>8090 Zurich<br><a href="mailto:staatskanzlei@sk.zh.ch">staatskanzlei@sk.zh.ch</a>  |
| Staatskanzlei des Kantons Bern             | Postgasse 68<br>3000 Berne 8<br><a href="mailto:info.regierungsrat@be.ch">info.regierungsrat@be.ch</a>                |
| Staatskanzlei des Kantons Luzern           | Bahnhofstrasse 15<br>6002 Lucerne<br><a href="mailto:staatskanzlei@lu.ch">staatskanzlei@lu.ch</a>                     |
| Standeskanzlei des Kantons Uri             | Rathausplatz 1<br>6460 Altdorf<br><a href="mailto:ds.la@ur.ch">ds.la@ur.ch</a>  |
| Staatskanzlei des Kantons Schwyz           | Regierungsgebäude<br>Bahnhofstrasse 9<br>Case postale 1260<br>6431 Schwyz<br><a href="mailto:stk@sz.ch">stk@sz.ch</a> |
| Staatskanzlei des Kantons Obwalden         | Rathaus<br>6061 Sarnen<br><a href="mailto:staatskanzlei@ow.ch">staatskanzlei@ow.ch</a>                                |
| Staatskanzlei des Kantons Nidwalden        | Dorfplatz 2<br>Case postale 1246<br>6371 Stans<br><a href="mailto:staatskanzlei@nw.ch">staatskanzlei@nw.ch</a>        |
| Staatskanzlei des Kantons Glarus           | Rathaus<br>8750 Glarus<br><a href="mailto:staatskanzlei@gl.ch">staatskanzlei@gl.ch</a>                                |
| Staatskanzlei des Kantons Zug              | Seestrasse 2<br>Regierungsgebäude<br>am Postplatz<br>6300 Zoug<br><a href="mailto:info@zg.ch">info@zg.ch</a>          |
| Chancellerie d'Etat du Canton de Fribourg  | Rue des Chanoines 17<br>1701 Fribourg<br><a href="mailto:chancellerie@fr.ch">chancellerie@fr.ch</a>                   |
| Staatskanzlei des Kantons Solothurn        | Rathaus<br>Barfüssergasse 24<br>4509 Soleure<br><a href="mailto:kanzlei@sk.so.ch">kanzlei@sk.so.ch</a>                |
| Staatskanzlei des Kantons Basel-Stadt      | Marktplatz 9<br>4001 Bâle<br><a href="mailto:staatskanzlei@bs.ch">staatskanzlei@bs.ch</a>                             |
| Landeskanzlei des Kantons Basel-Landschaft | Regierungsgebäude<br>Rathausstrasse 2<br>4410 Liestal<br><a href="mailto:LKA-RRBs@bl.ch">LKA-RRBs@bl.ch</a>           |

|  |   |
|--|---|
| Staatskanzlei des Kantons Schaffhausen   | Beckenstube 7<br>8200 Schaffhouse<br><a href="mailto:staatskanzlei@ktsh.ch">staatskanzlei@ktsh.ch</a>   |
| Kantonskanzlei des Kantons Appenzell Ausserrhoden  | Regierungsgebäude<br>9102 Herisau<br><a href="mailto:Kantonskanzlei@ar.ch">Kantonskanzlei@ar.ch</a>   |
| Ratskanzlei des Kantons Appenzell Innerrhoden  | Marktgasse 2<br>9050 Appenzell<br><a href="mailto:info@rk.ai.ch">info@rk.ai.ch</a>  |
| Staatskanzlei des Kantons St. Gallen   | Regierungsgebäude<br>9001 Saint-Gall<br><a href="mailto:info.sk@sg.ch">info.sk@sg.ch</a>  |
| Standeskanzlei des Kantons Graubünden  | Reichsgasse 35<br>7001 Coire<br><a href="mailto:info@gr.ch">info@gr.ch</a>  |
| Staatskanzlei des Kantons Aargau   | Regierungsgebäude<br>5001 Aarau<br><a href="mailto:staatskanzlei@ag.ch">staatskanzlei@ag.ch</a>   |
| Staatskanzlei des Kantons Thurgau  | Regierungsgebäude<br>Zürcherstrasse 188<br>8510 Frauenfeld<br><a href="mailto:staatskanzlei@tg.ch">staatskanzlei@tg.ch</a>                    |
| Cancelleria dello Stato del Cantone Ticino   | Piazza Governo 6<br>6501 Bellinzone<br><a href="mailto:can-scads@ti.ch">can-scads@ti.ch</a>   |
| Chancellerie d'État du Canton de Vaud  | Place du Château 4<br>1014 Lausanne<br><a href="mailto:info.chancellerie@vd.ch">info.chancellerie@vd.ch</a>                                   |
| Chancellerie d'État du Canton du Valais  | Planta 3<br>1950 Sion<br><a href="mailto:Chancellerie@admin.vs.ch">Chancellerie@admin.vs.ch</a>   |
| Chancellerie d'État du Canton de Neuchâtel   | Le Château<br>Rue de la Collégiale 12<br>2000 Neuchâtel<br><a href="mailto:Secretariat.chancellerie@ne.ch">Secretariat.chancellerie@ne.ch</a> |
| Chancellerie d'État du Canton de Genève  | Rue de l'Hôtel-de-Ville 2<br>Case postale 3964<br>1211 Genève 3<br><a href="mailto:service-adm.ce@etat.ge.ch">service-adm.ce@etat.ge.ch</a>   |
| Chancellerie d'État du Canton du Jura  | 2, rue de l'Hôpital<br>2800 Delémont<br><a href="mailto:chancellerie@jura.ch">chancellerie@jura.ch</a>  |
| Konferenz der Kantonsregierungen (KdK)<br>Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)<br>Conferenza dei Governi cantonali (CdC) | Secrétariat<br>Maison des cantons<br>Speichergasse 6<br>Case postale<br>3001 Berne<br><a href="mailto:mail@kdk.ch">mail@kdk.ch</a>            |

## 2. Partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale

|                                  |   |
|----------------------------------|---|
| Le Centre                        | Secrétariat général<br>Seilerstrasse 8a<br>Case postale<br>3001 Berne<br><a href="mailto:info@die-mitte.ch">info@die-mitte.ch</a>                     |
| Union Démocratique Fédérale UDF  | Case postale<br>3602 Thoune<br><a href="mailto:info@edu-schweiz.ch">info@edu-schweiz.ch</a>   |
| Ensemble à Gauche EAG            | Case postale 2070<br>1211 Genève 2<br><a href="mailto:info@ensemble-a-gauche-ge.ch">info@ensemble-a-gauche-ge.ch</a>                                  |
| Parti évangélique suisse PEV     | Nägeligasse 9<br>Case postale<br>3001 Berne<br><a href="mailto:vernehmlassungen@evppev.ch">vernehmlassungen@evppev.ch</a>                             |
| PLR. Les Libéraux-Radicaux       | Secrétariat général<br>Neuengasse 20<br>Case postale<br>3001 Berne<br><a href="mailto:info@fdp.ch">info@fdp.ch</a>                                    |
| Les VERT-E-S suisses             | Waisenhausplatz 21<br>3011 Berne<br><a href="mailto:gruene@gruene.ch">gruene@gruene.ch</a>  |
| Parti vert'libéral Suisse pvl    | Monbijoustrasse 30<br>3011 Berne<br><a href="mailto:schweiz@grunliberale.ch">schweiz@grunliberale.ch</a>  |
| Lega dei Ticinesi (Lega)         | Via Monte Boglia 3<br>Case postale 4562<br>6904 Lugano<br><a href="mailto:lorenzo.quadri@mattino.ch">lorenzo.quadri@mattino.ch</a>                    |
| Parti suisse du travail PST      | Case postale 8721<br>8036 Zurich<br><a href="mailto:pdaz@pda.ch">pdaz@pda.ch</a>  |
| Union Démocratique du Centre UDC | Secrétariat général<br>Case postale 8252<br>3001 Berne<br><a href="mailto:gs@svp.ch">gs@svp.ch</a>  |
| Parti socialiste suisse PSS      | Secrétariat central<br>Theaterplatz 4<br>Case postale<br>3001 Berne<br><a href="mailto:franziska.tlach@spschweiz.ch">franziska.tlach@spschweiz.ch</a> |

3. Associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national

|  |   |
|--|---|
| Association des Communes Suisses               | Laupenstrasse 35<br>3008 Berne<br><a href="mailto:verband@chgemeinden.ch">verband@chgemeinden.ch</a>                  |
| Union des villes suisses                       | Monbijoustrasse 8<br>Case postale<br>3001 Berne<br><a href="mailto:info@staedteverband.ch">info@staedteverband.ch</a> |
| Groupement suisse pour les régions de montagne | Seilerstrasse 4<br>Case postale<br>3001 Berne<br><a href="mailto:info@sab.ch">info@sab.ch</a>                         |

4. Associations faitières de l'économie qui œuvrent au niveau national

|  |   |
|--|---|
| economiesuisse<br>Fédération des entreprises suisses | Hegibachstrasse 47<br>Case postale<br>8032 Zurich<br><a href="mailto:info@economiesuisse.ch">info@economiesuisse.ch</a><br><a href="mailto:bern@economiesuisse.ch">bern@economiesuisse.ch</a><br><a href="mailto:luc.schnurrenberger@economiesuisse.ch">luc.schnurrenberger@economiesuisse.ch</a> |
| Union suisse des arts et métiers (USAM)              | Schwarztorstrasse 26<br>Case postale<br>3001 Berne<br><a href="mailto:info@sgv-usam.ch">info@sgv-usam.ch</a>  |
| Union patronale suisse                               | Hegibachstrasse 47<br>Case postale<br>8032 Zurich<br><a href="mailto:verband@arbeitgeber.ch">verband@arbeitgeber.ch</a>   |
| Union syndicale suisse (USS)                         | Laurstrasse 10<br>5201 Brugg<br><a href="mailto:info@sbv-usp.ch">info@sbv-usp.ch</a>  |
| Association suisse des banquiers (ASB)               | Case postale 4182<br>4002 Bâle<br><a href="mailto:office@sba.ch">office@sba.ch</a>  |
| Union syndicale suisse (USS)                         | Monbijoustrasse 61<br>Case postale<br>3000 Berne 23<br><a href="mailto:info@sqb.ch">info@sqb.ch</a>   |
| Société suisse des employés de commerce              | Hans-Huber-Strasse 4<br>Case postale 1853<br>8027 Zurich<br><a href="mailto:politik@kfmv.ch">politik@kfmv.ch</a>  |
| Travail.Suisse                                       | Hopfenweg 21<br>Case postale 5775<br>3001 Berne<br><a href="mailto:info@travailsuisse.ch">info@travailsuisse.ch</a>   |

### 4.3 Liste des participants à la consultation

Remarque : Les abréviations utilisées dans le présent rapport et récapitulées ci-dessous ont pour unique objectif de faciliter la lecture des messages clés découlant de la consultation. Il est possible que certaines d'entre elles ne correspondent pas exactement à celles employées par les participants eux-mêmes.

| <b>Abréviation</b>  | <b>Organisation</b>   |
|---------------------|---|
| a+                  | Académies suisses des sciences  |
| acide               | Association du Corps Intermédiaire de l'EPFL  |
| actionuni           | actionuni   |
| ADA                 | Association des Assistant-e-s des Hautes Études Internationales et du Développement   |
| aerosuisse          | Fédération faîtière de l'aéronautique et de l'aérospatiale suisses  |
| AFR                 | AnimalfreeResearch  |
| AG                  | Canton d'Argovie  |
| agenda2030          | Plateforme Agenda 2030 pour le développement durable  |
| AGFA-SF             | Association de Genève des Fondations Académiques, Cercle de travail Formation et Cercle de travail Recherche de SwissFoundations  |
| AI                  | Canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures   |
| alliancepatrimoine  | Alliance Patrimoine   |
| AMS                 | Association of Management Schools Switzerland   |
| apotheken-tg        | Verein Apotheken Thurgau (association « Pharmacies Thurgovie »)   |
| apothekenverb-be    | Association des pharmaciens du canton de Berne  |
| apothekenverb-bs    | Baselstädtischer Apotheken-Verband (Association des pharmaciens de Bâle-Ville)  |
| AR                  | Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures   |
| ARTISET             | Fédération des prestataires de services pour les personnes ayant besoin de soutien  |
| AS                  | Archéologie Suisse  |
| AVKZ-zh             | Apothekenverband des Kantons Zürich (Association des pharmaciens du canton de Zurich)   |
| constructionsuisse  | constructionsuisse  |
| SSE                 | Société suisse des entrepreneurs  |
| FPS                 | Formation professionnelle suisse  |
| BE                  | Canton de Berne   |
| BFH                 | Berner Fachhochschule (Haute école spécialisée bernoise)  |
| Bibliothekwoechslin | Stiftung Bibliothek Werner Oechslin (Fondation Bibliothèque Werner Oechslin)  |
| BIHAM               | Berner Institut für Hausarztmedizin (Institut bernois de médecine de famille)   |
| bikoa               | Coalition Éducation ONG   |
| biotechnet          | Biotechnet Switzerland  |
| Birmensdorf         | Commune de Birmensdorf  |
| BL                  | Canton de Bâle-Campagne   |
| BS                  | Canton de Bâle-Ville  |
| BSAV                | Basellandschaftlicher Apotheker-Verband (Association des pharmaciens de Bâle-Campagne)  |
| CCIG                | Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève  |
| CEES URIS GCE       | Center for Eastern European Studies de l'Université de Zurich, Ukrainian Research in Switzerland de l'Université de Bâle, Center für Governance und Kultur in Europa (Centre pour la gouvernance et la culture en Europe) de l'Université de Saint-Gall |

|                   |   |
|-------------------|---|
| ch++              | CH++  |
| ch-ieb            | constructionsuisse, suisse.ing, Union des transports publics, Swissrail, Association suisse pour l'aménagement des eaux             |
| CHIPP             | Swiss Institute of Particle Physics   |
| CLPh              | Conférence latine des associations cantonales de pharmacies   |
| CORE              | Commission fédérale pour la recherche énergétique   |
| CRFBA             | Coordination romande pour la formation de base des adultes  |
| CVCI              | Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie  |
| dephistgén-unige  | Département d'histoire générale de l'Université de Genève   |
| DPHW-unibl        | Departement Pharmazeutische Wissenschaften der Universität Basel (Département des sciences pharmaceutiques de l'Université de Bâle) |
| economiesuisse    | economiesuisse  |
| CDIP              | Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique  |
| EIT.SWISS         | Union Suisse des Installateurs-Électriciens   |
| CFQF              | Commission fédérale pour les questions féminines  |
| CFAS              | Commission fédérale pour les affaires spatiales   |
| formationparents  | Formation des Parents CH  |
| EPFL-ae           | Assemblée d'École de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL)  |
| Conseil des EPF   | Conseil des EPF   |
| ETHZ-hv           | Hochschulversammlung der ETH-Zürich (Assemblée d'École de l'École Polytechnique Fédérale de Zurich [ETH Zurich])                    |
| ASE               | Association Suisse des Ergothérapeutes  |
| PLR               | Les Libéraux-Radicaux   |
| FemWiss           | Association suisse Femmes Féminisme Recherche   |
| FER               | Fédération des Entreprises Romandes   |
| HES SUISSE        | Association faïtière des diplômé-es des Hautes Écoles Spécialisées  |
| ASRH              | Association suisse pour la recherche horlogère  |
| FMH               | Fédération des médecins suisses   |
| FORS              | Centre de compétences suisse en sciences sociales FORS  |
| FR                | Canton de Fribourg  |
| fraffa            | Fédération romande des acteurs de la formation des formateur.trice.s d'adultes  |
| CDS               | Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé  |
| GE                | Canton de Genève  |
| GL                | Canton de Glaris  |
| VL                | Parti vert/libéral Suisse   |
| GR                | Canton des Grisons  |
| LES VERT-E-S      | Les VERT-E-S suisses  |
| H+                | H+ Les Hôpitaux de Suisse   |
| medecinsdefamille | Médecins de famille et de l'enfance Suisse  |
| HES-SO            | Haute école spécialisée de Suisse occidentale   |
| histint-unibe     | Historisches Institut der Universität Bern (Institut historique de l'Université de Berne)   |
| HKBB              | Handelskammer beider Basel (Chambre de commerce des deux Bâle)  |
| hotelleriesuisse  | HotellerieSuisse  |
| IDEAS             | Inclusion, Diversity and Equality Association of Swiss Universities   |
| IDRG              | Institut dal Dicziunari Rumantsch Grischun (Institut du dictionnaire national rhétoromanche)  |

|                                 |   |
|---------------------------------|---|
| infoclio                        | Portail suisse pour les sciences historiques Infoclio.ch  |
| infra-suisse                    | Infra Suisse  |
| Innosuisse                      | Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation  |
| innovationsociale-siba-innovage | Association suisse pour la promotion de l'innovation sociale, SIBA – Soziale Innovation Bern Accelerator (SIBA – Innovation sociale BERN Accelerator), Innovage |
| interpharma                     | Association des entreprises pharmaceutiques suisses pratiquant la recherche Interpharma   |
| IPW-ETHZ                        | Institute of Pharmaceutical Sciences der ETH Zürich (Institut des sciences pharmaceutiques de l'École Polytechnique Fédérale de Zurich [ETH Zurich])            |
| IS                              | Istituto Svizzero   |
| ISPSO-unige                     | Institut des Sciences pharmaceutiques de Suisse occidentale, Université de Genève   |
| JU                              | Canton du Jura  |
| SEC                             | Société suisse des employés de commerce   |
| KFPE                            | Commission pour le partenariat scientifique avec les pays en développement  |
| K-HF                            | Conférence Suisse des Écoles Supérieures  |
| cancer de l'enfant-ch           | Cancer de l'Enfant en Suisse  |
| ligue contre le cancer          | Fondation Recherche suisse contre le cancer   |
| laufbahnswiss                   | Verband der unabhängigen Laufbahnfachleute (Association suisse des conseillers en orientation professionnelle indépendants)                                     |
| LAV                             | Luzerner Apothekerverein (Association des pharmaciens du canton de Lucerne)   |
| LCH                             | Dachverband Lehrerinnen und Lehrer Schweiz (Association faïtière des enseignantes et enseignants suisses)   |
| LDP                             | Liberal-Demokratische Partei Basel-Stadt (parti LDP de Bâle-Ville)  |
| lire-ecrire-suisse              | Fédération suisse Lire et Écrire  |
| LSCV-ATRA                       | Ligue Suisse contre l'expérimentation animale et pour les droits des animaux, Association suisse pour l'abolition de la vivisection                             |
| LU                              | Canton de Lucerne   |
| Lünenburgerl                    | Lünenburger Lars  |
| Miduca                          | Miduca SA   |
| Centre                          | Le Centre   |
| MVUB                            | Mittelbauvereinigung der Universität Bern (Association du corps intermédiaire de l'Université de Berne)   |
| NE                              | Canton de Neuchâtel   |
| NIKE                            | Centre national d'information sur le patrimoine culturel  |
| Forum nucléaire                 | Forum nucléaire suisse  |
| NW                              | Canton de Nidwald   |
| oncosuisse                      | Association faïtière suisse contre le cancer Oncosuisse / réseau Oncosuisse Forum   |
| ONP                             | Ordre Neuchâtelois des Pharmaciens  |
| OW                              | Canton d'Obwald   |
| pharmaGenève                    | Association genevoise des pharmaciens PharmaGenève  |
| pharmaJura                      | Société des Pharmaciens du Jura PharmaJura  |
| pharmaSuisse                    | Société Suisse des Pharmaciens  |
| pharmavalais                    | Société valaisanne de pharmacie Pharmavalais  |

|                   |  |
|-------------------|--|
| philhistfak-unibe | Mittelbauvereinigung der philosophisch-historischen Fakultät der Universität Bern (Association du corps intermédiaire de la faculté d'histoire et de philosophie de l'Université de Berne) |
| philhist-unibasel | Décanat der philosophisch-Historischen Fakultät der Universität Basel (Décanat de la faculté d'histoire et de philosophie de l'Université de Bâle)   |
| philhumfak-unibe  | Décanat der philosophisch-humanwissenschaftlichen Fakultät der Universität Bern (Décanat de la faculté des sciences humaines de l'Université de Berne)                                     |
| PHLU              | Pädagogische Hochschule Luzern (Haute école pédagogique de Lucerne)  |
| PIP               | Plateforme Interprofessionnalité dans les soins de santé primaires   |
| privatim          | Conférence des Préposé(e)s suisses à la protection des données   |
| profunda-suisse   | Association de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière profunda-suisse   |
| prosenectute      | Pro Senectute  |
| psy-fhnw          | Fachkonferenz für Angewandte Psychologie der Fachhochschule Nordwestschweiz (Conférence spécialisée de psychologie appliquée de la Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse)     |
| Santépublique     | Santé publique Suisse  |
| pusch             | Fondation Pusch  |
| reach             | Reatch (Research. Think. Change.)  |
| rebenichs         | Rebenich Stefan  |
| rudinm            | Rudin Marco  |
| S&E               | École et Famille S&E Suisse  |
| SAB               | Groupement Suisse pour les régions de montagne   |
| OSEO              | Œuvre suisse d'entraide ouvrière   |
| CSAJ              | Conseil suisse des activités de jeunesse   |
| ASAC              | Association suisse d'archéologie classique   |
| SAKK              | Groupe Suisse de Recherche Clinique sur le Cancer, Groupe d'Oncologie Pédiatrique Suisse   |
| UPS               | Union patronale suisse   |
| SAVOIRSOCIAL      | Organisation faîtière suisse pour la formation professionnelle du domaine social Savoir Social   |
| USP               | Union suisse des paysans (USP)   |
| SBVV              | Schweizer Buchhandels- und Verlagsverband (Association professionnelle des libraires et éditeurs de Suisse alémanique)   |
| scienceindustries | Association des Industries Chimie Pharma Life Sciences scienceindustries   |
| SDSN              | Réseau des solutions pour le développement durable SDSN Suisse   |
| UPSV              | Union professionnelle Suisse de la Viande  |
| SFI               | Schweizerisches Forschungsinstitut für Hochgebirgsklima und Medizin in Davos (Institut suisse de recherche sur le climat et la médecine de haute montagne de Davos)                        |
| SFS               | Société forestière suisse  |
| SG                | Canton de Saint-Gall   |
| SSAA              | Société Suisse d'Astrophysique et d'Astronomie   |
| USS               | Union syndicale suisse   |
| SSEGénéalogiques  | Société Suisse d'Études Généalogiques  |
| SSH               | Société suisse d'histoire  |
| SSEGenre          | Société suisse d'Études Genre  |
| SSCM              | Société suisse des sciences de la communication et des médias  |
| SSHR              | Société suisse d'histoire rurale   |
| SSMOCI            | Société Suisse Moyen Orient et Civilisation Islamique  |

|                              |  |
|------------------------------|--|
| USAM                         | Union suisse des arts et métiers   |
| SH                           | Canton de Schaffhouse  |
| SIA                          | Société suisse des ingénieurs et des architectes   |
| SSAA                         | Société suisse d'astrophysique et d'astronomie   |
| CSIAS                        | Conférence suisse des institutions d'action sociale  |
| skyguide                     | Skyguide – Swiss Air Navigation Services Ltd   |
| FNS                          | Fonds national suisse  |
| SO                           | Canton de Soleure  |
| PS                           | Parti socialiste suisse  |
| SphF                         | Société des pharmaciens fribourgeois   |
| SPHN                         | Swiss Personalized Health Network  |
| SSEN                         | Swiss Science Exploration Network  |
| SSLV                         | Schweizerischer Spielgruppen-LeiterInnen-Verband (Fédération suisse des animatrices de groupes de jeux)                  |
| SSPH+                        | Swiss School of Public Health  |
| UVS                          | Union des villes suisses   |
| stalderf                     | Stalder Franziska  |
| UTS                          | Swiss Engineering  |
| SUB                          | Studierendenschaft der Universität Bern (association estudiantine de l'Université de Berne)                              |
| suisse.ing                   | Union suisse des sociétés d'ingénieurs-conseils suisse.ing   |
| CSU                          | Commission suisse pour l'UNESCO  |
| ASEA                         | Association suisse pour l'étude de l'Antiquité   |
| FSEA                         | Fédération suisse pour la formation continue   |
| ASHSM                        | Association suisse d'histoire et de sciences militaires  |
| UDC                          | Union démocratique du centre   |
| SVPH                         | Société Vaudoise de Pharmacie  |
| fss                          | Fédération suisse des universités des seniors U3   |
| Swico                        | Association des entreprises du numérique Swico   |
| swissbiotech                 | Swiss Biotech Association  |
| swissfaculty                 | Swissfaculty   |
| swissmem                     | Association de l'industrie technologique suisse Swissmem   |
| swisstextiles                | Swiss Textiles Textilverband Schweiz (Fédération textile Suisse)   |
| swisstph                     | Schweizerisches Tropen- und Public Health-Institut (Institut Tropical et de Santé Publique Suisse)                       |
| swissuniversities            | Conférence des rectrices et recteurs des hautes écoles suisses<br>swissuniversities                                      |
| swissuniversities-FH egalite | Groupe d'expertes égalité des chances de la Chambre des hautes écoles spécialisées de swissuniversities                  |
| SWITCH                       | Fondation Switch   |
| CSS                          | Conseil suisse de la science   |
| ASAE                         | Association suisse pour l'aménagement des eaux   |
| SZ                           | Canton de Schwyz   |
| TG                           | Canton de Thurgovie  |
| theolfak-unibe               | Dekanat der theologischen Fakultät der Universität Bern (Décanat de la Faculté de théologie de l'Université de Berne)    |
| theolfak-unizh               | Dekanat der theologischen Fakultät der Universität Zürich (Décanat de la Faculté de théologie de l'Université de Zurich) |
| TI                           | Canton du Tessin   |

|                     |   |
|---------------------|---|
| transfair           | Syndicat transfair  |
| Travail.Suisse      | Organisation faîtière indépendante des salarié·e·s Travail.Suisse   |
| unibasel            | Universität Basel (Université de Bâle)  |
| unimedsuisse        | Médecine Universitaire Suisse unimedsuisse  |
| unine               | Université de Neuchâtel, Faculté des lettres et sciences humaines   |
| union               | UNION des sociétés suisses de médecine complémentaire   |
| unisanté-unige-unil | Centre universitaire de médecine générale et santé publique, Faculté des sciences de l'Université de Genève, Université de Lausanne                                   |
| UR                  | Canton d'Uri  |
| USB                 | Universitätsspital Basel (Hôpital universitaire de Bâle)  |
| USI                 | Università della Svizzera italiana USI, Facoltà di comunicazione, cultura e società (Université de la Suisse italienne, Faculté de communication, culture et société) |
| UZH                 | Université de Zurich  |
| VD                  | Canton de Vaud  |
| CDEP                | Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique  |
| APSI                | Association suisse pour les sciences infirmières  |
| UTP                 | Union des transports publics  |
| SSP                 | Syndicat des services publics   |
| VS                  | Canton du Valais  |
| AES                 | Association des entreprises électriques suisses   |
| AHES                | Association d'Histoire Écclésiastique Suisse  |
| VSLCH               | Verband Schulleiterinnen und Schulleiter Schweiz (association des directrices et directeurs d'école de Suisse)  |
| UNES                | Union des Étudiant·e·s de Suisse  |
| AUPS                | Association des Universités Populaires Suisses  |
| wissensstadtdavos   | Verein Wissensstadt Davos (association Davos ville de science)  |
| OS-FSE-SEJ          | Association des Olympiades Scientifiques Suisses, Fondation suisse d'études, Fondation Science et jeunesse  |
| wyssacademy         | Wyss Academy for Nature at the University of Bern (Académie Wyss pour la nature de l'Université de Berne)   |
| ZG                  | Canton de Zoug  |
| ZH                  | Canton de Zurich  |
| ZKW                 | Zürcher Konferenz für Weiterbildung (Conférence zurichoise pour la formation continue)  |
| Zoé4life            | Association Ensemble contre le cancer de l'enfant Zoé4life  |